

évaluation PARTENARIALE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

REMERCIEMENTS

Ce diagnostic est le fruit d'un travail collectif s'appuyant sur l'expertise, l'implication, et l'expérience de nombreux acteurs qui l'ont co-construit.

La coopération très positive avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), ainsi que le secrétariat général du MENESR, la contribution des consultants, ont permis de mener à bien et avec efficacité cette première étape de l'évaluation.

Je salue la mobilisation à toutes les étapes de ce diagnostic des administrations concernées, celles du ministère de l'Education Nationale bien évidemment, DGESCO, DEPP, DGRH, DAF, et celles des administrations des autres ministères notamment la DGEFP et la DARES.

Les inspections générales (IGEN, IGAENR, IGAS) se sont impliquées fortement aux côtés de la directrice de projet et ont contribué à l'acuité et la légitimité du diagnostic, l'IGF a apporté son expertise. L'Ifé, le CEREQ, et d'autres chercheurs ont accepté de nourrir régulièrement les réflexions, y compris au sein des groupes et du séminaire de travail.

Les recteurs et leurs équipes académiques et départementales, les réseaux visités ont également contribué de façon très fructueuse aux travaux.

Les collectivités locales, et notamment l'ARF et l'ADF, ont été parties prenantes de l'ensemble du processus de même que les fédérations de parents d'élèves et le conseil national de la vie lycéenne.

Les nombreux acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire – que nous ne pouvons tous citer ici – ont contribué à la réflexion et aux travaux dont ce rapport s'efforce de rendre compte et je les en remercie vivement.

Enfin, j'adresse mes félicitations à Frédérique Weixler, la directrice de projet, et son équipe pour la démarche partenariale et transversale mise en œuvre et la qualité des travaux, et mes encouragements à poursuivre l'évaluation dans cette dynamique.

Jean-Paul Delahaye
Directeur Général de l'Enseignement Scolaire.

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Le décrochage scolaire : caractéristiques et contours	12
1.1. Clarification des concepts, de la mesure du décrochage et du périmètre de la politique	12
1.1.1. Décrochage scolaire et terminologie associée, des concepts à expliciter	12
1.1.2. Une mesure du décrochage scolaire reposant aujourd’hui sur des indicateurs qui apparaissent perfectibles.....	13
1.1.3. Une politique publique au périmètre large	14
1.2. Des facteurs de risques identifiés même si le phénomène du décrochage touche l’ensemble de la population	15
1.3. Le décrochage, résultat de l’interaction de plusieurs facteurs	18
1.4. Le décrochage, un processus	20
1.4.1. Un processus qui se développe tout au long de la scolarité de l’élève.....	20
1.4.2. Un processus dont l’intensité varie durant l’année scolaire : illustration à travers l’absentéisme	24
2. Une politique en construction, centrée sur la remédiation et l’intervention	27
2.1. La remédiation et l’intervention sont aujourd’hui privilégiées	29
2.1.1. Les acteurs	29
2.1.2. Les dispositifs et solutions mis en place par l’Education nationale et par les autres acteurs	35
2.1.3. Eléments d’analyse et résultats	39
2.2. La prévention, longtemps peu visible, se développe, mais de façon dispersée	41
2.2.1. Des actions de prévention en cours de développement.....	42
2.2.2. Des actions de prévention non intégrées dans une politique nationale.....	47
2.3. Rééquilibrer les moyens entre prévention et intervention-remédiation.....	50
2.4. Les facteurs clés de succès et les freins identifiés dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire	51
3. Un pilotage et une coordination à renforcer pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire cohérente et globale.....	54
3.1. Des objectifs volontaristes mais qui ne sont pas toujours clairs, ni pour les bénéficiaires, ni pour les institutions	54
3.1.1. Une volonté politique qui se traduit dans des objectifs chiffrés volontaristes...	54

3.1.2.	Des objectifs qui ne couvrent pas tout le périmètre de la politique.....	55
3.2.	Une stabilisation nécessaire des indicateurs et outils de pilotage	55
3.3.	Une gouvernance interinstitutionnelle inégale	57
3.3.1.	Un pilotage national embryonnaire.....	57
3.3.2.	Des partenariats hétérogènes aux échelons académiques, départementaux et régionaux	57
3.3.3.	Des acteurs importants absents du pilotage	59
3.4.	Un pilotage au sein du ministère de l'Education nationale à développer et conforter.....	59
3.4.1.	Au niveau national, un pilotage qui pourrait tirer davantage parti des outils existants	59
3.4.2.	Au niveau académique/régional, des modalités de pilotage hétérogènes.....	60
3.4.3.	Au niveau des établissements, un suivi à systématiser.....	61
3.5.	Une cohérence avec d'autres politiques éducatives qu'il est nécessaire de renforcer.....	62
3.5.1.	La politique d'éducation prioritaire et la politique de lutte contre le décrochage scolaire présentent des points de convergence	62
3.5.2.	Des points d'articulation à trouver entre la politique de réussite éducative et la prévention du décrochage scolaire	63
3.5.3.	Le temps scolaire : une contribution possible à la prévention du décrochage ?	63
3.5.4.	Des objectifs assignés au Conseil supérieur des programmes et aux nouveaux programmes cohérents avec une politique de prévention du décrochage	63
3.5.5.	Les outils du numérique éducatif au service d'une approche plus interactive et personnalisée des apprentissages	64
3.6.	Un contexte interinstitutionnel en évolution	65
Conclusion : synthèse des constats et pistes d'évolution pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire plus efficace		68

Introduction

Réduire le décrochage scolaire constitue un enjeu essentiel pour notre société et à ce titre une priorité nationale. Il s'agit d'unir nos forces pour donner des perspectives d'avenir à chacun. La France ne peut laisser sur le bord du chemin près d'un jeune sur cinq, ni accepter le poids des déterminismes sociaux sur les parcours.

La politique de lutte contre le décrochage scolaire **s'inscrit dans un contexte européen** : la réduction du taux du décrochage scolaire dans les Etats membres de l'Union européenne est en effet l'un des cinq axes définis dans la « stratégie Europe 2020 » pour une économie durable, intelligente et inclusive. Cet objectif est décliné de façon très volontariste au niveau national, puisque le Président de la République a fixé l'objectif de diviser par deux au cours de sa mandature le nombre de décrocheurs¹.

En France après une baisse régulière du taux de sortants précoces, celui-ci stagne de manière préoccupante depuis une dizaine d'années.

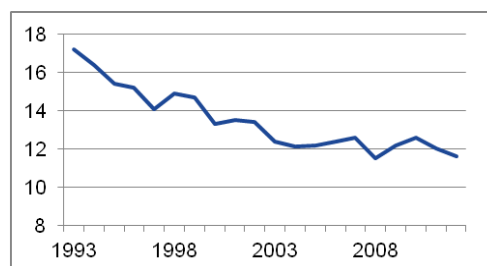


Figure 1 : Evolution du taux de sortants précoces en France – Source : Eurostat

Le **décrochage scolaire constitue un enjeu humain**, le préjudice psychologique du décrochage étant important en termes d'estime de soi et souvent de qualité de vie, **et un enjeu social et économique majeur**.

Sur le plan humain, la non-valorisation des talents représente incontestablement un préjudice psychologique lourd pour les jeunes et leurs familles et un gâchis pour la société. Le décrochage scolaire est « une réalité angoissante² » et menace la cohésion sociale : actuellement, en France métropolitaine, environ 140 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme du second cycle secondaire³ et 620 000 des

¹ Engagement n°37 du Président Hollande pendant sa campagne présidentielle en 2012 : « Je ferai en sorte que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis en maternelle. Je donnerai la priorité à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'un socle commun de compétences et de connaissances. Au collège et au lycée, nous transformerons, avec les enseignants, les méthodes pédagogiques. Les élèves les plus en difficulté bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour que, à la fin du quinquennat, le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire soit divisé par deux. Je renforcerai et valoriserai les filières d'enseignement professionnel et technologique. Je veux lutter contre la précarité des jeunes. J'offrirai à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique. »

² Pierre de Saintignon, *Le décrochage des jeunes : une réalité angoissante*, 2011.

³ DEPP, *Mesurer le décrochage : quels indicateurs ?*, novembre 2013 : ce chiffre comprend les données de l'Outre-mer. Hors Outre-mer, 122 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme du second cycle secondaire.

jeunes de 18 à 24 ans se trouvent en dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire⁴.

Cette population est surexposée à certains risques : en France⁵ comme à l'étranger⁶, les sans-diplômes se trouvent plus souvent au chômage, notamment de longue durée, occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés et présentent un état de santé dégradé par rapport à la population diplômée.

Du point de vue économique, le décrochage scolaire menace la compétitivité du pays et génère également des coûts importants pour la société, nettement supérieurs à ceux correspondant à l'action des politiques publiques dans ce domaine. Une étude du cabinet Boston Consulting group (BCG) datant de 2012⁷ affirme que les coûts associés au décrochage d'un jeune⁸, cumulés tout au long de sa vie, se situeraient entre 200.000 et 300.000 euros selon les pays. Pour la France ce coût est évalué à 230.000 euros mais reste probablement sous-estimé⁹.

	Un enjeu humain...	Un enjeu social...	Un enjeu économique...
Des enjeux majeurs...	➤ Des talents non valorisés ➤ Une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux décrocheurs : - perte d'estime de soi - sentiment d'être dépassé - peur de l'école - repli sur soi...	➤ Une exposition plus forte des décrocheurs à la précarité pour le reste de leur vie : - isolement, - chômage, - problèmes de santé, - problèmes avec la justice...	➤ Un surcoût pour la société d'au moins 230 k€ sur toute la vie d'un décrocheur* ➤ Une « dette » contractée chaque année de plus de 30 Mds d'euros
Lutter contre le décrochage scolaire, c'est...	<i>Rendre l'école bienveillante et donner une chance à tous les jeunes</i>	<i>Préserver la cohésion sociale</i>	<i>Investir aujourd'hui pour faire diminuer les coûts demain</i>

Figure 2 : Les enjeux du décrochage scolaire

⁴ EUROSTAT pour le taux de sortants précoces, INSEE pour la population française des 18-24 ans en 2012. Ce chiffre ne comprend pas l'Outre-mer, ces données n'étant pas disponibles.

⁵ INSEE, *Enquêtes Emploi 2010* et *Enquêtes emploi 2009* ; Direction Générale du Trésor, *Le chômage des jeunes : quel diagnostic ?*, Trésor Eco n°92, septembre 2011([lien vers l'étude](#))

⁶ Irlande : Smyth et McCoy, *Investing in Education*, 2007 ([lien vers l'étude](#)) ; Canada : Données publiques.

⁷ Etude BCG/MENJVA, *Lutte contre le décrochage scolaire : Coûts et bénéfices associés à la lutte contre le décrochage scolaire*, 2012.

⁸ Ces coûts comprennent les coûts liés au chômage, le versement de prestations sociales, les coûts de justice et de santé et le manque à gagner sur les contributions fiscales et sociales.

⁹ Ainsi, aux Etats-Unis et au Canada où les systèmes de protection sociale sont moins protecteurs qu'en France, le coût d'une jeune décrocheur tout au long de sa vie est estimé respectivement à 306.000 euros (Belfield & Levin, *The Economic Losses From High School Dropouts in California*, 2007 ; [lien vers l'étude](#)) et 250.000 euros (Hankivsky, *Cost Estimates of Dropping Out of High School in Canada*, 2008 ; [lien vers l'étude](#))

Enfin, le décrochage interroge le système éducatif dans son ensemble : au moment où l'enquête PISA 2012¹⁰ met en évidence dans notre pays un nouvel accroissement des écarts de réussite entre les élèves en fonction de leur catégorie sociale, la question du décrochage scolaire pourrait contribuer en France à des évolutions importantes du système éducatif voire à un « Pisa-choc », comme en Allemagne au début des années 2000. Le rapport récent de l'inspection générale consacré au décrochage scolaire souligne : « Aucune réforme de l'enseignement ne devrait être engagée désormais sans qu'elle ne contienne des modalités de prévention du décrochage »¹¹.

Face à la multiplicité des approches, il apparaît nécessaire de clarifier les concepts et dénominations. En effet la variabilité de ceux-ci traduit une évolution de la prise en compte du décrochage scolaire. Le terme de « décrochage » est issu d'Amérique du Nord (« drop out ») où cette préoccupation s'est installée dès la fin des années 1960 avec la disparition du plein emploi. Il est apparu plus tardivement en Europe.

En France, le phénomène sous d'autres dénominations n'est pas nouveau : le fonctionnement scolaire français par tris successifs permettant la sélection des élèves a constitué longtemps un modèle acceptable. Le fait qu'une partie des élèves quittent le système éducatif avant d'être diplômés n'avait rien d'alarmant tant que leur insertion professionnelle n'était pas menacée et que le contexte économique facilitait leur intégration.

Etymologie et polysémie du terme décrochage

Le terme décrochage est au départ très polysémique, en anglais (« drop-out ») comme en français : décrocher peut avoir un sens militaire, avec l'abandon du combat ou le repli face à la pression de l'ennemi (*Pierre-Yves Bernard, Administration et Education n°137*). Il est intéressant de remarquer qu'il peut également avoir des connotations positives, comme décrocher un emploi par exemple.

C'est dans les années 1970, quand la France s'est soudain trouvée confrontée à une forte croissance du chômage des jeunes touchant de façon massive les moins qualifiés, que le décrochage scolaire est devenu un problème de politique publique. A l'époque environ 200.000 jeunes sortaient chaque année sans aucun diplôme du système éducatif (contre 140 000 aujourd'hui). Des mesures successives sont alors mises en place, sous l'angle de la qualification et de l'insertion professionnelle. L'action publique se structure autour de la relation école/entreprise, essentiellement sous la tutelle du ministère du travail, alors que le niveau de formation initiale en France influence déjà de façon prépondérante les parcours professionnels.

¹⁰ L'acronyme PISA fait référence au « Programme for International Student Assessment », le programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'enquête 2012 a évalué les compétences et les expériences d'apprentissage de 510 000 élèves au sein de 65 pays, par l'intermédiaire d'épreuves écrites et de questionnaires.

¹¹ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.73 ([lien vers le rapport](#))

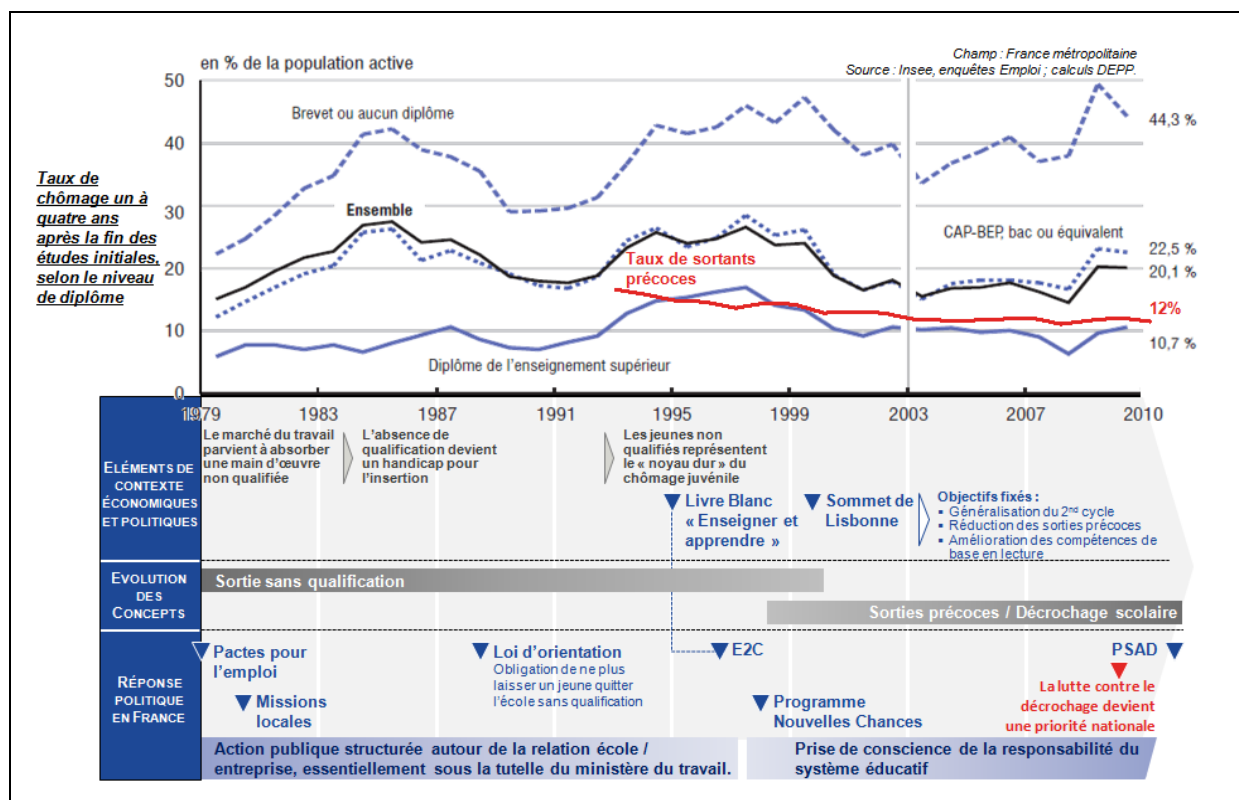


Figure 3 : Evolution du taux de chômage depuis la fin des années 1970 et les réponses des politiques publiques

Le terme de **décrochage scolaire** s'est imposé en France sous l'influence des institutions internationales et notamment européennes. Ces dernières portent une attention particulière au décrochage scolaire (les « sorties précoces ») depuis le milieu des années 1990. Récemment encore, un groupe de travail sur le décrochage scolaire européen a réalisé un bilan de l'évolution du décrochage scolaire et des politiques associées au sein de l'Union européenne¹². Le terme de décrochage est « institutionnalisé » au sein des Etats européens depuis le sommet de Lisbonne en 2000, puisque la « réduction des sorties précoces du système éducatif » fait partie des objectifs stratégiques pour une économie durable, intelligente et inclusive. En France, ce terme remplace désormais celui de déscolarisation et de non-qualification. Ce changement de concept va de pair avec une élévation du niveau de formation exigée par les contraintes économiques et sociales et l'uniformisation des normes éducatives au niveau international.

Le terme « **décrochage scolaire** » traduit également une prise de conscience de la responsabilité du système éducatif. En effet, il interroge la conception du système scolaire français depuis les origines avec notamment un historique de sélection des élèves dans la logique de production d'une élite et une séparation entre les sphères pédagogique et éducative. Il interroge aussi la conception de la formation des enseignants. Or la politique

¹² Commission Européenne, *Reducing early school leaving: Key messages and policy support*, Final Report of the Thematic Working Group on Early School Leaving, Novembre 2013 ([lien vers le rapport](#)) (cf. Annexe 13).

éducative française revendique la réussite de tous les élèves, et une réussite qui ne soit pas uniquement scolaire. **Le décrochage scolaire est en quelque sorte un analyseur du système éducatif français.** Il représente l'aspect visible, extrême de l'échec scolaire et une réalité inacceptable du système scolaire. Comme l'indique Dominique Glasman, « *le problème est sans doute plus grave que celui d'élèves qui décrochent. Ceux-là pourraient n'être que la pointe avancée d'un phénomène plus ample, la portée à incandescence d'un foyer diversement alimenté*¹³ ».

Cependant, l'utilisation du terme « décrochage » reste problématique car il correspond à une réalité imprécise et floue. Il indique à la fois un processus et son aboutissement d'où une tentative de clarification à travers la distinction posée entre « décrocheurs » (élèves en cours de décrochage) et « décrochés » (jeunes ayant déjà décroché du système scolaire)¹⁴. En outre, il intègre dans une même catégorie, des situations et des parcours très différents. Enfin, il est considéré comme négatif et inexact par un certain nombre de jeunes concernés qui ne souhaitent pas se le voir appliquer.

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont mises en œuvre, que ce soit par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) seul, par le MEN et ses partenaires ou par ses partenaires seuls. Elles portent plus souvent sur les domaines de l'intervention et de la remédiation que de la prévention¹⁵. Mais force est de constater qu'il **ne s'en dégage pas une cohérence globale ; les rôles et responsabilités ne sont pas identifiés de manière suffisamment explicite pour permettre de les considérer comme constitutifs d'une politique à la hauteur des enjeux.**

Les rapports récents, les pratiques et les comparaisons internationales font émerger la nécessité d'alliances entre acteurs à trois niveaux : entre le jeune, la famille et l'école ; entre les sphères éducative, sociale, judiciaire, et de santé ; entre les collectivités et l'Etat.

Des synergies se développent progressivement entre les acteurs mais de manière inégale entre les territoires, faute d'un cadrage national interinstitutionnel, notamment entre l'Education Nationale, l'Emploi et les collectivités territoriales. Concrètement, cela se traduit notamment par un manque de cohérence des systèmes d'information et une mutualisation insuffisante des moyens et des données.

C'est **pour réagir à ces faiblesses et incohérences** que, face aux enjeux sociaux et économiques majeurs qui s'imposent au système éducatif, le ministre de l'Education nationale, la ministre déléguée à la Réussite éducative et le ministre de l'Emploi ont décidé de mettre en place, dans le cadre de la MAP, une **évaluation de la politique de lutte contre le décrochage scolaire** menée par le ministère de l'Education nationale et ses partenaires, et

¹³ Dominique GLASMAN, Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle, VEI Enjeux, 2000.

¹⁴ Pierre-Yves Bernard, Que sais-je, Le décrochage scolaire, 2013 : L'auteur soulève trois critiques : le terme décrochage stigmatise une population, il simplifie des réalités diverses, il s'intéresse davantage aux conséquences qu'aux causes, ou encore Catherine Blaya, Décrochages scolaires : l'école en difficulté, 2010 : le terme recouvre des situations très différentes en termes de personnes concernées, de causes/processus aboutissant au décrochage. La définition n'est pas standard et varie en fonction des acteurs.

¹⁵ Les notions de « prévention », « d'intervention » et de « remédiation » sont définies en partie 1.1.3 du présent rapport.

soutenue par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP). La responsabilité opérationnelle de cette évaluation a été confiée à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Le pilotage est assuré par une directrice de projet qui s'appuie sur un comité de pilotage associant les acteurs institutionnels et leurs partenaires.

Cette mission se déroule **dans une période de modification du cadre institutionnel** avec la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et l'Accord National Interprofessionnel sur la mise en œuvre opérationnelle du compte personnel de formation (CPF) dans lequel la formation professionnelle, initiale et continue des jeunes décrocheurs a vocation à s'inscrire.

Ces évolutions constituent une opportunité pour que les acteurs et institutions structurent ensemble de nouveaux modes de coordination et de mobilisation des ressources de formation existantes au bénéfice des jeunes décrocheurs, et travaillent l'articulation entre formation initiale et formation continue.

L'élaboration du diagnostic s'est appuyée sur quatre groupes de travail qui ont réuni plus de soixante contributeurs, acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Un séminaire de synthèse a conclu cette première phase. **Des entretiens et des visites sur le terrain** ont également été réalisés par l'équipe projet¹⁶. **Cette évaluation se fonde par ailleurs sur l'expertise des uns et des autres** et notamment les rapports récents des inspections générales (IGEN, IGAENR, IGAS, IGF), les travaux de recherche du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), les analyses du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGCSP), de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale (DEPP), de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), les rapports du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), les contributions des fédérations de parents, des missions locales, les expérimentations et les expériences régionales et départementales, et bien évidemment les expertises de l'ensemble du ministère de l'Education nationale : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), DEPP citée ci-dessus, Direction générale des Ressources humaines (DGRH), Direction des affaires financières (DAF) et Secrétariat général (SG).

Son ambition est de faire émerger les conditions d'organisation et de coordination de la politique de lutte contre le décrochage scolaire avec les acteurs concernés, notamment dans le contexte de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Ainsi, les objectifs fixés à cette évaluation sont :

- de repérer les conditions de consolidation, de développement et de lisibilité de cette politique, de l'accroissement de son efficacité et de sa performance tout en améliorant l'articulation et la cohérence avec les autres politiques qui y contribuent ;
- d'identifier les leviers d'amélioration pour engager le système dans une démarche globale prenant en compte l'élève en tant que personne avec l'ensemble de ses compétences ;

¹⁶ Voir la liste des entretiens et visites terrain en annexe 3.

- d'apporter un éclairage sur l'impact et les conditions d'un nouveau partage de compétences entre l'Etat et les régions ;
- de stabiliser la mesure et la communication sur les indicateurs permettant cette mesure.

Cette évaluation se concrétisera dans un deuxième temps par une proposition de mesures et un plan d'actions cadencé construit avec les différents acteurs de la politique.

Le parti pris est **d'utiliser la méthodologie spécifique des évaluations de politiques publiques (EPP) réalisées dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP)**¹⁷, en s'appuyant à la fois sur le matériau préexistant et une démarche fortement partenariale, et en interrogeant les besoins des bénéficiaires finaux de la politique, c'est à dire les élèves¹⁸.

L'évaluation MAP crée une dynamique particulière grâce à trois leviers : la dimension interministérielle, le temps contraint et la mobilisation des acteurs. Elle constitue ainsi une formidable opportunité pour :

- assurer un portage politique au plus haut niveau et interinstitutionnel de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, avec un engagement de mise en œuvre concrète de pistes d'évolution de cette politique ;
- permettre un travail avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire ;
- enclencher une véritable dynamique d'action. A ce titre, la concertation des acteurs terrain et des bénéficiaires, qui est déjà en cours, est un gage de mobilisation sur la durée de toutes les parties-prenantes ;
- constituer un espace de liberté, d'échanges, de confrontations d'idées, de créativité et d'élaborations de scénarios.

Après avoir clarifié dans une première partie ce que recouvre la notion de décrochage scolaire et le périmètre de la politique, le présent rapport propose dans une deuxième partie une analyse de la politique menée aujourd'hui, des moyens engagés et des résultats obtenus, avant d'interroger les modalités de pilotage et de coordination dans sa troisième partie. La conclusion esquisse des pistes d'évolution pour une politique de lutte contre le décrochage plus intégrée et plus cohérente.

¹⁷ La méthodologie des EPP réalisées dans le cadre de la MAP a trois caractéristiques principales : une association très en amont et tout au long de l'évaluation des principaux acteurs de la politique publique ; la consultation des besoins des bénéficiaires finaux de la politique et une mise en œuvre concrète des actions préconisées. Pour rappel, les EPP MAP sont réalisées en deux temps : une phase de diagnostic puis une phase de construction de scénarios de réforme et de plan d'actions.

¹⁸ Dans le cadre de cette évaluation, une consultation des bénéficiaires est en cours sous la forme d'une enquête qualitative auprès de jeunes élèves rattachés et de leurs parents, avec l'institut de sondage BVA.

1. Le décrochage scolaire : caractéristiques et contours

1.1. Clarification des concepts, de la mesure du décrochage et du périmètre de la politique

1.1.1. Décrochage scolaire et terminologie associée, des concepts à expliciter

Le décrochage scolaire est une notion distincte de l'échec scolaire, comme le souligne Pierre de Saintignon : « tout échec scolaire ne se traduit pas par un décrochage et tout décrochage n'est pas lié à un échec scolaire ». L'échec scolaire pose la question de l'apprentissage, le décrochage pose la question plus large du rapport de l'individu à l'institution scolaire. Cela soulève clairement la question des formes d'apprentissage des savoirs et des modes pédagogiques utilisés au regard des mécanismes cognitifs »¹⁹.

De plus il serait plus exact de parler de « **décrochage du système de formation initiale** » en englobant ainsi la situation des jeunes en contrat d'apprentissage.

Dans un premier temps, il est indispensable de poser **quelques définitions** pour permettre une compréhension partagée des principaux termes utilisés dans le présent rapport.

Concepts	Définition
Sorties sans qualification	Terme le plus ancien pour appréhender le décrochage. Un jeune est désigné comme quittant le système éducatif sans qualification s'il n'a pas atteint au moins la dernière année de formation conduisant à un diplôme de second cycle (cf. premier bilan emploi formation paru en 1978).
Sorties sans diplôme	Jeune qui quitte le système éducatif sans un diplôme de second cycle général ou professionnel. ⇒ Qualifications et diplômes ne recouvrent pas actuellement toutes les compétences des jeunes notamment celles qui pourraient être acquises en dehors de l'école.
Décrochage	A la fois processus et aboutissement, se mesure en référence à des normes en termes de niveaux d'études souhaitables et d'objectifs assignés au système éducatif qui évoluent selon les pays et les périodes. Les termes de « décrocheur » et de « décroché » correspondent au souhait de distinguer le processus et son résultat ; cependant il semble préférable de parler de situation de décrochage, celui-ci étant, selon la définition de Leclercq et Lambillotte « <i>un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire</i> ²⁰ ». Plusieurs pays ont adopté une terminologie plus positive qui va de pair avec l'accent mis sur la prévention. Ils évoquent le développement de la persévérance scolaire (Québec), l'obligation pour l'école de permettre la réussite de chacun, les liens à développer notamment avec les parents.
Décrocheurs	Le Code de l'Éducation donne une définition « officielle » des décrocheurs, en précisant les élèves concernés par le SIEI : ils ont été inscrits dans un cycle de formation mais quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un niveau de qualification correspondant au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité

¹⁹ Pierre de Saintignon, Le décrochage des jeunes : une réalité angoissante, 2011.

²⁰ Dominique LECLERCQ & Thierry LAMBILLOTTE, A la rencontre des décrocheurs. Plaidoyer pour une pédagogie du cœur. Le point sur la Recherche en Education n°4, 1997.

Concepts	Définition
	professionnelle classé au niveau V ou IV de la nomenclature des niveaux de formation (CAP, BEP) ²¹ .
Absentéisme	La définition administrative renvoie au manque à l'obligation d'assiduité pour un élève inscrit dans un établissement. Une approche plus éducative conduit à prendre en compte les absences de l'élève sous toutes les formes.
Illettrisme	Il concerne les personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, ni des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et avec les apprentissages de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

1.1.2. Une mesure du décrochage scolaire reposant aujourd'hui sur des indicateurs qui apparaissent perfectibles

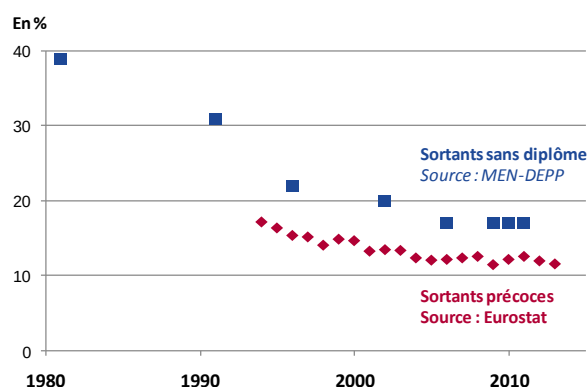


Figure 4 : Evolution du taux de sortants précoces et du taux de sortants sans diplôme

Il existe aujourd'hui deux indicateurs de mesure du décrochage scolaire, **calculés à partir de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE²²** :

1. Le **taux de sortants sans diplôme** mesure le nombre d'élèves de **plus de 15 ans** sortant du système de formation initiale sans diplôme du second cycle du secondaire. Il s'agit d'un **indicateur de flux** qui indique le nombre de jeunes décrochés produits

chaque année par le système scolaire. Son évolution est affectée par la politique de prévention, mais non par les actions de remédiation. Pour le calculer, il est nécessaire d'utiliser 3 années d'enquête Emploi INSEE : ce taux, fourni par la DEPP, est estimé à 17% en moyenne sur 2008-2010, soit une estimation de 135 000 à 140 000 jeunes²³.

2. Le **taux de sortants précoces**. Ce taux mesure, parmi tous les jeunes de **18 à 24 ans**, la part de ceux qui sont en dehors de tout système de formation et qui ne possèdent pas de diplôme du second cycle du secondaire. Il s'agit d'un **indicateur de stock**, sensible à la fois aux actions de prévention et de remédiation. Fourni par EUROSTAT, il est estimé en 2012 à 11,6% des 18-24 ans en France, soit environ 620 000 jeunes, hors Outre-mer²⁴. C'est cet indicateur qui sert de base aux objectifs Europe 2020.

²¹ Décret n° 2010-1781 du 31-12-2010 relatif au niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'Éducation.

²² Cette enquête est effectuée sur échantillon et ne peut, de ce fait, mesurer que la situation nationale et non celle des différents territoires.

²³ DEPP, Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes, Note d'information 12.15, septembre 2012 ([lien vers la note](#)) : Le chiffre de 122 000 évoqué parfois correspond aux sortants sans diplômes de métropole. Le chiffre de 140 000 inclut l'Outre-mer.

²⁴ EUROSTAT pour le taux de sortants précoces, INSEE pour la population française des 18-24 ans en 2012.

Il n'existe pas de mesure du volume d'élèves en situation de décrochage, ce qui crée un déséquilibre en termes d'actions : la priorité est mise sur la réponse apportée aux sorties sans diplôme (après 16 ans), plutôt que sur le traitement du processus de décrochage.

1.1.3. Une politique publique au périmètre large

Le parti pris de cette évaluation est d'envisager la politique de lutte contre le décrochage scolaire aussi bien dans son processus que dans son résultat. Aussi s'intéresse-t-elle aux actions et dispositifs recouvrant trois champs : la prévention, l'intervention, et la remédiation (compensation) en cohérence avec le cadre européen²⁵.

Figure 5 : Définition des trois champs de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

Champ	Définition	Public cible	Exemples de politiques et dispositifs (non exhaustif)
Prévention	Ensemble des stratégies, organisations et dispositifs visant à encourager la persévérance scolaire et plus largement à favoriser la réussite de tous les élèves	Tous les élèves (actions structurelles), élèves présentant des risques (actions spécifiques)	Actions liées à l'obligation scolaire, la prévention de l'exclusion, le climat scolaire, l'implication des parents, les pratiques pédagogiques...
Intervention	Dispositifs et actions mis en œuvre suite à l'identification de signes de décrochage (absentéisme, difficultés scolaires lourdes...) chez un élève. Le repérage est donc un pré-requis à l'intervention.	Elèves en situation de décrochage mais qui n'ont pas encore quitté le système scolaire	Actions d'accompagnement scolaire ou socio-éducatif, recherche ponctuelle de solutions de redoublement, dispositifs relais...
Remédiation	La remédiation a pour objectif le retour en formation, l'accès à une qualification ou l'accès à un emploi stable d'élèves ayant déjà décroché	Elèves décrochés	Ecoles de la 2e chance, EPIDE, emplois d'avenir, les parcours de remobilisation...

Elle traite également du **repérage** comme **étape fondamentale** permettant la mise en œuvre des actions d'intervention. Ces actions supposent que tous les membres de la communauté éducative et, au premier chef, les enseignants soient formés au repérage des signes avant-coureurs et des facteurs pouvant entraîner le décrochage.

La politique de lutte contre le décrochage scolaire telle que définie ici **couvre un large spectre**. Elle concerne de **nombreux bénéficiaires**. En effet, le champ de la prévention démarre très tôt : dès la maternelle, il est possible de mettre en place des actions visant à rendre l'école davantage bienveillante, à donner une place aux parents au sein de l'école et à repérer de manière systématique les dysfonctionnements cognitifs et d'apprentissage, les problèmes de santé et les situations d'handicap. En matière de remédiation, la politique peut toucher des jeunes jusqu'à 25 ans (exemple des missions locales, des EPIDE ou des Ecoles de la deuxième chance accueillant des jeunes de 16 ou 18 ans à 25 ans).

La lutte contre le décrochage scolaire concerne **tous les établissements** (publics et privés sous contrat). Le présent rapport n'aborde pas le décrochage dans l'enseignement

²⁵ Conseil de l'Union Européenne, Recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire, Journal officiel n° C 191 du 01/07/2011, p.1-6 ([lien vers le texte](#))

supérieur. **Néanmoins, il est certain que la problématique du décrochage lors des études supérieures – notamment au cours de la première année d'étude universitaire – trouve ses racines en amont. Un prolongement du présent travail pourra donc naturellement se mettre en place.**

Enfin, elle porte sur **tous les territoires à des degrés différents**. Le décrochage touche l'ensemble des territoires, même si certains sont davantage exposés au risque de décrochage compte-tenu de leurs caractéristiques, et notamment les départements et territoires d'Outre-Mer, les zones d'éducation prioritaire, les zones très rurales. La mise en œuvre et les moyens consacrés devront sans doute tenir compte de ces disparités.

La jeunesse ultramarine, qui représente 5% de l'ensemble de la jeunesse française entre 15 et 24 ans est particulièrement touchée par le décrochage scolaire. Un quart des jeunes martiniquais, guadeloupéens et réunionnais de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire n'ont atteint que le niveau du primaire, contre 14 % en métropole (données 2009 du recensement)²⁶. Par ailleurs, d'autres indicateurs témoignent des grandes difficultés rencontrées :

- le taux de scolarisation reste très inférieur à celui de l'hexagone : le chiffre est de 53% en Guyane ;
- le taux d'illettrisme chez les jeunes est très supérieur à celui de l'hexagone ;
- le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans y est près de 2,5 fois plus élevé que dans l'hexagone : 61,6% en Guadeloupe, 58,9% en Martinique, 54,4% en Guyane, 58,8% à la Réunion et 41,6% à Mayotte (enquête Emploi conduite par l'INSEE en 2012).

Une déclinaison spécifique de la politique de lutte contre le décrochage adaptée aux territoires ultramarins paraît nécessaire. Cette politique doit par ailleurs intégrer des problématiques plus larges que celle du décrochage scolaire comme la scolarisation, la lutte contre l'illettrisme et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle doit également prendre en compte le contexte particulier de ces territoires : les problèmes de mobilité des jeunes et donc les conditions de transport et les caractéristiques de l'offre de formation, le rapport particulièrement distendu des parents avec l'école et l'influence forte des économies parallèles. L'ampleur des besoins appelle donc une politique d'autant plus partenariale qu'elle inclut des problématiques d'organisation des territoires, d'insertion sociale et professionnelle et de soutien aux familles.

1.2. Des facteurs de risques identifiés même si le phénomène du décrochage touche l'ensemble de la population

Les études statistiques récentes montrent que les populations concernées par le décrochage scolaire sont relativement hétérogènes. Le décrochage scolaire touche ainsi, à

²⁶ Documentation des Fonds Européens en Ile de France, Projet de Programme Opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative Européenne pour la Jeunesse (IEJ) – version 1.0 du 6 janvier 2014 ([lien vers le rapport](#))

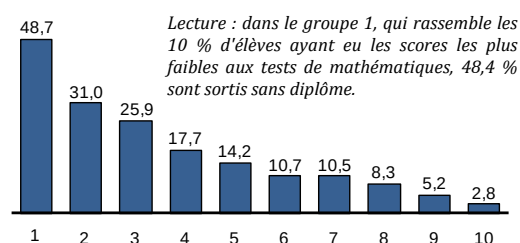
des degrés divers, des jeunes issus de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, de structures familiales et d'origines nationales différentes.

Toutefois certains facteurs augmentent le risque de décrochage de façon significative.

Les garçons décrochent globalement plus que les filles (57,4% contre 42,6%²⁷) et généralement plus tôt dans la scolarité (en classe de quatrième, alors que les filles décrochent davantage en première). Le décrochage scolaire des filles ne doit cependant pas être sous-estimé : à niveau similaire, une fille aura moins de chance qu'un garçon de trouver un travail et s'éloignera davantage du marché de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Ainsi, les filles se retrouvent davantage dans le stock EUROSTAT de sortants précoces que dans le flux de sortants sans diplôme.

La difficulté scolaire apparaît comme un facteur de décrochage. On note une corrélation élevée entre les résultats scolaires de 6^e et la proportion de décrocheurs. Une étude²⁸ de la DEPP montre que **50% des décrocheurs avaient un niveau faible à l'entrée en sixième**. [Figure 6]. Le redoublement touche les trois quarts des jeunes décrocheurs, et pour un quart d'entre eux il intervient dès le début de la scolarité (CP, CE1), au moment de l'apprentissage des fondamentaux²⁹. Cependant, **tous les décrocheurs ne présentent pas forcément de difficultés scolaires** : un sortant sur cinq était un bon élève en sixième³⁰.

Figure 6 : Proportion de sortis sans diplôme selon leur groupe de niveau en mathématiques à l'entrée en sixième [Source : MEN-MESR DEPP – Panel 1995]



Les **autres déterminants significatifs** de la sortie sans diplôme sont la catégorie sociale du père, le diplôme de la mère, le niveau de revenus (perçu par la famille), la structure du ménage, l'orientation (selon qu'elle est subie ou choisie) [Figure 7]. Les sortants sans-diplôme proviennent ainsi plus fréquemment de milieu social défavorisé : « 34% ont un père ouvrier, 31% un père employé et moins de 10% un père cadre supérieur ou exerçant une profession libérale. »³¹

²⁷ Pierre-Yves Bernard, Christophe Michaut, « « Marre de l'école » : les motifs du décrochage scolaire », Notes du CREN, mars 2014.

²⁸ Cédric Afsa, « Qui décroche ? », revue Education & Formations n°84, décembre 2013, p.9-20 ([lien vers le dossier](#)). Cette étude se base sur une analyse statistique des résultats du Panel 1995, suivi de cohorte réalisé par MEN-MESR DEPP.

²⁹ Pierre-Yves Bernard, Christophe Michaut, op.cit.

³⁰ Isabelle Robert-Bobée, Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours » revue Education & Formations n°84, décembre 2013, p.41-50 ([lien vers le dossier](#)). Cette étude se base sur une analyse statistique des résultats du Panel 1995, suivi de cohorte réalisé par MEN-MESR DEPP.

³¹ Pierre-Yves Bernard, Christophe Michaut, op.cit.

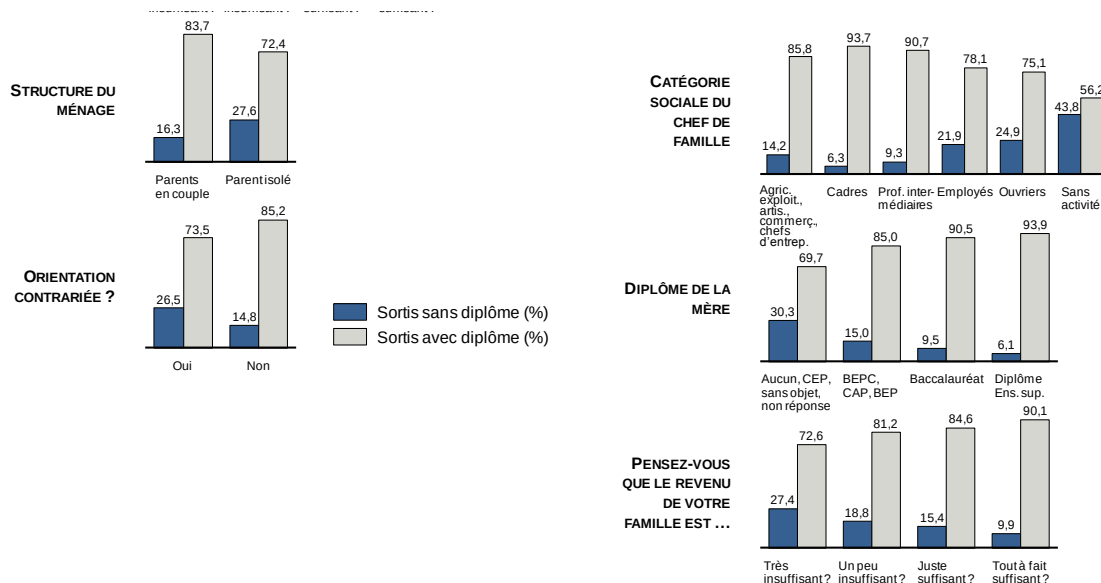


Figure 7 : Proportion de sortis sans diplôme selon différents facteurs
[Source : MEN-MESR DEPP – Panel 1995]

Une voie vers une **politique territorialisée de prévention** a été ouverte par le CEREQ³² qui a établi une cartographie des zones à risques de sortie précoce de formation initiale à partir de sept indicateurs de conditions de vie (revenu moyen par foyer fiscal, part de chômeur chez les 15-64 ans, taux d'emploi en CDI des salariés, part des familles monoparentales, part des familles nombreuses, part des ménages logeant en HLM et taux de non diplômés chez les 45-54 ans). Cette cartographie présente bien des similitudes avec celle des jeunes sans diplôme et confirme **l'impact des caractéristiques socio-économiques d'un territoire et de sa population sur le décrochage scolaire**.

Les jeunes issus de milieux favorisés sont proportionnellement moins nombreux dans les flux de sortants précoces, ils disposent en outre de « filets de sécurité » qui leur offrent davantage de possibilités de « raccrochage ».

Les jeunes sortis sans diplôme sont plus nombreux à avoir rencontré des **problèmes de santé** ayant perturbé leur scolarité (22% contre 13%), ou un événement grave (décès, maladie, ou accident grave) survenu à l'un de leurs parents (22% contre 15%) que les autres élèves³³.

Enfin, s'il apparaît que le décrochage constitue souvent un des éléments du parcours des jeunes suivis par la police ou incarcérés, le lien entre le décrochage scolaire et les comportements non attendus par l'institution scolaire (délinquance, comportements

³² Gérard Boudesseul, Yvette Grelet et Céline Vivent, Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?, Bref du Céreq n°304, décembre 2012 ([lien vers l'étude](#))

³³ Ibid.

violents, etc.) n'est pas démontré³⁴. Le contexte socio-économique et les possibilités offertes par le marché de l'emploi jouent à ce titre un rôle plus important dans l'écosystème du décrocheur que le décrochage scolaire.

Les conclusions des études statistiques interrogent la responsabilité du système éducatif dans le phénomène de décrochage, notamment sa capacité à faire réussir les populations les plus défavorisées.

1.3. Le décrochage, résultat de l'interaction de plusieurs facteurs

Un consensus se dégage de la littérature et de la recherche scientifique pour appréhender le décrochage comme un **processus multifactoriel, comportant des facteurs externes et internes qui interagissent entre eux**.

Les Québécois parlent de « non-appartenance » au lycée ou de non-affiliation afin d'évoquer un processus complexe, individuel, familial et institutionnel au terme duquel un lycéen décroche³⁵.

L'élaboration de typologies de décrocheurs répond au besoin de mieux cerner les publics « à risque » et de mettre en place des prises en charge. Cependant elles ne rendent pas entièrement compte de la complexité du phénomène. En revanche, **l'étude des interactions entre l'élève, les parents et l'école ainsi qu'entre les facteurs internes et externes du décrochage permet de mettre en lumière la très grande variété de cas et d'histoires personnelles de décrocheurs**. Elle interroge le système éducatif et semble fructueuse en termes d'évaluation des dispositifs et d'élaboration de pistes d'évolution. La politique de lutte contre le décrochage scolaire doit traiter cette complexité.

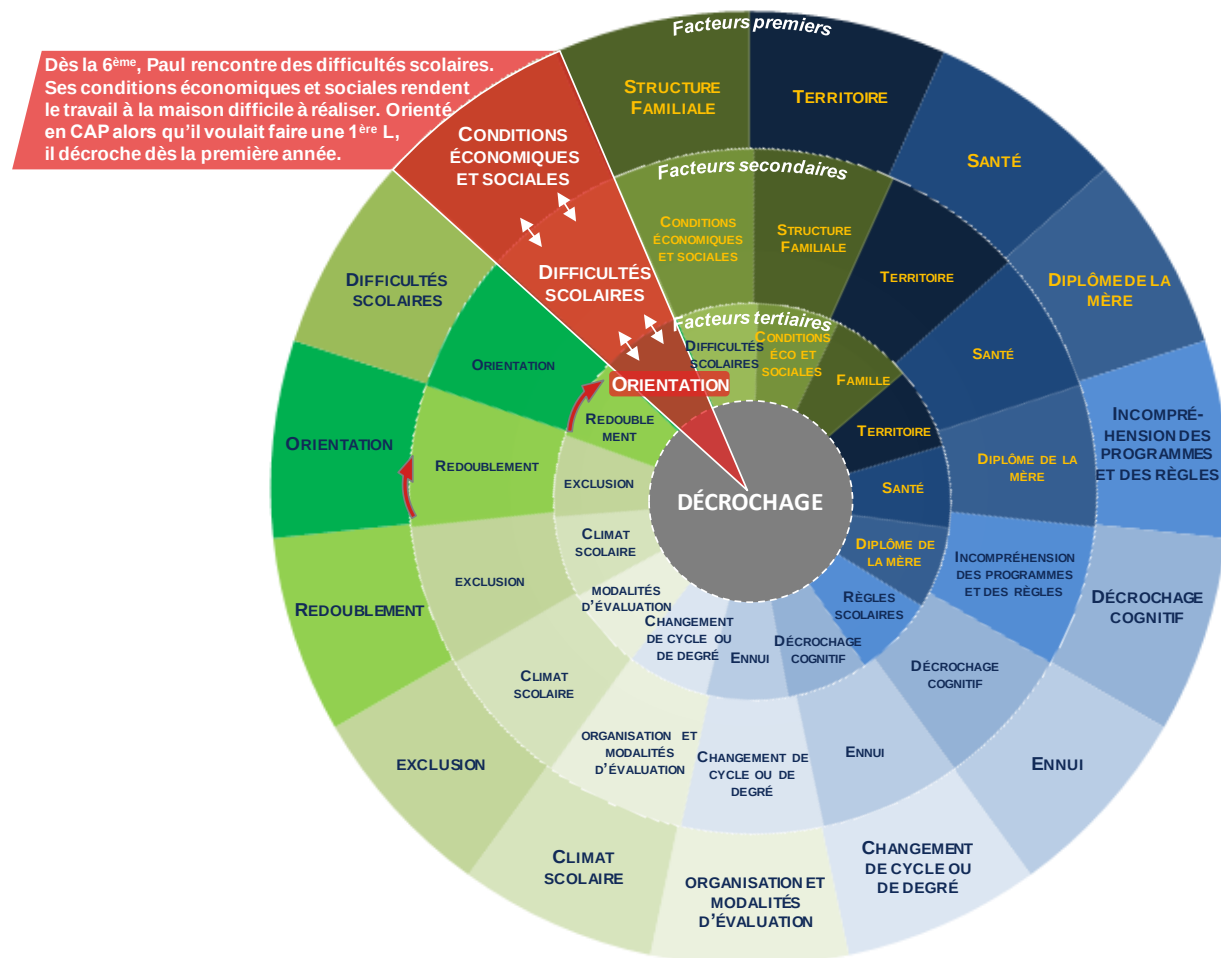
La diversité des profils des jeunes sortants du système éducatif sans diplôme de l'enseignement secondaire appelle une diversité d'approches et un travail en réseau afin de proposer à chacun un soutien et des solutions adaptées. Elle milite pour une **nécessaire collaboration entre les acteurs des sphères pédagogique, éducative, sociale et médicale autour du jeune, à tous les moments du processus, et dès le primaire**.

Les inspecteurs généraux le rappellent : « L'école ne porte pas seule la responsabilité des causes du décrochage, elle ne peut donc pas à elle seule y apporter une réponse. Il lui faut accepter de collaborer avec toutes les institutions qui, chacune dans leur champ de compétences, peuvent et doivent partager les réponses globales à mettre en œuvre pour

³⁴ Maryse Esterle-Hedibel, Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes, n°298-1, 2006 ([lien vers l'article](#))

³⁵ Dominique GLASMAN, Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle, VEI Enjeux, 2000.

chaque décrocheur. L'intégration d'alliances éducatives qui ont fait la preuve de leur efficacité s'impose.³⁶ »



La « roue du décrochage scolaire »

La « roue du décrochage scolaire » est un outil qui permet d'illustrer la complexité et la multiplicité des processus pouvant mener au décrochage scolaire.

➡ La distinction entre facteurs premiers / secondaires / tertiaires correspond à l'apparition successive dans le temps d'une multiplicité de **facteurs externes (en orange) ou internes (en bleu) au système scolaire**.

Remarque : le choix de trois niveaux de facteurs est arbitraire, on pourrait en envisager deux ou plus.

➡ La rotation des cercles de facteurs les uns par rapport aux autres permet de visualiser une multiplicité de combinaisons et d'interactions entre ces facteurs.

Remarque : cet outil n'a pas vocation à être utilisé pour identifier des solutions possibles. Celles-ci sont à construire selon chaque cas, dans l'interaction entre l'élève, l'école, ses parents et les autres acteurs éducatifs.

³⁶ Ibid.

Ce que disent les lycéens du décrochage

La Consultation Nationale pour un Acte II de la Vie Lycéenne et la Consultation des lycéennes et lycéens d'Ile-de-France ont permis de recueillir le témoignage et la perception des lycéens sur le décrochage scolaire. Une **mauvaise orientation** est, selon eux, souvent à l'origine du décrochage : les élèves estiment ne pas être assez préparés à leur orientation. Le **bien être à l'école**, un bon climat dans la classe et dans l'établissement sont des éléments primordiaux pour la réussite scolaire : l'écoute et les échanges respectueux entre adultes et élèves ainsi que le bon entretien de l'établissement favorisent un bon climat de travail.

Les lycéens font plusieurs propositions pour lutter contre le décrochage :

- Lutter contre le harcèlement, et notamment le cyber harcèlement, via des médiations entre pairs, des journées thématiques, etc.
- Renforcer le tutorat entre lycéens, et avec les enseignants : à la question « souhaiteriez-vous faire des suggestions pour améliorer les conditions de réussite ? », 28% des élèves demandent plus de soutien scolaire, et un accompagnement personnalisé pour lutter contre le décrochage (*Consultation des lycéennes et lycéens d'Ile-de-France*)
- Avoir accès à des activités qui permettent aux lycéens de rester dans l'établissement : CDI ouvert, activités sportives, etc.

1.4. Le décrochage, un processus

1.4.1. Un processus qui se développe tout au long de la scolarité de l'élève

Toutes les études s'accordent pour dire que le décrochage scolaire **est un processus qui se développe tout au long de la scolarité**. Le décrochage résulte d'une succession ou combinaison de ruptures tout au long de la scolarité de l'élève³⁷, à des rythmes divers, depuis l'école primaire jusqu'à l'abandon scolaire³⁸. Parler de personnes en « situation de décrochage » permet de ne pas réduire un jeune à un moment de son parcours.

Dominique Glasman, une approche du décrochage comme un continuum

Intervention pour la revue VEI du centre national de documentation pédagogique, 2000

Une autre approche proposée par Dominique Glasman fait l'hypothèse d'un « continuum », c'est à dire d'une absence de différence fondamentale permettant de caractériser les populations de décrocheurs et de non-décrocheurs. Et s'il n'y avait qu'une seule et même population plus ou moins engagée dans un long **processus de démobilisation** ? Décrocher serait seulement faire un pas de plus et les décrocheurs seraient « la pointe avancée d'un phénomène plus ample ». Ce point de vue projette la problématique du décrochage sur un axe plus large, celui de la **persévérance scolaire** et de la **démobilisation scolaire**.

³⁷ Valérie Melin, Le raccrochage scolaire : une épreuve biographique dans le processus de subjectivation d'anciens décrocheurs en situation de raccrochage, Université Paris 13/Nord, 2012.

³⁸ Pierre-Yves Bernard, Que sais-je, Le décrochage scolaire, 2013, p.15.

Valérie Melin, le décrochage scolaire, une succession de liaisons et déliaisons

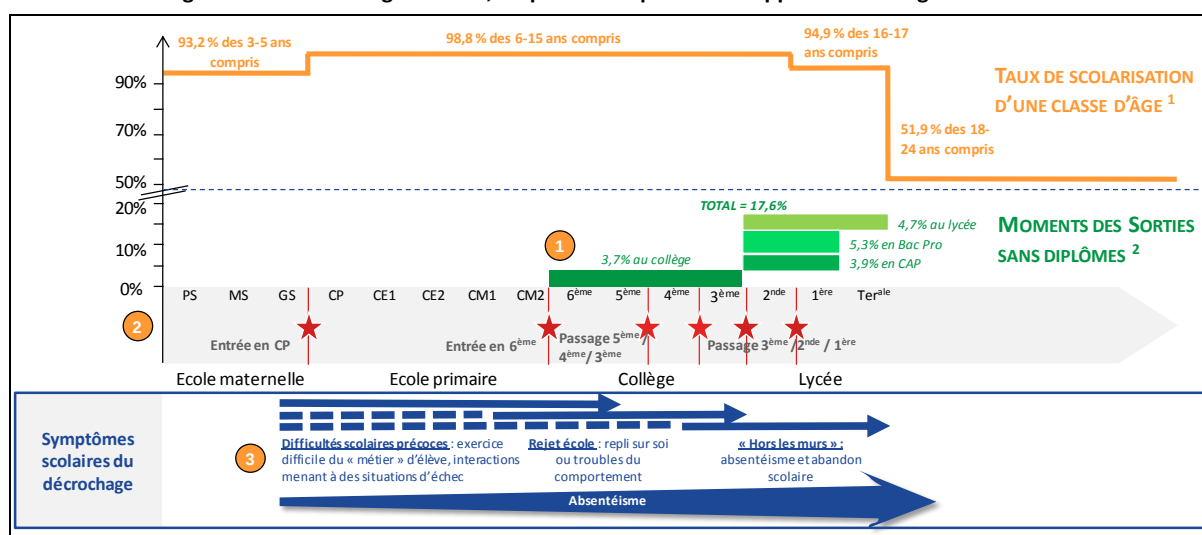
Valérie Melin utilise les concepts de « liaison-déliaison » dans le cadre du décrochage scolaire; elle évoque la rupture et l'accrochage, la continuité et de la discontinuité des trajectoires de jeunes en situation de scolarisation, en réfléchissant sur les enjeux de la construction identitaire du « raccrocheur – ancien décrocheur ». La déliaison, souvent à la source du décrochage, correspond à la rupture du jeune avec le mythe de l'école comme instance éducative capable de former l'élève et de l'aider à développer ses potentialités. La déliaison renvoie à l'absence d'articulation entre le dehors (vie familiale et sociale) et le dedans (l'école) sur les plans matériel, psychologique, cognitif et socio-cognitif, biographique et identitaire. Il apparaît alors essentiel de **construire des espaces-temps de liaison, de transition et de médiation dans l'école**. Ces éléments sont des moteurs majeurs de l'activité pédagogique de certaines solutions de remédiation, dont les micro lycées.

Pierre-Yves Bernard, les trois temps du décrochage

Pierre-Yves Bernard analyse le processus de décrochage en trois temps :

- Le premier est celui des **difficultés scolaires précoces** : même si la manifestation institutionnelle se situe plutôt dans le second degré, le point de départ du processus se situe en amont **dans le cadre familial et dans l'expérience scolaire du primaire**.
- Le second est celui des **difficultés scolaires qui se transforment en rejet de l'école**.
- Enfin le troisième temps est celui du **décrochage « hors les murs »**. Contrairement à la vision sécuritaire qui veut que les décrocheurs se retrouvent en bande dans la rue, les décrocheurs restent seuls chez eux la plupart du temps.

Figure 9 : Le décrochage scolaire, un processus qui se développe tout au long de la scolarité



¹ INSEE : Recensement de la population 2010, exploitation principale

² DEPP, Données du Panel 1995 (Education & Formations n°84, article d'Isabelle Robert-Bobée

Les étoiles rouges sur le schéma représentent les grands moments de rupture, de passage au cours de la scolarité

1

Le « résultat » du décrochage scolaire n'est visible statistiquement que tardivement.

En effet, le suivi statistique ne permet d'identifier la sortie du système scolaire (le décrochage) ou la sortie sans diplôme que pour les populations âgées de plus de 16 ans.

Le phénomène du décrochage n'est donc réellement mesuré qu'à la fin du collège. Ainsi, il est estimé que sur une classe d'âge, 17,6% des élèves quittent le système sans diplôme. Parmi eux, 3,7% partent au cours du collège, 3,9% au cours du CAP, 5,3% au cours du Bac professionnel et 4,7% au cours du lycée général ou technique³⁹.

Les sorties sans diplôme en CAP et Bac professionnel concernent donc environ 40% de la population scolaire au sein de ces formations. Par comparaison, les sorties sans diplôme au lycée général ou technique concernent environ 7% de la population présente dans ces filières de formation⁴⁰.

Ces données chiffrées donnent des indications sur le moment du décrochage mais elles ne permettent pas de repérer tous les moments-clés du processus de décrochage. En effet, pour la plupart des élèves, le décrochage est une réalité très précoce, mais ses manifestations ne sont pas toujours mesurables d'un point de vue statistique.

2

Si le processus de décrochage se déroule tout au long de la scolarité et commence parfois très tôt, certains moments de passage, de rupture, sont cruciaux dans le processus de décrochage⁴¹ et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'entrée au CP et l'apprentissage de la lecture mettent souvent en lumière les difficultés scolaires, c'est aussi le moment où la compréhension par l'élève du sens de l'école et de ce qu'elle attend de lui sont attendues. L'école maternelle, en particulier la grande section, constitue un moment clé dans la manière dont elle prépare les enfants à rentrer dans ces logiques.

L'arrivée en 6^{ème} constitue une rupture importante pour les élèves qui changent d'environnement, passent d'un à plusieurs enseignants et découvrent des modes de fonctionnement et des rythmes différents. Le passage *du collège au lycée* ou *entre la seconde et la 1^{ère}* sont essentiels. Ils correspondent à un moment où l'adolescent se construit et où il doit aussi faire des choix structurants pour son avenir à travers l'orientation.

L'affectation en lycée professionnel est également une période sensible. En effet, y sont scolarisés pour partie des jeunes qui ont accumulé au cours de 12 ou 14 ans de scolarité des difficultés de plusieurs ordres dans leurs relations avec les apprentissages et avec l'école. Un certain nombre d'entre eux ont été affectés en lycée professionnel à défaut d'avoir pu accéder à un lycée général ou technologique, ce qui a un impact sur leur motivation. Enfin, l'âge de l'accès au lycée correspond à la fin de l'obligation scolaire, ce qui peut contribuer à une accentuation du phénomène de décrochage.

³⁹ Isabelle Robert-Bobée, Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours » revue *Education & Formations* n°84, décembre 2013 ([lien vers le dossier](#)). Cette étude se base sur une analyse statistique des résultats du Panel 1995, suivi de cohorte réalisé par MEN-MESR DEPP.

⁴⁰ DEPP, Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (France métropolitaine, données provisoires), sur la base de Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN), SIFA (effectifs des CFA) et Système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).

⁴¹ Rémi THIBERT, Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs, Dossier d'actualité Veille et Analyses IFé n°84, ENS de Lyon, Mai 2013 ([lien vers le dossier](#))

L'entrée en apprentissage peut constituer également une période à risque notamment si le domaine professionnel et/ou cette modalité de formation n'ont pas été choisis en connaissance de cause ou l'ont été par défaut.

3 Le risque de décrochage se manifeste tout au long du processus de la scolarité, à travers un certain nombre de symptômes, qui s'amplifient généralement jusqu'à l'abandon scolaire.

Ces symptômes sont connus et confirmés par les études et la recherche : les difficultés scolaires précoces, le rejet de l'école qui peut s'exprimer tant par le repli sur soi de l'élève que par des troubles du comportement, et la multiplication des absences sont les signes les plus fréquents du risque du décrochage. Sur le plan pédagogique, le décrochage peut être repéré précocement et renvoie à des réalités multiples qui traduisent divers degrés de désengagement vis-à-vis du parcours scolaire. C'est pourquoi de nombreuses études évoquent des « décrocheurs passifs » : ces élèves sont en situation de « décrochage cognitif » ou « de l'intérieur »⁴².

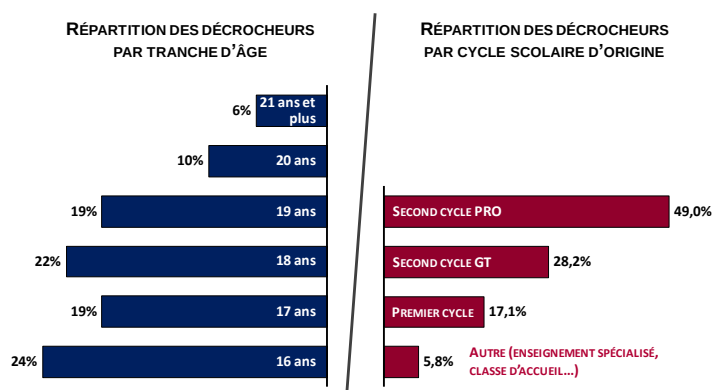


Figure 10 : Répartition des décrocheurs par classe et par cycle scolaire d'origine (source : DGESCO – Séminaire national de lancement du dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes)

Au-delà de ces éléments sur le processus de décrochage, le **taux de scolarisation par classe d'âge** interroge la politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Concernant les 3-6 ans, 6,8% ne seraient pas scolarisés⁴³. Il serait intéressant de se pencher plus précisément sur les caractéristiques de ces enfants (PCS⁴⁴, structure familiale, répartition géographique...), les raisons de cette non-scolarisation et surtout de vérifier s'ils sont ensuite plus susceptibles que les autres de décrocher.⁴⁵

⁴² Francis Vergne, décrochage et décrocheurs : comprendre et agir, Service académique d'information et d'orientation Clermont Ferrand, septembre-octobre 2010 ([lien vers le dossier](#))

⁴³ INSEE : Recensement de la population 2010, exploitation principale : Calcul réalisé en faisant le rapport de la population non scolarisée de 3 ans inclus à 6 ans exclu sur la population totale de la même tranche d'âge. La population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement. A l'inverse, est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours.

⁴⁴ Professions et Catégories Socioprofessionnelles

⁴⁵ Le parcours des élèves instruits à domicile n'a pas analysé, si les travaux de Smedley sur ce sujet sont connus, peu d'études ont été menées en France.

La scolarisation précoce (enfants âgés de 2 à 3 ans) a fait l'objet de plusieurs études indiquant qu'elle aurait des effets positifs sur les parcours, tout particulièrement en éducation prioritaire. Ainsi l'enquête PISA 2012 précise que les élèves préscolarisés pendant plus d'un an obtiennent de meilleurs résultats.

Cependant dans un rapport publié en octobre 2011 sur l'école maternelle⁴⁶, les inspections générales retracent l'évolution des conditions d'accueil des très jeunes enfants et soulignent les interrogations de certains spécialistes et les précautions qu'impose la scolarisation précoce.

Concernant les 16-18 ans, 5,1% ne seraient pas scolarisés⁴⁷. La plupart de ces jeunes ne sont pas détenteurs d'un diplôme du second cycle secondaire. **Dès lors se pose la question de la définition d'un cadre de prise en charge des 16-18 ans, pour garantir la continuité et la structuration d'une offre de formation qualifiante.**

1.4.2. Un processus dont l'intensité varie durant l'année scolaire : illustration à travers l'absentéisme

Comme le soulignent les inspecteurs généraux dans leur rapport⁴⁸, le traitement des absences quelles qu'en soient les causes doit être une priorité dans tous les établissements y compris pour les plus de 16 ans.

A cet égard, l'observation des absences des jeunes est éclairante.

La DEPP publie chaque année les données de ses enquêtes consacrées à l'absentéisme. Globalement, si la comparaison entre les taux moyens d'absentéisme des dernières années fait apparaître une tendance à une décroissance du phénomène, plus marquée s'agissant des lycées professionnels, une **intensification est aisément observée au cours de l'année**. D'après les échanges avec les acteurs de terrain, les retours de vacances scolaires ou de périodes de stage apparaissent par exemple comme des moments critiques.

⁴⁶ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, L'école Maternelle, octobre 2011 ([lien vers le rapport](#))

⁴⁷ INSEE : Recensement de la population 2010, exploitation principale : Calcul réalisé en faisant le rapport de la population non scolarisée de 16 ans inclus à 18 ans exclu sur la population totale de la même tranche d'âge. La population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement. A l'inverse, est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours.

⁴⁸ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.19 ([lien vers le rapport](#))

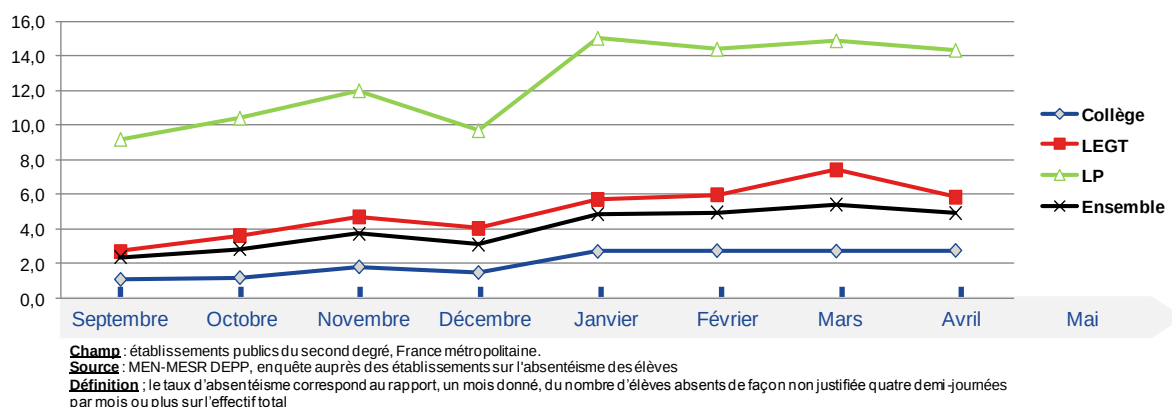


Figure 11 : Proportion d'élèves absents par type d'établissement en 2011-2012 (en %)

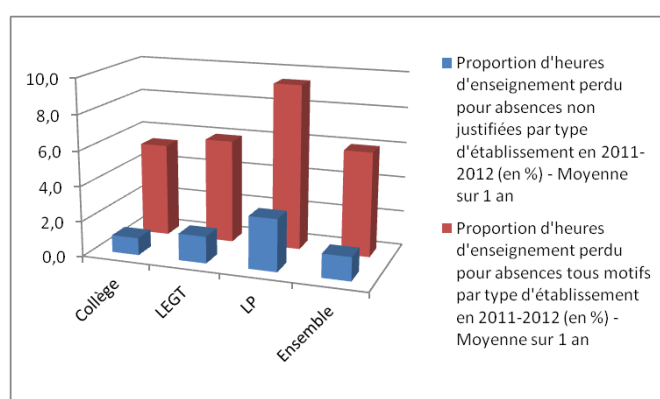


Figure 12 : Proportion d'heures d'enseignement perdues en fonction du type d'absence, pour les établissements publics du second degré en France métropolitaine (source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves)

Enfin, les taux moyens d'absences recouvrent une **réalité contrastée selon les types d'établissements** : la proportion des élèves absents touche moins de 1,6% des élèves dans la moitié des EPLE mais dépasse 15% dans un EPLE sur dix. Avec un taux d'absentéisme sur l'année 2011-2012 de 12,5%, **les lycées professionnels sont beaucoup plus touchés** par ces questions que les lycées généraux et technologiques (5%) ou les collèges (2,1%). Une explication peut être recherchée au moins pour partie dans le parcours scolaire des élèves de ces établissements et dans le processus d'orientation, comme vu précédemment.

Dans l'enseignement privé sous contrat et dans le primaire, le rapport des Inspections générales précité souligne que les données doivent être fiabilisées et sont sans doute sous estimées.

Il convient de distinguer les absences justifiées de celles provoquées par un comportement fautif de l'élève (exclusions de cours ou temporaires de l'établissement). Ainsi, les données disponibles montrent que les élèves perdent en moyenne 6% du temps d'enseignement disponible, avec des variations entre le collège, les lycées professionnels et les lycées généraux et techniques. Mais surtout, seules 1,3% de ces heures perdues correspondent à des absences non justifiées. Même si ces données cachent des disparités fortes entre élèves, elles interrogent sur les réponses concrètes apportées face aux absences justifiées qui peuvent minorer considérablement le temps d'enseignement utile.

L'examen des conséquences des absences répétées sur le parcours des élèves met en lumière **la nécessité d'intervenir en amont, dès l'enseignement primaire**. La prise en compte attentive des absences au primaire constitue un point clé dans la prévention du

décrochage scolaire, et ce même si la gestion des absences dans des relations interpersonnelles plus fortes entre familles et enseignants rend leur repérage plus difficile. Comme l'ont souligné les inspecteurs généraux dans leur rapport : l'école doit se mobiliser « le plus en amont possible dans la scolarité du jeune, pour introduire **la prévention du décrochage et la lutte contre les absences, qui en est le premier symptôme** dans ses orientations fondamentales. [...] Dans son champ de compétence pédagogique et éducative, l'école doit s'atteler à réviser ce qui est repéré comme conduisant certains élèves à quitter leur formation sans diplôme. Elle doit être attentive aux signaux que l'élève envoie. [...] Il convient également d'engager des corrections, sinon des réformes de fond, s'agissant de pratiques pédagogiques et de conceptions de l'enseignement qui favorisent et même conduisent au décrochage⁴⁹ ». L'implication des enseignants et des corps d'inspection, du premier comme du second degré, apparaît donc primordiale dans la lutte contre le décrochage scolaire, conjointement avec les autres personnels (éducatifs, médico-sociaux, d'orientation, etc.)

Si les données précitées apportent une première vision du phénomène, elles présentent aussi des limites : en particulier, elles ne prennent pas en compte les absences perlées, ou celles liées à la pause méridienne (exemple de la Guyane). Par ailleurs, elles ne mesurent pas le poids de certains facteurs comme **le climat scolaire, les violences à l'école et le harcèlement, la relation avec les parents**, qui sont déterminants dans le basculement de l'élève vers l'absentéisme (« le pas de côté » évoqué par Glasman). Ainsi les conséquences du harcèlement peuvent être lourdes lorsqu'il n'est pas pris en compte : perte d'estime de soi, décrochage scolaire, désocialisation, conduites suicidaires...

L'amélioration du climat scolaire passe également par une évolution de l'utilisation des sanctions. **Il s'agit de redonner du sens aux sanctions scolaires** en insistant sur leur dimension éducative. La sollicitation de partenaires extérieurs à l'éducation nationale est envisageable tant sur l'application des mesures de responsabilisation que pour l'aide à la mise en place de sanctions alternatives et d'alternatives aux sanctions. Les sanctions et notamment l'exclusion nécessitent un encadrement éducatif de l'élève afin de maintenir l'intégration au sein de la communauté éducative et éviter la rupture avec les apprentissages scolaires.

L'accumulation tout au long de l'année d'absences, quelles qu'en soient les causes, perturbe voire entrave les apprentissages. Elle nécessite donc une analyse de leurs causes, pour en comprendre l'origine, et des réponses fortes de la part de l'ensemble des acteurs pour les traiter lorsqu'elles surviennent et essayer de les prévenir. L'école doit s'efforcer, notamment en améliorant le climat scolaire, d'être le moins possible à l'origine des absences.

⁴⁹ Inspection générale de l'Éducation Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p. 72-73 ([lien vers le rapport](#))

2. Une politique en construction, centrée sur la remédiation et l'intervention

Compte tenu de la nature multifactorielle du décrochage scolaire, et sans décrire ici l'ensemble des réponses apportées aujourd'hui⁵⁰, il s'agit d'évaluer autant que possible les actions mises en place aujourd'hui du point de vue de la complémentarité, de l'efficacité et de l'efficience de la politique publique.

Une **première cartographie**, établie dans le cadre de la politique actuelle de lutte contre le décrochage scolaire et qui ne prétend pas à l'exhaustivité, permet de dresser **trois constats principaux** :

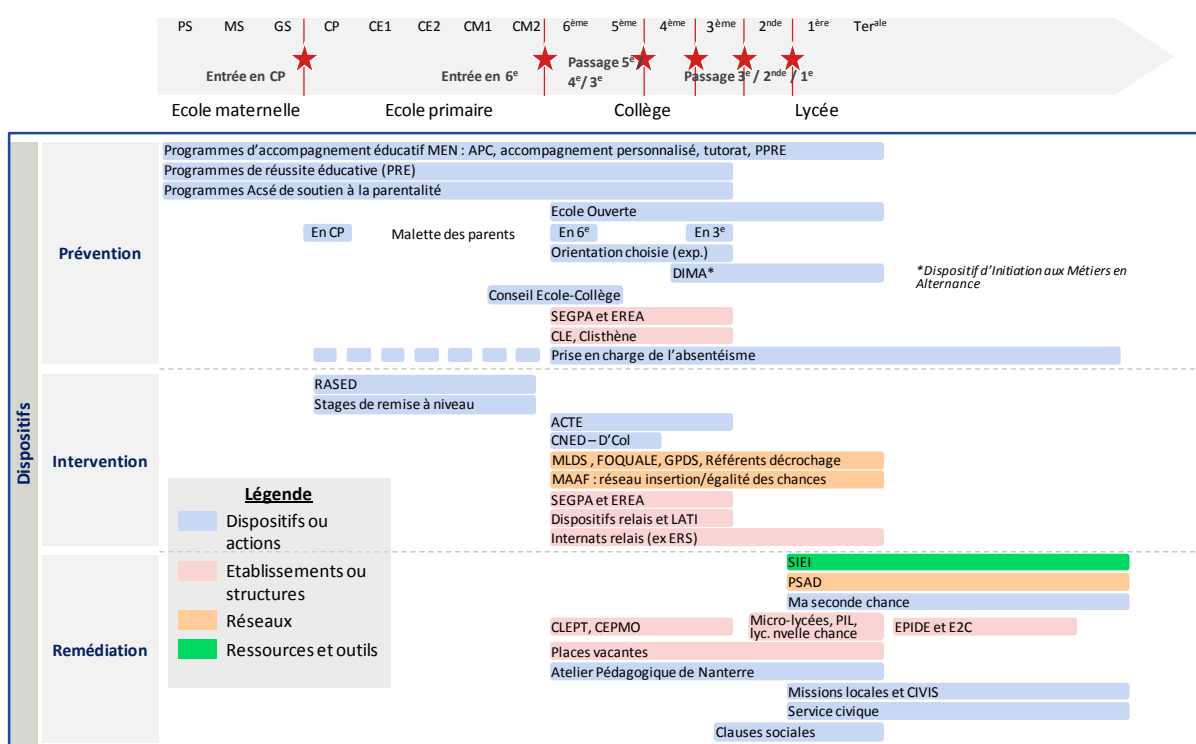


Figure 13 : Proposition de cartographie de la politique actuelle en matière de lutte contre le décrochage scolaire

- Des avancées notables ont été réalisées ces dernières années dans la prise en charge partenariale en matière **d'intervention et de remédiation** ;
- Dans le domaine de la **prévention**, à ce jour, les réponses restent peu structurées, même si certaines initiatives locales sont riches d'enseignement sur ce qui pourrait être mis en œuvre et généralisé à l'ensemble du territoire français ;

⁵⁰ Voir Annexe 5 pour un descriptif des différentes réponses.

- A ce stade, il n'existe pas de politique intégrée de lutte contre le décrochage (comme par exemple au Québec avec le programme « l'école j'y tiens »⁵¹), qui engloberait de façon cohérente les champs de la prévention, de l'intervention et de la remédiation.

Des difficultés à mesurer l'efficacité et l'efficience des actions de lutte contre le décrochage

La mesure de l'impact des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire fait face à plusieurs difficultés :

- Tout d'abord, il n'est **pas toujours aisé d'identifier les actions concourant à la réduction du décrochage scolaire**, car celles-ci ne sont pas forcément « fléchées » en tant que telles ou concernent un public cible plus large que les décrocheurs ;
- Par ailleurs, le décrochage étant un phénomène multifactoriel, il est **souvent délicat d'isoler les effets propres à un dispositif, de ceux liés à des facteurs externes non contrôlés** : les méthodes de randomisation permettent une évaluation rigoureuse des impacts, mais sont rarement utilisées ;
- Ensuite, les dispositifs sont souvent éclatés entre acteurs et entre territoires, si bien que **des évaluations globales sont rarement menées** ;
- Enfin, pour être réellement efficace, une action de lutte contre le décrochage doit produire des impacts durables : il est donc crucial de suivre les impacts sur les bénéficiaires sur plusieurs années, c'est à dire réaliser des suivis de cohortes. Or, rares sont les dispositifs comportant des évaluations d'impact ou d'efficience ; dans la plupart des cas, les dispositifs ne font l'objet que d'un suivi d'activité général, insuffisant pour réellement estimer l'impact sur les bénéficiaires.

Il faut toutefois évoquer le **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)**, qui a contribué à diffuser une culture de l'évaluation, en imposant une évaluation externe pour chacun des projets financés, dont certains ont même employé des méthodes de randomisation (c'est le cas pour les projets de Mallette des parents, présentés ci-dessous).

Cependant, les **leçons tirées de ces évaluations ne sont pas toujours exploitées** et les dispositifs jugés pertinents ne sont **pas forcément généralisés** (par exemple la diffusion de la « mallette des parents » n'a pas progressé depuis 2011).

Concernant **l'estimation des moyens (et donc de l'efficience)**, le constat est encore renforcé : à la difficile identification et à l'éclatement des actions, s'ajoutent l'absence de données consolidées relatives aux moyens et la faible valorisation des ressources « cachées », comme la mise à disposition de moyens existants et notamment des moyens humains comme par exemple au sein de l'Education Nationale, le temps passé par les enseignants ou les référents décrochage à réaliser des actions de prévention.

Le suivi des dépenses en matière de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi l'identification des actions ciblant les « décrocheurs » sont actuellement insuffisants pour permettre :

- Une identification fine des moyens consacrés au décrochage, notamment pour la prévention
- Une évaluation de l'efficience des actions de lutte contre le décrochage
- Une estimation des ressources nécessaires pour étendre ou généraliser les dispositifs les plus efficaces/efficents

En conséquence, on dispose d'une vision parcellaire de ce qui fonctionne ou pas, si bien qu'il est difficile d'éclairer la décision politique sur :

- L'allocation des ressources
- La suppression de dispositifs ou actions
- Le développement de dispositifs ou actions

⁵¹ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.13-14 ([lien vers le rapport](#))

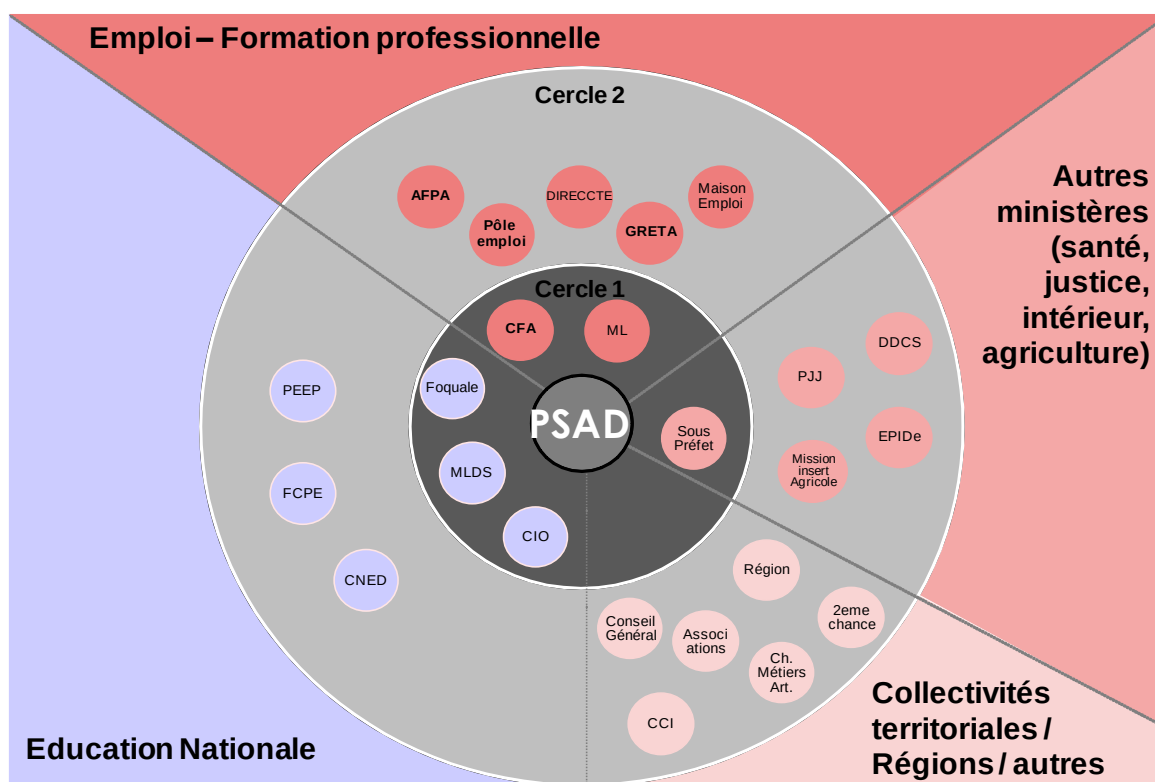
La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, par l'ensemble et la cohérence de ses composantes (priorité au primaire, mesures à venir pour le collège et les SEGPA, politiques d'inclusion scolaire pour les publics Bac professionnel), devrait contribuer à la prévention structurelle du décrochage.

2.1. La remédiation et l'intervention sont aujourd'hui privilégiées

2.1.1. Les acteurs

La mise en place des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (**PSAD**) et du Système Interministériel d'Echange d'Information (**SIEI**) en 2011 a permis des avancées majeures en matière de repérage, de suivi et d'identification de solutions de raccrochage dans un cadre partenarial.

Figure 14 : Acteurs des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs



Les PSAD sont généralement articulées autour des centres d'information et d'orientation (CIO), des missions locales (ML) et des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Elles sont animées dans trois cas sur quatre par un personnel de l'éducation nationale.

Les 535 CIO répartis sur l'ensemble du territoire sont très présents au sein des PSAD. Ils sont impliqués également en amont dans le travail de prévention et au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) des établissements publics locaux d'enseignement

(EPL). Ils sont des acteurs actifs au sein des réseaux réseau Formation, Qualification, Emploi (FOQUALE).

Les missions locales (ML), qui accueillent les jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, représentent un acteur privilégié des plates-formes. Présentes sur tout le territoire au travers d'un réseau de 450 structures et 5130 lieux d'accueil, elles ont un rôle d'information, d'orientation et d'accompagnement, dans une logique **de prise en compte globale** (emploi, formation, logement, santé, sport, loisirs, transports, etc.) Elles sont souvent en situation de codirection des plates-formes avec les CIO et contribuent à contacter et rencontrer les jeunes en situation de décrochage, prescrire des solutions, mobiliser des acteurs des sphères de l'emploi et de la cohésion sociale.

Les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), issues des Missions Générales d'Insertion (MGI)⁵² exercent des fonctions de coordination, de conseil et d'expertise en ingénierie de formation. Ses personnels contribuent à l'animation et à la formation d'équipes pluri-professionnelles (GPDS) et travaillent en étroite collaboration avec les référents décrochage. Ils exercent une activité de conseil et d'expertise auprès des responsables de PSAD et des réseaux FOQUALE en participant à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des actions de remédiation mises en place. Les situations rencontrées sur le terrain restent hétérogènes, dans la mesure où leur intégration dans les établissements est plus ou moins réelle. La MLDS représente 733 ETP, dont 55% de contractuels (62% en ETP). Les moyens ont peu évolué depuis plusieurs années⁵³. **La clarification et l'évolution des missions notamment dans le domaine de la prévention est nécessaire, ainsi que la définition de ses moyens et de sa pérennisation**⁵⁴.

Le service public de l'emploi en revanche n'assure pas une présence forte au sein des plates-formes, Pôle emploi apparaissant peu présent sauf dans les configurations de plates-formes présidées par les autorités préfectorales⁵⁵.

Parmi les acteurs du repérage et de l'accompagnement se trouve le **réseau FOQUALE**, qui rassemble les EPL et dispositifs relevant de l'Education nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Il a vocation à s'intégrer dans les réseaux de partenaires constitués autour des PSAD, en complémentarité avec les autres acteurs.

⁵² Depuis la circulaire de mars 2013 créant les réseaux FOQUALE. MEN, Circulaire n°2013-035 du 29-3-2013 relative aux Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), 2013 ([lien vers la circulaire](#))

⁵³ Voir Annexe 11 pour une description des enjeux liés aux moyens des MLDS.

⁵⁴ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, recommandation n°7 ([lien vers le rapport](#))

⁵⁵ Marc DUPONT, Agnès JEANNET, Note IGAS sur la mission MAP sur le décrochage scolaire : éléments de bilan et proposition de poursuite des travaux, mars 2014.

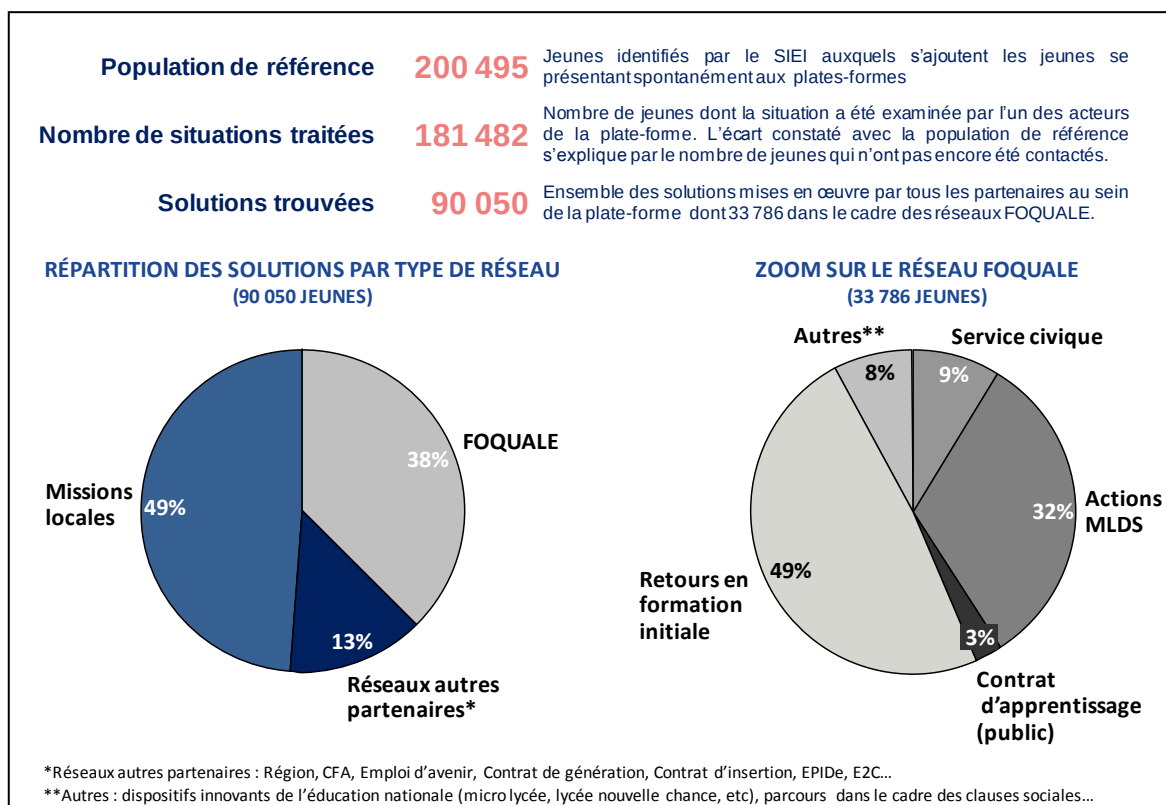


Figure 15 : Bilan de l'activité des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) pour la période de janvier à novembre 2013 (Source : DGESCO - Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle)

Au sein des EPLE, le MEN mobilise d'autres acteurs pour le repérage et l'accompagnement, dont notamment le réseau des **Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)**. Les GPDS ont remplacé les GAIN au sein des établissements. Ils ont vocation à favoriser la prise en charge pluri-professionnelle et l'identification de solutions à destination des jeunes en risque de décrochage. A ce jour, les GPDS comprennent peu d'enseignants, alors que leur participation permettrait de favoriser les liens entre l'éducatif (« vie scolaire ») et la pédagogie. Par ailleurs, faute d'animation et d'harmonisation nationales, leurs contours et pratiques restent très divers. L'académie d'Aix-Marseille les positionne comme des observatoires de prévention des ruptures scolaires (OPRS). Le référent décrochage est souvent l'animateur du GPDS.

Même si la mise en place des plateformes est relativement récente, **de premiers apports positifs sont d'ores et déjà visibles**. Les PSAD ont contribué à renforcer ou installer la confiance entre les différents acteurs et à développer **les partenariats et le partage d'informations**, y compris avec les établissements. Elles ont également favorisé une **structuration des activités** et une professionnalisation des agents. Les représentations du décrochage et les **mentalités ont évolué** : une diversification des solutions proposées et une meilleure acceptation des parcours non linéaires sont constatées. Le discours autour de l'élève évolue également : les acteurs considèrent progressivement qu'il est nécessaire de prendre le temps de l'orientation, qu'un panel de solutions est possible, que des parcours « chaotiques » sont acceptables... Les établissements s'impliquent de façon croissante.

Plusieurs limites à l'action des PSAD doivent cependant être soulignées.⁵⁶

Le modèle organisationnel n'est pas stabilisé, au-delà des ajustements nécessaires liés à la taille et aux spécificités du territoire ainsi qu'au nombre de décrocheurs :

- Les modalités de fonctionnement des PSAD sont hétérogènes aussi bien en matière de traitement des listes et de prise de contact que de prescription. En effet le contexte local préexistant est prégnant pour l'organisation et le fonctionnement (historique local, caractéristiques du bassin, relations interpersonnelles, etc.) ;
- Leur caractère multi-partenarial est relativement limité dans certains bassins, où seuls les acteurs de l'Education Nationale semblent réellement mobilisés ; dans ce cas, le réseau FOQUALE et les PSAD se confondent. De manière générale, les modalités d'articulation entre les PSAD et les réseaux FOQUALE sont très variables et souvent peu claires pour les acteurs de terrain ;
- La répartition des rôles entre les acteurs n'est pas toujours lisible : l'évolution des missions de la MLDS la repositionne plus explicitement sur la sécurisation des parcours de formation initiale, la Mission Locale apportant plutôt une réponse globale ;
- L'animation des plates-formes, utile pour échanger et harmoniser les pratiques, reste modeste, il est important de la renforcer.

Ensuite la question du financement des plates-formes n'est pas résolue dans la durée : le recours à des fonds de type FEJ à durée de vie limitée pose le délicat problème de la continuité d'exploitation des plates-formes.

Les dotations en personnel restent problématiques avec un recours systématique aux emplois aidés par le biais des GIP académiques pour contourner l'interdiction de recours aux emplois aidés pour la fonction publique de l'Etat. Par ailleurs la majorité des personnels, très engagés au service des jeunes en situation de décrochage, est constituée de contractuels pour certains en situation de précarité.

Enfin les acteurs de terrain bénéficient **peu d'animation et d'outillage partagés** et ont tendance à réinventer outils et méthodes.

Malgré ces limites, les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes « décrocheurs » sont aujourd'hui de mieux en mieux identifiées par les acteurs du champ de l'orientation et de l'insertion ainsi que par les jeunes eux-mêmes, via notamment le service « masecondechance.fr » de l'ONISEP.

Une nouvelle population qui ne figure pas actuellement dans la liste produite par le SIEI accède désormais aux plates-formes. Il s'agit principalement de jeunes en rupture de contrat d'apprentissage ou qui ont abandonné leur formation depuis plus de deux ans. Cette

⁵⁶ Eléments issus des visites de plates-formes. Voir aussi Marc DUPONT, Agnès JEANNET, Note IGAS sur la mission MAP sur le décrochage scolaire : éléments de bilan et proposition de poursuite des travaux, mars 2014.

population représente environ 50% des jeunes pour lesquels une solution doit être proposée.⁵⁷ En outre, la mise en œuvre de l'article 14 de la loi de refondation de l'école de la République qui instaure un véritable droit au retour des jeunes « décrocheurs » vers la formation initiale peut entraîner un afflux du nombre de jeunes se présentant spontanément dans les plates-formes.

Afin de mener à bien leur mission de lutte contre le décrochage, les plates-formes ont à leur disposition l'outil SIEI (Système interministériel d'échanges d'informations).

Le SIEI, mis en place en appui des PSAD, est un outil qui permet de traiter à l'aide d'un comparateur les listes des jeunes sortis des différents systèmes de formation initiale (Education nationale, Agriculture, écoles privées sous contrat, etc.) Il donne deux fois dans l'année (novembre et mars) une « photographie » des jeunes décrochés grâce au croisement de fichiers élèves. Les bases de données des missions locales s'interconnectent avec le SIEI pour compléter les informations de la liste des élèves décrochés de formation initiale. Ces informations portent sur le statut des jeunes accompagnés par les missions locales. Le comparateur génère la liste des jeunes « perdus et non retrouvés » dans ces différentes listes. Il s'agit d'un outil de repérage et de suivi, qui constitue une base précieuse de données mais à ce jour **ce n'est pas un outil statistique**.

Le SIEI a permis aux différents acteurs de mieux cerner le phénomène local du décrochage, notamment au niveau **académique** en élaborant des listes de jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme. Parmi les 200 588 jeunes identifiés par le SIEI entre septembre 2012 et novembre 2013, certains ont trouvé des solutions : moins de 40% sont des jeunes décrochés sans solution et 15% sont in fine pris en charge (accompagnement ou retour en formation ou insertion)⁵⁸.

Le SIEI, au-delà de son utilité reconnue dans la lutte contre le décrochage, présente aujourd'hui un certain nombre de limites.

Le périmètre est incomplet : dans sa version actuelle, le SIEI n'est pas interfacé avec les systèmes d'information de l'apprentissage, des lycées militaires, et des lycées agricoles de certaines académies⁵⁹.

Les ruptures et abandons de contrats d'apprentissage

27% des contrats d'apprentissage commencés entre juin 2010 et mai 2011 ont été rompus avant leur terme. Ce taux cache plusieurs disparités :

- Pour les primo-entrants en apprentissage, le risque de rupture précoce est plus important ;
- Les ruptures tardives sont moins suivies d'abandon, la propension à rebondir dans un nouveau contrat étant plus importante que pour les ruptures précoces qui rejettent souvent les contraintes de l'apprentissage ;
- Plus le niveau de diplôme préparé est élevé et moins les ruptures et abandons sont importants ;
- D'une région à l'autre, les taux de rupture et d'abandon varient entre 20% et 35%.

Source : DARES, *Éléments statistiques sur les ruptures et abandons de contrats d'apprentissage, 2014.*

⁵⁷ Source : indicateurs d'activité et de résultats renseignés par les responsables de plates-formes.

⁵⁸ DGESCO, *Indicateurs d'activité et de résultat des PSAD*, septembre 2012 à novembre 2013.

⁵⁹ La prise en compte des ruptures des jeunes en contrat d'apprentissage est affichée comme une priorité par différents acteurs et les modalités de cette prise en compte sont à l'étude. En effet les jeunes qui ne signent pas

Ainsi, il ne peut prendre en compte que de façon très partielle les jeunes qui rompent leur contrat d'apprentissage et notamment ceux pour lesquels cet abandon est définitif.

En conséquence, son utilisation nécessite un **effort de traitement chronophage** mené en lien avec les établissements scolaires pour fiabiliser les listes de jeunes décrochés.⁶⁰ La fiabilité est limitée du fait de **l'absence d'Identifiant National Elève (INE)**, qui se traduit parfois par des doublons.

Le **calendrier de campagne du SIEI ne serait pas vraiment opérationnel** : le SIEI ne fournit qu'une photographie (décembre pour la 1^{ère} campagne 2013-2014) du décrochage à un instant donné. Or l'arrivée tardive de ces listes ne permet pas aux acteurs de mener les activités de repérage et de contact des jeunes dans un délai satisfaisant. A fortiori concernant la 2^{ème} campagne qui se déroule en avril, période où il est difficile de trouver une solution immédiate, ce qui interroge sur l'utilité de cette seconde « photographie ».

Enfin, le temps de traitement des listes génère des **délais d'entrée en contact avec le jeune** de quelques semaines voire de quelques mois après sa sortie du système scolaire, ce qui conduit les acteurs locaux à recourir parfois à d'autres modalités : par exemple, l'élaboration d'une « fiche de liaison » par les établissements de formation initiale dès qu'un jeune sort du système, adressée à la plate-forme.

L'évolution des outils de suivi et de pilotage devrait faciliter le travail des plates-formes.

L'évolution des systèmes d'information représente un enjeu majeur pour le développement du travail partenarial.

Depuis la livraison de l'outil « RIO-suivi » qui permet un suivi des jeunes dans les PSAD, un suivi nominatif et continu des jeunes est opérationnel via une liste RIO.⁶¹ Cependant, cet outil présente certaines limites techniques qui font qu'une part importante de la population ne peut pas encore être recensée. A ce jour 109 PSAD n'utilisent pas RIO-suivi.

Présentation de RIO Suivi et RIO Stat

RIO stats est un outil de pilotage qui devrait permettre de disposer à partir d'avril 2014 d'éléments statistique sur les jeunes suivis par les plates-formes, tandis que **RIO Suivi** est une application qui permet un suivi des jeunes dans les plates-formes.

Le module décrochage scolaire est issu de la suite logicielle **SDO** (suivi de l'orientation). Il sera disponible à partir de septembre 2014 et permettra le suivi des jeunes dans le cadre de la **prévention** du décrochage au sein des EPLE.

de nouveau contrat à la suite d'une rupture doivent être accompagnés avec beaucoup d'attention. La DARES va publier prochainement le résultat des travaux sur ces ruptures; une note est dès à présent disponible [lien cliquable](#).

⁶⁰ Constat partagé issu de la visite de 12 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs entre décembre 2013 et janvier 2014.

⁶¹ Livraison prévue pour le 30 novembre 2013 de manière concomitante avec le résultat de la prochaine campagne SIEI.

L'outil Suivi de l'Orientation (SDO), disponible à partir de septembre 2014, assurera le suivi des jeunes dans le cadre de la **prévention** du décrochage au sein des EPLE. Par ailleurs l'interaction entre le module "décrochage scolaire" de SDO et l'outil RIO Suivi devrait favoriser un suivi des jeunes depuis la phase de repérage et de positionnement en EPLE jusqu'à l'accompagnement dans le cadre des réseaux FOQUALE et des PSAD.

L'arrivée de l'outil RIO Statistiques permettra d'automatiser la remontée des indicateurs et devrait améliorer le pilotage national et local des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes « décrocheurs ».

Il est important que les outils évoluent et prennent en compte les besoins exprimés par les utilisateurs et acteurs de terrain, sous peine de voir se développer dans les académies des outils de suivi parallèles sans garantie de confidentialité.

Il apparaît de même indispensable de pouvoir dégager les financements nécessaires à leur évolution en cohérence avec la priorité politique accordée à la lutte contre le décrochage scolaire.

2.1.2. Les dispositifs et solutions mis en place par l'Education nationale et par les autres acteurs

Les acteurs ont développé plusieurs types de réponses qui s'adressent à des publics différents, ont des objectifs variables, apparaissent donc complémentaires les unes des autres. Ces solutions présentent un double intérêt, du fait des solutions qu'elles offrent aux jeunes qui ont décroché ou qui sont en situation de décrochage, et des principes qu'elles mettent en œuvre : décloisonnement des métiers de l'école, approche bienveillante et exigeante, etc.

Dès 1999, le programme NouvelleS ChancesS s'est appuyé sur une dynamique interministérielle (Education nationale, Ville, Justice) et déclinait objectifs, pilotage et

La FESPI, Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants, au service de la lutte contre le décrochage scolaire



Des alternatives pour l'école

La FESPI (Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants) est une association qui regroupe depuis 2006 une douzaine de structures alternatives (pour plus de 2000 élèves à la rentrée 2013) autour d'une même vision de **l'école inclusive au service de tous les élèves**, décrocheurs ou non.

Les enseignants des structures de la FESPI (pour la plupart des annexes expérimentales d'un EPLE de rattachement) sont tous volontaires et conçoivent l'innovation comme relevant des deux champs inséparables que sont l'enseignement et l'éducation. Dans une conception décloisonnée des métiers de l'école, il s'agit pour eux, au-delà de l'innovation à l'échelle de la classe, de privilégier l'innovation à l'échelle de l'établissement. **La question des rapports entre enseignants et élèves y est particulièrement travaillée et l'élève y est considéré comme une personne à part entière.** La lutte contre le décrochage scolaire, pensée comme systémique, se décline selon deux axes :

- celui de la **prévention** avec des structures comme le collège Clithène à Bordeaux ou le Collège Lycée Egalitaire à Hérouville-Saint-Clair ;
- celui de la **remédiation** avec des structures de retour à l'école, comme les Microlycées de l'académie de Créteil, le CLEPT de Grenoble ou le Pôle Innovant Lycéen de Paris 13ème.

La FESPI bénéficie d'une convention triennale avec la DGESCO et organise des événements comme la "journée des projets innovants". Elle a organisé récemment un séminaire de réflexion sur "la nouvelle professionnalité enseignante". Elle collabore avec plusieurs chercheurs en Sciences de l'Education dans le cadre de recherches collaboratives.

moyens. Ce programme a permis notamment de mettre en place de nombreuses actions innovantes analysées et suivies par certains chercheurs.⁶² L'expérimentation de nouvelles formes de réponses au décrochage scolaire s'est principalement construite autour de **deux axes** : le premier repose sur la conviction qu'il faut **changer en profondeur « la forme scolaire »** pour agir sur le décrochage, la seconde considère que l'école ne peut répondre seule et qu'il faut **mettre en place une réponse globale et donc partenariale**.

Comme le précise Valérie Pugin, « Afin de lutter contre les sorties du système scolaire, des écoles « différentes » ont vu le jour qu'il est possible de regrouper « en deux catégories qui reflètent deux positionnements distincts ». Le premier groupe rassemble des établissements qui partagent l'ambition **d'amener les élèves par une pédagogie différente, à se réinscrire dans un cursus scolaire général**. Le second groupe d'établissements vise au contraire à **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** grâce à la mise en place de liens étroits avec un réseau d'entreprise partenaires ».⁶³

Appartiennent au premier groupe les structures de retour à l'école du type Microlycées, Lycées de la nouvelle chance, Collège Lycée Egalitaire pour Tous (CLEPT) ou Pôle Innovant Lycéen, qui se sont développées depuis plus de dix ans au sein de l'Education nationale. Elles partagent une pédagogie centrée sur une **vision inclusive de l'école au service de tous les élèves**. Ces structures sont pour la plupart membres de la FESPI.

Figure 16 : Présentation comparative des micro-lycées, E2C et EPIDE

	MICROLYCÉES Formation diplômante	E2C Formation professionnalisante	EPIDE Insertion sociale et professionnelle
PUBLIC ACCUEILLI	- De la fin du collège à la Terminale - Accueil de 1000 jeunes / an environ dans les structures de type microlycées¹	- Niveau collège - Accueil de 9300 entrants / an environ, principalement de niveau infra V	- En grande difficultés scolaire (30 à 40% d'illettrisme) et financières - Accueil de 3200 jeunes / an environ
CANAU / PRESCRIPTEURS	30% structures institutionnelles (CIO, missions locales, lycées) 50% Internet / bouche à oreille / médias 20% Autres	75 % des prescriptions se font par les Missions locales 35,5% issus des quartiers « politique de la Ville »	40% missions locales 10% JDC 30% candidatures spontanées 20% Autres structures.
PRINCIPES	- Respecter l'individualité et la liberté de l'apprenant. - Favoriser l'individualisation de l'enseignement. - Donner du sens par un travail interdisciplinaire. - Favoriser les postures professionnelles qui privilégient le « côte-à-côte ». - Collaborer en équipe éducative et pédagogique. - Evaluer de manière constructive et réparatrice.	- Donner aux établissements une autonomie pédagogique (afin de développer l'innovation et les synergies locales). - Individualiser les parcours par la construction d'un projet professionnel. - Renforcer le lien avec les entreprises (parcours en alternance) et valider des compétences. - Evaluer de façon à positionner le jeune par rapport à ses progrès, et non par rapport au groupe.	- Offrir un cadre rassurant et strict avec un travail important sur les règles. - Garantir un accompagnement du jeune 24h/24. - Favoriser une prise en charge globale du jeune. - Connecter la formation à l'insertion en consolidant les bases scolaires minimales et donner du sens aux règles. - Offrir un regard pluri-professionnel à chaque jeune pour faciliter son insertion tant sociale que professionnelle.
RÉSULTATS	Exemple du Microlycée de Sénart, 2011 : 80 % de réussite au baccalauréat sur élèves présentés, 65% sur élèves inscrits. 78 % en emploi ou en études 3 à 5 ans après leur sortie (suivi de cohorte 2003-2006).	58% de sorties positives qui conduisent à une insertion durable des jeunes. - A plus long terme, 20% des sorties négatives transformées en insertion quelques années plus tard.	80% des jeunes qui suivent le parcours jusqu'au bout sortent avec un emploi ou se dirigent vers une formation diplômante.

¹Toutes SRE (structures de retour à l'Ecole) confondues avec les Lycées de la nouvelle chance, CLEPT, etc...

⁶² Dominique Glasman, Françoise Ouevrard, La déscolarisation, La Dispute, 2011.

⁶³ Valérie Pugin, Les sorties du système scolaire sans qualification, 2008 ([lien vers l'étude](#))

Peuvent être rattachées au second groupe les **Ecoles de la seconde Chance (E2C)**, pilotées par l'Etat (Education nationale, Emploi, Ville) et les régions, qui constituent un dispositif de raccrochage accueillant environ 13 000 élèves pour l'année 2012⁶⁴. Il en est de même pour les centres de **l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE)**, pilotés par les ministères de la Défense, de la Ville et de l'Emploi, qui accueillent plus de 3000 volontaires par an.⁶⁵

Dans la logique d'un retour en formation ou dans un cursus scolaire général, et donc plus proche a priori de la philosophie du premier groupe, sont à mentionner des solutions qui ont été développées au sein de l'Education nationale comme **alternatives aux mesures disciplinaires** (exclusions notamment), à destination des élèves présentant des problèmes scolaires et comportementaux, et souvent entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

Les **dispositifs relais** s'appuient sur un encadrement éducatif, scolaire et périscolaire renforcé, et visent un réinvestissement des apprentissages ainsi qu'une appropriation des règles de vie sociale et scolaire pour un **retour en formation de droit commun**. Le dispositif repose sur trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille. La dimension partenariale, avec la Protection judiciaire de la jeunesse notamment, qui s'était affaiblie compte tenu de contraintes budgétaires, reprend de la vigueur actuellement.

Le **LATI (lieu d'accueil temporaire individualisé)** n'est pas un lieu mais un ensemble de dispositifs dans lesquels différents intervenants essaient de mettre en place des solutions personnalisées **au sein de l'établissement**. Il associe différents professionnels afin d'assurer une prise en charge pédagogique, éducative et psychologique. L'implication des parents constitue un facteur essentiel pour la réussite de la démarche. Le bilan des auto-évaluations menées confirment que les chances de raccrochage scolaire augmentent avec une prise en charge anticipée des élèves. Tous les établissements concernés se sont dotés d'une commission de suivi qui permet de jouer un rôle d'alerte et d'évaluation. Les LATI permettent de limiter le recours aux dispositifs relais.

Si la sortie temporaire du cadre scolaire peut apporter des bénéfices véritables (apaisement du climat dans la classe, réflexion sur le rapport à l'école, travail sur l'estime de soi, re-motivation, etc.), la question du retour en classe reste souvent problématique et nécessite donc un travail important en amont, associant notamment les enseignants de la classe

⁶⁴ Réseau E2C France, Données annuelles du réseau E2C France, avril 2013.

⁶⁵ Site interne de l'EPIDE : <http://www.epide.fr/Présentation-de-l-EPIDE>, consulté le 6 mars 2014.

d'accueil⁶⁶. Elle interroge plus généralement **la pertinence de l'externalisation de la prise en charge de ces jeunes et le risque de relégation qui y est lié**⁶⁷.

D'autres dispositifs contribuent directement ou indirectement à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes notamment celle des « sortants précoces ».

C'est le cas du **service civique – dont le service civique combiné** – pour plus d'informations, lire [ici](#)), exemple de partenariat entre le ministère de l'Education nationale, l'Agence du Service Civique et les organismes d'accueil (associations, collectivités, etc.) qui semblent porter ses fruits au service des jeunes. Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes repérés comme ayant décroché du système de formation initiale dans le cadre des PSAD. Il leur permet de gagner en confiance et en compétences et de mûrir un projet professionnel et personnel en tant que citoyens. En 2013, environ 3 000 jeunes décrocheurs ont bénéficié d'un service civique.⁶⁸

Par ailleurs en 2012, dans le cadre de la politique en faveur de l'achat responsable conduite par le gouvernement, **des clauses sociales ont été introduites dans les marchés publics** notamment ceux de l'Éducation nationale (pour plus d'informations, lire [ici](#)). Mis en œuvre par la mission des achats et accompagné par la DGESCO, le dispositif incite les entreprises travaillant pour le ministère à accueillir un jeune décrocheur afin qu'il bénéficie d'un parcours d'insertion professionnelle constituant une expérience au même titre que l'intérim ou une mise en situation en milieu professionnel. Complexe car nécessitant l'interaction de nombreux acteurs (service des achats d'un organisme public, entreprise et tuteur, jeune décrocheur volontaire, MLDS pour l'accompagnement du jeune), ce dispositif, s'il devait être déployé plus largement, nécessiterait d'être soutenu fortement au niveau interministériel.

Les missions locales disposent d'un arsenal de dispositifs. Par exemple depuis 2005, elles mettent en place le contrat d'insertion à la vie sociale (**CIVIS**) pour les jeunes en difficulté d'insertion, pour les conduire vers l'emploi durable. Plus récemment, elles sont devenues des chevilles ouvrières pour accompagner des jeunes de 16 à 25 ans vers un **emploi d'avenir**, afin qu'ils concilient une première expérience professionnelle reconnue par une attestation, un suivi et une formation.

La journée de défense et citoyenneté (JPDC) : ces journées, organisées sur près de 250 sites répartis dans l'ensemble du territoire par la direction du service national (Ministère de la défense), constituent un outil puissant de détection des jeunes en situation de difficultés et

⁶⁶ DEPP, Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en dispositif relais, avril 2013 ([lien vers le rapport](#)) ; Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013 ([lien vers le rapport](#))

⁶⁷ IFÉ : « Le retour c'est l'affaire de tous : Phase 2 de la recherche-action sur le retour de l'élève après une session en atelier relais », L. Heurdière-Deschamps, M. Chéreau, ENS de Lyon, septembre 2011 ([lien vers le rapport](#))

⁶⁸ DGESCO, Mobilisation contre le décrochage scolaire : dossier de presse, 8 janvier 2014 ([lien vers le dossier](#))

de décrochage. Ces derniers sont reçus en entretien individuel et orientés vers les structures d'accompagnement et d'insertion.

Les régions sont actives dans la lutte contre le décrochage scolaire. Dans leur grande majorité, elles font de la jeunesse un axe prioritaire de leur politique et contribuent à la mise en place de dispositifs d'intervention en accompagnement des équipes éducatives et s'impliquent largement dans le cadre des CPRDFP sur la prise en compte des jeunes en situation de décrochage en mobilisant notamment les **entreprises**. A titre d'exemple, la région Nord Pas-de-Calais a mis en place un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (pour plus d'informations, lire [ici](#)).

Les partenaires sociaux se sont également penchés sur les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et ont conclu un **Accord National Interprofessionnel (ANI)**, pour plus d'informations, lire [ici](#)) qui prévoit une prise en charge renforcée des « jeunes décrocheurs », différenciée selon leur niveau de formation et portée soit par les missions locales, soit par Pôle emploi. Une évaluation a été menée par le cabinet GESTE : elle indique qu'à cette occasion des nouvelles modalités de prise en charge des jeunes et de **rapprochement avec le monde de l'entreprise** ont été tracées, et qu'il conviendrait de les intégrer dans les prises en charge de droit commun⁶⁹.

Ces exemples conduisent à envisager davantage de porosité entre formation et emploi, le développement de modalités de « formation tout au long de la vie » et de validation des acquis de l'expérience qui permettent d'acquérir progressivement les diplômes et qualifications conduisant à une insertion professionnelle.

La mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse (pour plus d'informations, lire [ici](#)) **pourrait constituer un cadre « ensemble » de mesures complémentaires pour répondre à la diversité des publics jeunes et de leurs besoins et remédier à la juxtaposition des actions et des acteurs.**

2.1.3. Éléments d'analyse et résultats

En l'absence d'une évaluation d'ensemble des résultats des nombreux dispositifs existants souvent juxtaposés (voir 2.), de premiers éléments d'appréciation permettent toutefois de situer d'ores et déjà des points de force et de faiblesse.

⁶⁹ Marc DUPONT, Agnès JEANNET, Note IGAS sur la mission MAP sur le décrochage scolaire : éléments de bilan et proposition de poursuite des travaux, mars 2014.

Quelques enseignements peuvent être tirés de l'analyse des dispositifs relais, LATI et micro lycées (voir figure 17 ci-dessous).⁷⁰

 Les dispositifs relais Un fonctionnement à revoir			
Encadrement scolaire et éducatif renforcé visant le retour en formation de droit commun	Elèves présentant des problèmes scolaires et comportementaux, en rejet de l'institution scolaire	• Effets positifs sur les comportements, l'estime de soi, la motivation scolaire, moins sur les acquis cognitifs • Un retour dans l'établissement d'origine non préparé, qui compromet les bénéfices Coût estimé : 5,9 M€ en 2013 (hors titre 2) ⁴	447 dispositifs en France, qui n'ont pas fait l'objet d'une étude sur leur refonte
L.A.T.I. Les LATI Des initiatives intéressantes à consolider			
Dispositifs multi-formes associant généralement différents professionnels et visant à assurer une prise en charge individualisée au sein de l'établissement des élèves en difficulté	Elèves présentant des signes de décrochage, notamment des comportements perturbateurs et agressifs	• Amélioration du climat scolaire au profit du collectif de l'établissement • Réduction sensible des exclusions de cours, des rapports d'incidents, des conseils de discipline • Réduction sensible de l'absentéisme et des redoublements de la classe de troisième • Ressenti positif des bénéficiaires, qui ont eu la sensation d'être écoutés et reconnus	Pas de données relatives au nombre de LATI en France
Les microlycées Des résultats prometteurs			
Structures innovantes s'appuyant sur une pédagogie bienveillante et un véritable fonctionnement en équipe éducative et pédagogique	Décrochés aux parcours souvent complexes, exprimant la volonté de suivre une formation	• Effets positifs sur les comportements, l'estime de soi, la motivation scolaire • 80% des bénéficiaires en sortie positive⁵ Coût estimé : Environ 7k€ par élève ⁶	Une dizaine de structures existantes ou en projet (i.e. moins de 500 élèves)

Figure 17 : Quelques éléments d'appréciation sur trois dispositifs d'intervention et de remédiation

Sur ces solutions, des réflexions doivent se poursuivre, par exemple sur :

- La définition de la place des centres de l'EPIDE dans les politiques territorialisées de l'emploi et de la ville ;
- Le maintien ou l'évolution nécessaire de certaines structures, en fonction de leur service rendu. Il paraît utile également d'évaluer les dispositifs ESPI et LATI en vue de leur extension comme le recommande le rapport des inspections générales⁷¹ ;
- Le développement d'échanges entre les différentes structures de remédiation au sujet des pratiques pédagogiques.

Parmi les 200 500 jeunes identifiés par le SIEI, 90 050⁷² ont été accompagnés via les PSAD (missions locales, réseau FOQUALE et autres partenaires). Si le repérage permet de rendre visibles les décrocheurs et de mobiliser les acteurs, les **résultats des actions de remédiation restent limités, les stratégies « curatives » ne sont pas toujours efficaces car elles**

⁷⁰ Voir annexe 8 pour des analyses détaillées d'autres dispositifs.

⁷¹ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, ([lien vers le rapport](#))

⁷² DGESCO, Bilan de l'activité des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pour la période de janvier à novembre 2013, février 2014.

interviennent tard. Les expérimentations menées dans le cadre du FEJ évoquent ainsi un impact mitigé des solutions évaluées.⁷³

En effet les élèves sont très avancés dans le processus de décrochage et le lien avec l'école est déjà rompu. Une étude du CREN⁷⁴ a démontré que **plus le décrochage scolaire intervient tôt (dès le niveau du collège ou niveau VI), plus la probabilité de réintégrer un cursus de formation initiale diminue.** Les actions de la MLDS ont alors peu d'effet sur le parcours du jeune ou permettent seulement une insertion dans un emploi précaire. Le niveau de formation IV diminue le risque de chômage. Ce sont donc les mieux formés au départ qui ont la plus forte probabilité de s'insérer dans des conditions de relative stabilité.

Un projet se distingue toutefois, par ses résultats intéressants, concernant un public présentant des troubles du comportement marqués : l'Atelier pédagogique de Nanterre. L'innovation majeure réside dans une articulation souple entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soins, qui permet un retour en formation (initiale ou professionnelle) pour près de 50% des jeunes accueillis, malgré une situation scolaire qui paraissait sans issue.

Outre les résultats limités des dispositifs de remédiation, **l'orientation des jeunes vers les différentes solutions est parfois difficile**, en raison de la connaissance partielle par les prescripteurs des spécificités des solutions envisageables, mais aussi de l'absence d'harmonisation des modalités de prescription de ces différentes solutions, au travers des procédures communes aux différents partenaires.

Enfin, il est nécessaire de noter que si une **animation et une coordination des acteurs commencent à être mises en place** par la mise à disposition de ressources institutionnelles auprès des établissements et des équipes éducatives – par exemple Eduscol – ou la diffusion de guides de bonnes pratiques, elles **restent relativement hétérogènes** selon les territoires. Le rapport des Inspections générales note également qu'il est nécessaire de « clarifier le discours institutionnel ⁷⁵ » sur le décrochage.

2.2. La prévention, longtemps peu visible, se développe, mais de façon dispersée

Les actions menées par l'Education nationale seule, par l'Education nationale et ses partenaires, ou par les partenaires seuls relèvent de plusieurs axes :

- les relations école – familles
- l'accompagnement scolaire

⁷³ FEJ, Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire, septembre 2013.

⁷⁴ Pierre-Yves Bernard, CREN, Rapport final de la recherche « Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage », Avril 2008 ([lien vers le rapport](#))

⁷⁵ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.69-71 ([lien vers le rapport](#))

- l'orientation
- le climat scolaire et la prévention de la violence
- l'ouverture culturelle et sportive
- la santé
- les transports...

2.2.1. Des actions de prévention en cours de développement

Les actions dans ce domaine se développent à tous les niveaux et démontrent une prise de conscience par l'ensemble des acteurs de la nécessité de la prévention en matière de décrochage scolaire.

Les fédérations de parents d'élèves ont pleinement intégré ce champ : si aujourd'hui l'objectif affiché et communiqué par le ministère porte de façon plus visible sur la nécessité d'un retour en formation (« raccrochage ») des jeunes ayant décroché, les associations de parents soulignent l'importance des dispositifs de prévention qui devraient progressivement conduire à une diminution du flux de « sortants ». Pour ces associations, les actions de prévention devraient se concentrer sur :

- L'implication des parents dans le projet pédagogique de l'élève, afin d'éviter que l'école et la famille deviennent un vrai « couple de divorcés », c'est-à-dire qu'ils ne se concertent plus au sujet de l'élève en difficulté ;
- La projection professionnelle du jeune dès le primaire, pour donner du sens aux apprentissages ;
- L'adaptation et l'alternance des méthodes pédagogiques ;
- La fiabilisation de la mesure des absences dans les établissements.

Au niveau national, le MEN s'investit progressivement sur le champ de la prévention.

Tout d'abord il mène de nombreuses actions en matière **d'accompagnement pédagogique et éducatif**, comme les Activités Pédagogiques Complémentaires ([APC](#)), l'[accompagnement personnalisé](#), le tutorat, les Programmes Personnalisés de Réussite Educative ([PPRE](#)). Ainsi, par exemple, l'accompagnement personnalisé mis en place progressivement en lycée professionnel et lycée général et technologique ainsi qu'au collège en 6ème peut répondre aux besoins des élèves, faciliter les transitions et éviter les ruptures :⁷⁶

- en abordant la difficulté scolaire et l'apprentissage différemment ;
- en valorisant leurs compétences transversales ;
- en privilégiant l'autonomie et l'appropriation de méthodes de travail ;
- en leur apportant des réponses sur leur orientation.

Le MEN s'est également doté d'une **délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire** dont l'action peut contribuer à améliorer le climat scolaire et donc accroître le bien-être des élèves et des personnels, favorisant ainsi la réussite scolaire (pour plus d'informations, lire [ici](#)).

⁷⁶ Circulaire n°2010-013 du 29/01/10, Circulaire n°2011-118 du 27/07/11, Arrêté du 10 février 2009.

L'Education nationale a lancé des **expérimentations significatives**, par exemple :

- La mallette des parents (pour plus d'informations, lire ici) est expérimentée dans plus de 2000 écoles en 2012 et plus de 1 100 collèges depuis 2010 ;
- L'expérimentation sur le dernier mot aux parents dans 101 collèges (voir ci-dessous).

Plus largement, l'accent mis sur l'enseignement primaire dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école (moyens supplémentaires avec le « plus de maîtres que de classe » qui doit contribuer à l'évolution des pratiques d'enseignement, nouveaux rythmes, etc.) contribue à la prévention du décrochage.

L'expérimentation du « dernier mot aux parents »

La possibilité de laisser aux parents **le choix de la voie d'orientation en fin de troisième** de leur enfant est en cours d'expérimentation dans 101 collèges répartis dans 13 académies.

L'expérimentation du choix laissé aux familles s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 48 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Il prévoit ainsi qu'à titre expérimental, pour une durée de trois ans, dans des académies et des conditions déterminées par le ministre de l'Education nationale, la procédure d'orientation prévue à l'article L. 331-8 du code de l'éducation peut être modifiée afin que, après avoir fait l'objet d'une proposition du conseil de classe et au terme d'une concertation approfondie avec l'équipe éducative, la décision d'orientation soit conforme aux vœux des responsables légaux de l'élève ou de celui-ci lorsqu'il est majeur.

L'objectif principal de cette expérimentation est de **renforcer le dialogue avec les parents**. Ainsi, les établissements s'engagent à proposer un accompagnement renforcé aux élèves et à leur famille, qui comporte deux dimensions :

- **Un processus d'information et de réflexion.** Les étapes clés de l'accompagnement tout au long de l'année se concrétiseront par un programme comprenant des réunions, des entretiens individuels et personnalisés d'orientation, des séquences d'observation en milieu professionnel, des visites de lieux de formation post-troisième (LEGT, LP, CFA), des rencontres avec des professionnels (Forums, bilans de stage, etc.), des échanges entre pairs, etc. afin de faire connaître une diversité de parcours possibles.
- **Une concertation approfondie pour préparer la prise de décision.** La concertation (entretiens spécifiques et réunions trimestrielles à l'occasion notamment de la remise des bulletins scolaires) est conçue comme un processus d'échanges et de préparation de choix positifs d'orientation. Le renforcement du dialogue entre les familles et l'équipe éducative donnera lieu à des échanges réguliers portant notamment sur le profil et les compétences de l'élève, son investissement dans la scolarité et les perspectives envisagées.

Des **établissements** développent des actions en matière de **prévention** du décrochage scolaire, notamment dans le cadre de leurs **projets d'établissement**. Ils mettent en place de façon systémique des modalités pédagogiques qui contribuent à prévenir le décrochage scolaire. Ils développent une approche globale qui s'appuie sur un projet partagé par la communauté éducative prévoyant des actions concourant à la prévention du décrochage, comme :

- des exclusions exceptionnelles ;
- une fluidité des parcours importante ;
- une équipe éducative volontaire et soudée, une articulation entre pédagogique et éducatif, un travail sur la cohérence entre enseignements ;

- des choix pédagogiques et organisationnels sont posés : tutorat, réflexion régulière sur l'orientation, concertation et travail en équipe institutionnalisés et intégrés dans les obligations de service des équipes.

A effectifs et populations comparables, certains établissements connaissent un nombre d'élèves en situation de décrochage significativement inférieur à d'autres. L'analyse de leurs organisations et méthodes pédagogiques doit permettre de dégager des pistes d'évolution et des modalités transférables le cas échéant.

Plusieurs centaines d'établissements **expérimentent des classes sans notes**⁷⁷. Il s'agit d'estimer une progression dans le temps plutôt qu'un résultat à une date donnée, et d'axer l'évaluation sur l'acquisition de connaissances et de compétences. Des dispositifs sont mis en place pour motiver les élèves en leur fixant des objectifs réalistes précis, souligner leurs points forts, prendre en considération leurs progrès tout en ciblant les difficultés. Les élèves savent que l'évaluation dont leurs travaux font l'objet constituent un indicateur à un moment précis et que les bilans des résultats aux évaluations ne sont pas des moyennes mais une indication sur le niveau atteint. Les enseignants laissent ainsi du temps pour l'apprentissage, les essais et modifient le statut de l'erreur. Il est nécessaire d'évaluer les effets de ces expérimentations avant d'envisager une généralisation.

Des actions structurelles sont également enclenchées en matière d'orientation.

Dans les établissements scolaires labellisés « lycées des métiers » ou dans les EPLE disposant d'une UFA, des solutions sont envisagées afin **d'apporter une certaine souplesse dans les parcours des élèves** et notamment de faciliter le passage d'une formation sous statut scolaire à la même formation par apprentissage (et inversement), ce qui permet parfois d'éviter le décrochage d'un jeune.

De la même façon, **des expériences de mixité sont initiées selon deux modalités** :

- **La mixité des parcours** propose la préparation du bac professionnel en suivant la classe de 2^{nde} sous statut scolaire afin de former le jeune aux compétences de base et de le familiariser à son futur métier, puis une formation par apprentissage en contact permanent avec le monde professionnel les deux années suivantes ;
- **La mixité des publics** permet de retrouver au sein d'une même classe des élèves, des apprentis et des stagiaires de la formation continue qui partagent les mêmes temps d'enseignement. Cette pluralité d'apprenants insufflé une grande dynamique de travail et permet la construction de projets fédérateurs.

Des établissements scolaires organisent pour les jeunes indécis ou qui souhaitent changer d'orientation, en classe de seconde ou en première année de CAP, la découverte d'autres formations proposées dans leur lycée ou un lycée voisin ou un stage d'observation en entreprise.

⁷⁷ Eduscol, Les classes sans note, 2012 ; <http://eduscol.education.fr/cid65721/les-classes-sans-note.html>

D'autres pratiques offrant une **plus grande souplesse aux jeunes dans leurs choix d'orientation et dans leurs parcours** émergent également peu à peu. Ainsi, la **classe de 3^{ème} « prépa pro »** propose aux jeunes, en partenariat avec le monde professionnel, la découverte de différents métiers relevant de plusieurs champs professionnels et l'immersion dans l'entreprise. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un projet de formation mûri et d'engager les jeunes dans une dynamique positive grâce à des méthodes pédagogiques différentes.

De même, les relations de confiance entre établissements scolaires et entreprises ouvrent des perspectives pour des jeunes « en voie de décrochage » en leur proposant un **temps d'immersion dans l'entreprise** avec pour objectif de développer des compétences transversales et/ou professionnelles, ce qui introduit une respiration par rapport au monde scolaire mais sans perdre de vue le projet du jeune.

Les dispositifs qui permettent d'organiser l'action de plusieurs professionnels autour d'un élève, contribuent à la prévention du décrochage. C'est le cas par exemple, des **programmes d'accueil individualisé (PAI)** qui permettent à des élèves atteints de troubles de la santé au sens large de pouvoir poursuivre leur scolarité grâce à des aménagements et à l'intervention d'équipes pluri-professionnelles. Les retours sur les PAI mis en place sont positifs en terme de maintien des élèves concernés dans leur classe et leur établissement ainsi qu'en terme de coopération entre professionnels (enseignant, médecin, spécialistes de divers champs). Le cadre du PAI pourrait être utilisé plus largement pour prévenir le décrochage.

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé), un outil permettant d'organiser la coopération pluri professionnelle

Le projet d'accueil individualisé (PAI) s'adresse à des **élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur longue période** : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, trouble spécifique du langage. Il **est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement**.

En principe à usage interne à l'Éducation Nationale, il **peut être ouvert, sur proposition du chef d'établissement, à des partenaires extérieurs**.

Le médecin scolaire, véritable pivot du PAI, rencontre l'élève et/ou sa famille ainsi que le médecin traitant et détermine les aménagements susceptibles d'être mis en place. Le projet d'accueil individualisé est alors signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement. Il **organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'élève, les modalités particulières et conditions éventuelles de prise en charge**.

Textes officiels en vigueur : [Article D351-4](#) et [article D351-9](#) du Code de l'Éducation ; [Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003](#)

Les **partenaires ministériels** ont lancé des programmes concourant à la prévention du décrochage scolaire.

Depuis 2005, le **ministère de la Ville** a mis en place les **programmes de réussite éducative (PRE)**, gérés par l'ACSé, qui partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux (en éducation prioritaire), éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues.

Par ailleurs, seize communes expérimentent des PRE pour les 16-18 ans, sur le sujet du décrochage scolaire. Le PRE a concerné environ 130 000 élèves entre 2 et 16 ans en 2012-2013 (alors qu'une classe d'âge représente plus de 750 000 enfants et donc 11,7 millions d'enfants entre 2 et 16 ans)⁷⁸.

L'ACSé mène également un programme national de soutien à la parentalité qui vise à aider les parents d'élèves scolarisés la plupart du temps dans des établissements concentrant les plus grandes difficultés à exercer leur « métier » de parent.

Les **régions, de leur côté, disposent de leviers structurels** qui peuvent contribuer à prévenir le décrochage :

- La construction et donc la **localisation des EPLE et des internats** ;
- La **carte des formations professionnelles initiales** : il s'agit de proposer une offre de formation disponible, de proximité, adaptée aux attentes des familles et aux besoins de l'économie ;
- La **qualité de la vie lycéenne** (internat, restauration, santé, etc.) ;
- Les **transports scolaires**.

Plus largement, de nombreuses initiatives sont lancées à **l'initiative des collectivités** (régions, départements et communes) **ou des académies** en matière d'accompagnement éducatif. Certaines sont même directement fléchées sur la lutte contre le décrochage scolaire. Ainsi, le programme ACTE a été engagé dans le cadre d'une convention entre le Conseil Général de Seine Saint Denis et la DSDEN.

Programme ACTE Conseil Général de Seine Saint Denis

Depuis 2008, le Département de Seine-Saint-Denis a mis en place un dispositif d'Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) **en partenariat avec l'Éducation nationale, les villes et les associations locales**. L'objectif est de **proposer un lieu d'accueil et une prise en charge éducative des élèves exclus** afin que le temps de l'exclusion devienne utile. Dans chaque collège concerné, une personne référente assure la continuité scolaire et prépare le retour de l'élève après son passage dans le dispositif. La ville et l'association locale participantes proposent un parcours personnalisé. Les parents sont impliqués dans la décision d'intégrer leur enfant au programme. Le jeune donne son avis.

⁷⁸ ACSé, programme des interventions 2014([lien vers le document](#)), pour le public concerné par le PRE ; INSEE pour le nombre d'enfants dans une classe d'âge.

**Un exemple de démarche systémique :
La Fondation des apprentis d'Auteuil**

Forte de ses 150 ans d'expérience d'accueil « d'orphelins », la Fondation des apprentis d'Auteuil a su développer une **approche pluri-professionnelle** des situations pour les jeunes en difficultés, avec **un projet global individualisé qui associe les parents**.

Pour conduire sa mission, la Fondation articule son action autour de quatre principes fondamentaux :

- Une pédagogie animée par un **regard de bienveillance, de confiance et d'espérance** qui permet à chaque élève de se sentir reconnu ;
- Une pédagogie fondée sur **l'accompagnement global** qui respecte l'unicité de la personne ;
- Une pédagogie de **coéducation qui associe la famille**, première éducatrice, au parcours et à la formation du jeune ;
- Une pédagogie **d'éducation à la liberté et à la responsabilité**.

Source : Rapport IGEN-IGAENR, Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.39.

Des enseignements peuvent être tirés de ces programmes. La recherche⁷⁹ s'accorde sur leurs conditions de réussite : un environnement d'apprentissage rassurant, une équipe investie et aidante, une culture scolaire qui encourage la prise de risque, l'autonomie et la collégialité professionnelle. Ces programmes s'appuient également très souvent sur le principe « un élève, une équipe, un projet » (mis en œuvre au Pays-Bas : voir l'encart ci-contre), en individualisant l'accompagnement du jeune et en sortant des contraintes des programmes, des horaires, et de lieux.

**« One child/family, one plan »
Un élève, une équipe, un projet**

Les Pays-Bas ont mis en place, dans le cadre de leur politique de prévention du décrochage, des **équipes multidisciplinaires dans les écoles** (professionnels scolaires et médico-sociaux) favorisant ainsi :

➤ **L'individualisation des accompagnements** (« one child/family, one plan »)

➤ **L'articulation et la mise en cohérence au niveau local des réponses apportées au décrochage scolaire par les différentes politiques** (éducatives, de la santé, de la jeunesse, de la ville, etc.)

Des formations inter catégorielles sont proposées pour une meilleure connaissance des rôles de chacun et la construction de programmes d'actions partenariales.

Les actions contribuant à la prévention du décrochage, si elles ne sont que rarement « fléchées » sur la lutte contre le décrochage, sont nombreuses et émanent de différents acteurs (ministère de l'Education nationale, EPLE, collectivités territoriales, ministère de la Ville...). Elles apparaissent toutefois dispersées et leurs modalités d'évaluation inégales.

2.2.2. Des actions de prévention non intégrées dans une politique nationale

⁷⁹ Russell W. Rumberger, Dropping Out: Why Students Drop Out of High School and What Can Be Done About It, Harvard University Press, 2011.

L'évaluation des actions de prévention est compliquée à réaliser. Leurs effets restent difficilement mesurables, notamment dans le cadre d'actions structurelles où ils peuvent être à la fois multiples et diffus. Par ailleurs, les dispositifs de suivi et de mesure des résultats n'ont été que rarement prévus et organisés en amont de la mise en place des actions concernées. Enfin les évaluations, lorsqu'elles ont lieu, ne permettent pas toujours d'affirmer si les améliorations constatées sont concomitantes et/ou conséquentes à la mise en place de dispositifs innovants, les établissements ou structures qui s'y engagent volontiers mettant souvent en place d'autres actions dans une dynamique globale.

Compte tenu des difficultés à évaluer les impacts des actions ou dispositifs, il paraît d'autant plus délicat d'en envisager la généralisation ou la diffusion. **A l'avenir une démarche d'évaluation systématisée doit être mise en place concernant les dispositifs et actions de prévention du décrochage afin de dégager les conditions de leur extension.**

Plusieurs constats peuvent être posés concernant les actions de prévention.

Les **actions préventives ont toujours plus d'effets que les actions réparatrices.** Comme l'indique Pierre-Yves Bernard, « Les systèmes éducatifs qui connaissent les taux de décrochage les plus faibles, comme les pays d'Europe du Nord, sont les plus intégrateurs, à la fois par le caractère commun de la scolarité et la prise en compte des particularités individuelles des élèves. A l'inverse les actions réparatrices [...] ne parviennent jamais à compenser les effets sélectifs de la convention académique sur l'accès des jeunes à la qualification ». Il semble également acquis que les actions **structurelles** sont plus efficaces que les actions ciblées sur des publics spécifiques.⁸⁰

Dans le cadre des évaluations du Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ), **deux dispositifs de prévention ont fait particulièrement la preuve de leur intérêt** : il s'agit de la **Mallette des parents en 6e** et de la **Mallette des parents en 3e**, qui ont pour objet l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant et le lien entre les équipes éducatives et les parents. Ces dispositifs présentent non seulement de bons résultats sur ces aspects, mais également en matière de résultats scolaires et de réduction du décrochage scolaire des élèves concernés.

 La Mallette des parents en 6e Un dispositif à l'efficacité avérée mais qui n'est pas déployé partout			
Description	Public cible	Résultats	Déploiement
Organisation de rencontres débat avec les parents, au sujet de l'aide à apporter aux enfants et du fonctionnement du collège	Parents d'élèves de 6 ^e	• Meilleure implication des familles • Améliorations des comportements • Amélioration des résultats scolaires Coût estimé : entre 1000 et 1500€ par collège ¹	Déployé dans 1161 collèges en 2012-2013 ² (sur 7100)

¹ Source : FEJ, Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire, septembre 2013
² Source : Dépêche AEF du 24 janvier 2014

Figure 18 : Quelques éléments d'appréciation sur la mallette des parents en 6ème

Le dispositif de la Mallette des parents en 6e a été utilisé par 1 223 collèges sur l'année 2010-2011 (sur un total d'environ 7 000 collèges en France) et 1 161 collèges en 2012-2013. Depuis la rentrée 2012, le dispositif est expérimenté en classe de CP dans 2 161 écoles dont

⁸⁰ Pierre-Yves Bernard, *Que sais-je, Le décrochage scolaire*, 2013

81% en éducation prioritaire. 76 % des écoles interrogées par les services du ministère estiment que ce dispositif a un effet « assez bénéfique », voire « très bénéfique », sur le climat scolaire ; **la question d'une diffusion plus large dans un cadre national semble donc légitime.**⁸¹

Les évaluations FEJ ont dégagé un bilan mitigé dans le domaine de **l'orientation** : si les expérimentations ont favorisé un meilleur ajustement entre les attentes de jeunes et de familles et les possibilités offertes par les résultats scolaires, elles n'ont en revanche pas permis d'élargir la gamme des possibles au niveau des choix d'orientation.

La prévention du décrochage telle qu'elle existe aujourd'hui présente plusieurs limites.

Les actions de prévention apparaissent dispersées, souvent non coordonnées, peu pérennes et prenant en compte un nombre limité de jeunes. Nombreux sont les chefs d'établissement, notamment dans les zones concentrant les plus grandes difficultés, qui se plaignent de l'effet « millefeuille » des dispositifs existants.

Les actions envisagées ne répondent pas toujours aux **besoins spécifiques** des territoires ou à la saisonnalité des problématiques ; il semble judicieux de mieux adapter les réponses aux moments de l'année ou au territoire concerné.

Par ailleurs malgré des avancées en la matière, et qui devraient s'affirmer plus encore largement avec la mise en œuvre progressive de la loi pour la refondation de l'école de la République, les **évolutions structurelles de l'école visant à prévenir le décrochage scolaire restent encore timides.**

L'évaluation des élèves reste caractérisée par la notation et l'évaluation sommative et l'organisation scolaire est souvent trop rigide ; et ce même si le redoublement est maintenant devenu une exception dans le système éducatif⁸², les études et comparaisons internationales ayant montré depuis longtemps qu'il n'était pas un facteur de plus grande réussite scolaire.⁸³

Les compétences transversales des élèves et les apprentissages informels et non-formels sont peu valorisés. A ce titre, l'éducation culturelle et sportive pourrait être davantage mobilisée ; la mise en place des parcours constitue également une opportunité encore insuffisamment exploitée.

⁸¹ Dépêche AEF n°192848 du 24 janvier 2014.

⁸² Loi du 9 juillet 2013, article 37, qui modifie l'article L 311-7 du code de l'éducation, 2°b) : « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel ».

⁸³ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.11 ([lien vers le rapport](#))

En ce qui concerne le repérage des signes précurseurs du décrochage par les enseignants, il existe **peu d'instances collectives consacrées à la prévention**, les GPDS étant bien souvent mobilisés sur l'intervention et de la remédiation.

Les exclusions restent trop nombreuses dans le second degré.⁸⁴

Le travail pluri-professionnel se développe, avec les éducateurs dans le cadre de la refonte des rythmes, les coordonnateurs PRE, et au sein de l'établissement entre CPE, assistantes sociales et enseignants. Les actions mettent encore trop peu en jeu des partenariats ou des professionnalités différentes, même si des **alliances éducatives** au service de la réussite des élèves émergent.

L'implication de la « filière pédagogique » (enseignants, IEN, IA-IPR disciplinaires) reste peu importante dans la prévention du décrochage scolaire : le sujet est très souvent délégué à la « vie scolaire », que ce soit au niveau des établissements ou au niveau des services académiques.

Si de nombreuses actions sont ciblées sur les élèves, peu sont menées en direction des enseignants et des corps d'inspection, alors que **l'accompagnement et la formation des enseignants constituent des leviers majeurs⁸⁵** de la lutte contre le décrochage scolaire. Une prise en compte du décrochage dans la formation initiale et continue des acteurs, et en particulier des enseignants, constituerait un puissant levier pour une prévention efficace.

2.3. Rééquilibrer les moyens entre prévention et intervention-remédiation

En l'état actuel des connaissances⁸⁶, de premières estimations évaluent le montant annuel consacré à la lutte contre le décrochage à environ **740M€**.

66% de ces dépenses sont consacrés à la remédiation, contre 18% pour la prévention et 16% pour l'intervention.

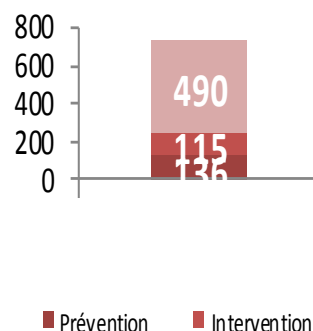


Figure 19 : Répartition des moyens engagés pour la lutte contre le décrochage scolaire en 2013

⁸⁴ Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée, juin 2013, p.12 ([lien vers le rapport](#))

⁸⁵ Centre d'analyse stratégique, Note d'analyse N°232 : Que disent les recherches sur l'« effet enseignant » ?, Juillet 2011 ([lien vers la note](#))

⁸⁶ Voir l'annexe 7 pour le détail du chiffrage des moyens de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, les sources utilisés, et les précautions méthodologiques.

Au-delà de ces chiffres globaux, le coût des différentes solutions de remédiation varie très largement. Même si des différences existent entre les publics pris en charge et les principes mis en œuvre, ces variations appellent **des analyses plus approfondies afin d'évaluer l'efficacité des différentes solutions.**

2.4. Les facteurs clés de succès et les freins identifiés dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire

Les évaluations de politiques et actions mises en place en France ou dans d'autres pays européens ont permis d'identifier plusieurs caractéristiques récurrentes et communes aux projets présentant des résultats positifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Tout d'abord, les actions structurelles apparaissent plus efficaces que les actions ciblées⁸⁷ sur des publics spécifiques.

Les pays d'Europe ayant mis en place des programmes adaptés aux besoins de l'ensemble des jeunes sont également ceux qui ont le plus réduit le risque de sortie sans diplôme⁸⁸.

Ces actions de prévention et d'intervention structurelles concernent les conditions générales de la scolarité, par exemple l'obligation scolaire (report de 16 à 18 ans en Belgique, Hongrie, Angleterre, Pays Bas, Allemagne...), la scolarisation en pré-élémentaire⁸⁹, la scolarisation précoce (⁹⁰) et des programmes adaptés aux besoins de l'ensemble des jeunes (*comprehensive school* dans les pays d'Europe du Nord), communautés apprenantes (*accelerated school* aux USA). Elles s'appuient

Les actions préventives structurelles en Europe du Nord et aux Etats-Unis

Pierre-Yves Bernard définit les actions préventives structurelles comme la création des conditions permettant de prévenir les situations de rupture par la mise en place de normes et de structures adaptées.

➔ **Le modèle de la *comprehensive school*** développé progressivement dans les pays d'Europe du Nord dans les années 1950-1960 est fondé sur une ambition d'intégration de tous les élèves qui passe notamment par la conception d'un curriculum tenant compte des besoins de l'ensemble des jeunes.

➔ **Le modèle de l'*accelerated school*** aux Etats-Unis repose sur une organisation des établissements et de la vie de classe dans une logique de communauté apprenante, via l'adoption de pratiques pédagogiques actives et la création d'un environnement favorable à la coopération entre élèves, enseignants et familles.

Les évaluations disponibles indiquent un effet positif de ces deux modèles en termes de résultats scolaires.

Source : Pierre-Yves BERNARD, *Que sais-je ? Le décrochage scolaire*, édition 2013, p.112

⁸⁷ Cf. Chapitre 1.1.3. pour la distinction structurel/spécifique.

⁸⁸ Pierre-Yves Bernard, *Que sais-je, Le décrochage scolaire*, 2013.

⁸⁹ Pour la France, un rapport de l'inspection générale traite cette question pour les 3-6 ans. Inspection générale de l'Education Nationale, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, *L'école maternelle*, octobre 2011 ([lien vers le rapport](#))

⁹⁰ Une étude de la DEPP démontre l'utilité d'une scolarisation dès 2 ans pour les familles les plus éloignées de l'école. DEPP, *La scolarisation à deux ans*, Education & formations n° 82, Décembre 2012, p.26 ([lien vers l'étude](#))

également sur l'autonomie des établissements.

Par ailleurs, **l'implication des parents et la place qui leur est reconnue** présentent de nombreux effets vertueux sur les absences, le comportement et les résultats scolaires, comme en témoignent les résultats de la Mallette des parents ou l'exemple des Apprentis d'Auteuil.

Le **caractère pluri-professionnel** (a fortiori pluri-partenarial) des actions menées est crucial, car lui seul permet une prise en charge du phénomène du décrochage dans sa globalité : il s'agit notamment du **lien pédagogique-éducatif**, mais également du lien avec les problématiques sociales, de santé et d'insertion et donc avec des éducateurs spécialisés, des psychologues, des médecins, des entreprises, etc.

Comment certains pays européens ont-ils réussi à réduire le décrochage scolaire ?

Plusieurs points communs aux politiques nationales ayant eu des effets positifs sur le décrochage, peuvent être soulignés :

- Politique éducative souvent axée sur une prévention précoce (dès le primaire notamment pour les élèves défavorisés), avec plusieurs axes : suivi personnalisé, approche globale de l'élève, valorisation de leurs compétences, révision du système d'évaluation et de notation tourné vers la progression et non la sanction, mise en place de dispositifs d'intervention et de remédiation du décrochage ;
- Cadre national proposé, objectifs fixés par territoire et marge d'autonomie laissée au niveau local pour développer les synergies entre acteurs ;
- Inspection mobilisée comme outil en particulier pour le repérage et la prévention des risques de décrochage ;
- Mesures incitatives introduites pour l'établissement et pour les enseignants par une valorisation plus stimulante de leur travail ;
- Relations contractualisées entre l'école et les parents, en instaurant des compromis visant d'une part à donner aux parents un accompagnement et un soutien, indiquant que leur avis compte, tout en exigeant d'autre part une responsabilisation dans la vie scolaire de leur enfant ;
- Développement durable de passerelles entre filières, notamment entre enseignement général et formation professionnelle pour fluidifier les parcours et limiter les risques d'orientation subie ;
- Etablissements installés dans une dynamique de travail collectif inter catégoriel ;
- Formation des enseignants et accompagnement par des enseignants-chercheurs (recherche-action) ;
- Equipes pluri-professionnelles autour des enfants ;
- Scolarité obligatoire étendue de 16 à 18 ans.

Note : les conditions de transfert à la France doivent être étudiées avant de conclure à une transposition de ces mesures, qui ne sont pas forcément adaptées au contexte français.

Par ailleurs, les évaluations de dispositifs en France font ressortir quelques constats susceptibles de représenter des freins à leur bon fonctionnement.

Les enseignants sont, de manière générale, encore peu impliqués dans les projets de lutte contre le décrochage notamment parce qu'ils ne **sont pas formés à cette problématique**. C'est pourtant un enjeu clé en terme de prévention et d'intervention mais aussi dans le cadre d'actions de remédiation en dehors de l'établissement pour assurer la **continuité du lien avec l'Ecole et la préparation du retour en classe**.

De même, **les corps d'inspection sont très peu présents** sur ce sujet, qui ne fait pas partie de l'évaluation des enseignants et pour lequel ils ne sont pas actuellement formés. Une action en ce sens est prévue au Programme National de Formation (PNF) 2014.

Enfin, les moyens ne sont **pas toujours pérennes** alors que ces actions devraient pourtant s'inscrire dans la durée pour avoir un véritable impact : de façon générale, les missions des agents du ministère de l'Education nationale affectés à la lutte contre le décrochage (MLDS / FOQUALE / PSAD / référents décrochage) sont en évolution, mais nombre de ces personnels ne sont pas installés dans ces missions de façon sécurisée car leurs postes ont été financés par exemple par le FEJ, dont le financement s'est arrêté mi 2013.

Si la lutte contre le décrochage scolaire se développe, **l'articulation des différents dispositifs** n'est pas toujours lisible. La succession ou juxtaposition d'actions limitées dans l'espace et le temps interrogent fortement la continuité de l'action publique.

Il semble désormais nécessaire de définir une politique intégrée, responsabilisant les différents acteurs dans une logique de chefs de file et associant les partenaires dans des cadres définis collectivement et déclinables de façon souple sur les territoires.

Il est également indispensable de poursuivre les actions en matière d'intervention et de remédiation tout en améliorant leur coordination et leurs complémentarités afin de diminuer le « stock » de jeunes sans qualification.

Le renforcement de la prévention paraît incontournable, et notamment par des actions et dispositifs tournés vers les équipes éducatives et les corps d'inspection afin de diminuer le flux de sortants.

3. Un pilotage et une coordination à renforcer pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire cohérente et globale

3.1. Des objectifs volontaristes mais qui ne sont pas toujours clairs, ni pour les bénéficiaires, ni pour les institutions

3.1.1. Une volonté politique qui se traduit dans des objectifs chiffrés volontaristes

La volonté politique récente affichée sur la question du décrochage scolaire s'est traduite par la fixation à plusieurs niveaux **d'objectifs chiffrés concernant la réduction du décrochage en volume** :

- Objectifs Europe 2020 : en mars 2010, la Commission Européenne a fixé comme objectif **d'abaisser le taux d'abandon scolaire précoce à 10% d'ici 2020**. Déclinant cet objectif, la France qui se situe actuellement à 11,6% s'est engagée à abaisser ce taux à 9,5%, c'est-à-dire à diminuer le nombre de 18-24 ans en abandon scolaire de 645 000 à 528 000 environ⁹¹. Ainsi des solutions durables doivent être trouvées, chaque année, pour 20 000 jeunes d'ici à 2020.
- Objectif présidentiel : en 2012, le Président de la République a fixé un objectif de **réduction par deux du nombre de décrocheurs d'ici la fin du quinquennat (2017)**.
- Objectifs de l'Education nationale : en décembre 2012, puis à nouveau en janvier 2014, le ministre de l'Education nationale s'est engagé sur un **volume de jeunes décrochés à faire revenir en formation initiale (20 000 en 2013, 25 000 en 2014)**.

Figure 20 : Les objectifs affichés en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Ces objectifs suscitent cependant des interrogations. En effet, ils concernent des **échéances différentes**, et ne sont pas explicitement articulés entre eux. Par ailleurs, ils sont **imprécis quant à la population concernée** qui n'est pas la même en fonction de l'objectif retenu, ce qui est partiellement lié aux indicateurs de mesure existants (cf. 1.1.2). En particulier, il n'est pas toujours facile de distinguer si ces objectifs portent sur le « **flux** » (création de nouveaux

⁹¹ D'après les chiffres de l'INSEE et du recensement de la population 2010, calcul basé sur une extrapolation de la population des 8-14 ans de 2010 sur 2020, soit 5 562 738 jeunes de 18 à 24 ans en 2020.

décrocheurs par le système chaque année) et/ou le « **stock** » (somme des décrocheurs sur plusieurs années), ni **quelle tranche d'âge** est concernée.

De plus, si l'objectif présidentiel témoigne d'une volonté interministérielle, ces objectifs partagés ne sont pas toujours compris de la même façon par les acteurs concernés. L'Education nationale s'est par exemple fixé un objectif portant sur le retour en formation initiale des jeunes en situation de décrochage selon le code de l'éducation (pour plus d'informations, lire l'article L313-7 [ici](#) et l'article L313-8 [ici](#)), les partenaires ayant défini des objectifs sur la population des jeunes au sens large.

3.1.2. Des objectifs qui ne couvrent pas tout le périmètre de la politique

Actuellement les objectifs chiffrés en matière de lutte contre le décrochage portent principalement sur la remédiation et **ne concernent pas directement la prévention**.

Par ailleurs, les objectifs précédemment cités sont de nature quantitative et concernent tous la réduction du volume de décrochage. Il semble toutefois possible de concevoir des objectifs plus **qualitatifs** portant par exemple sur :

- Le suivi **dans la durée** des jeunes ayant réintégré une formation ou trouvé un emploi, afin d'évaluer la pérennité des mesures de « raccrochage » ;
- La **réactivité du dispositif** de repérage et de prise en charge des décrocheurs. En effet, la réduction du « délai de réponse » est un enjeu majeur d'efficacité car faire revenir un jeune en formation initiale est d'autant plus difficile et lourd que celui-ci est éloigné du système depuis longtemps.

3.2. Une stabilisation nécessaire des indicateurs et outils de pilotage

Les **indicateurs** statistiques décrits plus haut (1.1.2) et utilisés aujourd'hui, permettent une première mesure du phénomène indispensable à son suivi, mais **présentent plusieurs limites** :

Figure 21 : Quels indicateurs statistiques utiliser pour mesurer le phénomène du décrochage ?

Objectif	Indicateur	Valeur 2012 (métropole)		Marge d'erreur
		%	Volume	
Mesurer le flux national	Taux de sortants sans diplôme des plus de 15 ans	17% des sortants	122 000	±7 000
Mesurer le stock national	Taux de sortants précoces des 18-24 ans	11,6% des 18-24 ans	623 000	±27 000
Mesurer le phénomène au niveau académique	Pas d'indicateur disponible au niveau académique			

La marge d'erreur de ces indicateurs est importante car l'échantillon de l'enquête Emploi est insuffisant pour fournir des estimations précises. Ainsi, une évolution du nombre de sortants sans diplôme doit être d'au moins 10 000 pour être statistiquement significative. Concernant le 2^e indicateur, la marge d'erreur est de 0,5 points (taux compris entre 11,1% et 12,1%).

De plus les indicateurs n'incluent pas systématiquement l'Outre-Mer.

Il est à noter qu'ils ne comptabilisent pas l'ensemble des jeunes en situation de décrochage. Par exemple, **le terme de décrochage n'est utilisé qu'à partir de 16 ans aujourd'hui**. Avant cet âge, il s'agit pour le système d'élèves absents. Les jeunes titulaires d'un CAP, d'un Bac professionnel ou d'un diplôme plus élevé ne sont pas inclus dans ces indicateurs.

De plus ces derniers ne sont **pas déclinés au niveau académique**, car l'échantillon de l'enquête Emploi n'est pas construit pour avoir une représentativité régionale alors que ces éléments seraient précieux pour le pilotage. A défaut, les acteurs locaux utilisent donc les données du SIEI comme outil de pilotage.

Enfin, les lacunes en matière d'indicateurs se retrouvent au niveau des objectifs, les remarques formulées pour ces derniers s'appliquent également aux indicateurs de mesure : il n'existe pas d'indicateurs permettant de mesurer l'impact dans la durée et la réactivité du « système » face au décrochage.

Concernant les outils, si certaines plates-formes travaillaient déjà auparavant de manière partenariale, la mise en place du SIEI a représenté pour les autres une avancée majeure en donnant une « image concrète du décrochage », en mobilisant les partenaires et en mettant en place un suivi des jeunes décrochés. Le SIEI présente toutefois des limites (cf. 2.1.1), et **des réflexions sont donc en cours pour améliorer la mesure du décrochage**.

Concernant l'indicateur de stock, les résultats du recensement pourraient permettre d'estimer le taux de sortants précoces par académie.

L'élargissement du périmètre du SIEI aux CFA d'une part et l'utilisation de RIO suivi par un plus grand nombre de partenaires d'autre part, permettront un meilleur pilotage et une prise en compte d'un public élargi.

Le recours à un **identifiant élève unique** rattaché à chaque élève **sur l'ensemble de la scolarité** indépendamment des établissements fréquentés permettrait des avancées significatives pour l'indicateur de flux, en simplifiant considérablement la comparaison des bases élèves. A ce titre, la mise en place prévue avec l'accord de la CNIL d'un **Identifiant National Elève (INE) peut constituer une solution** (mise en place prévue à partir d'octobre 2015, pour les classes de 6^{ème} et 3^{ème} dans un premier temps).

Au-delà, la **mise en place du compte personnel de formation (CPF)** est une opportunité pour aller plus loin dans le partage des données et l'articulation des systèmes d'information. Aujourd'hui, le partage des données se heurte à **trois freins majeurs**, sur le terrain comme au national :

- tout d'abord il n'existe pas de passerelles entre les systèmes d'information des différents acteurs. Si le SIEI représente une première tentative dans ce sens, les outils de suivi de l'Education nationale ne sont actuellement pas reliés à ceux des Missions Locales (Parcours 3) ou des CFA ;
- ensuite la réglementation en matière de protection des données personnelles (CNIL) rend parfois complexe le partage de données ;
- enfin il existe des réticences à partager des données qui peuvent avoir un caractère personnel (crainte d'un fichage et/ou d'une stigmatisation).

3.3. Une gouvernance interinstitutionnelle inégale

3.3.1. Un pilotage national embryonnaire

Au niveau national, le **pilotage interinstitutionnel dédié** à la lutte contre le décrochage peine à prendre toute son ampleur, du fait notamment de son relatif éclatement.

Concernant les PSAD, le MEN a mis en place une réunion interservices (RIS) devenue réunion inter-partenaires (RIP) dans laquelle se retrouvent les acteurs qui accompagnent et animent la mise en place des plates-formes.

Le pilotage interinstitutionnel se retrouve également dans des **cadres dédiés à des politiques interministérielles** plus larges, et intégrant un volet décrochage :

- **la politique en faveur de la Jeunesse**, au sein du Comité Interministériel pour la Jeunesse (CIJ), dans lequel l'éducation nationale est contributrice, ou du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) ;
- **la politique de la Ville**, dans le cadre notamment du pilotage des Programmes de Réussite Educative (PRE) ;
- **la politique de l'Emploi**, dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011, qui prévoyait un accompagnement renforcé des « jeunes décrocheurs » par les Missions Locales. Expérimentée à partir de 2014, la **Garantie Jeunes** devrait également impulser un travail partenarial entre les missions locales, les conseils généraux, l'Etat et les entreprises ;
- **la politique de Prévention de la Délinquance**, dans le cadre du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : ainsi, la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 mentionne le décrochage dans ses priorités d'action.

Initiative Européenne pour l'emploi des jeunes

Dans le cadre de son action en faveur de l'emploi des jeunes, le Conseil de l'Union Européenne a recommandé la mise en place, à partir de 2014, d'une « **garantie pour la jeunesse** » au sein des 27 pays européens. Il s'agit de proposer une solution à chaque jeune de moins de 15 ans, dans un délai de 4 mois suivant la perte d'emploi ou la sortie de l'enseignement (emploi, une formation continue, apprentissage, stage...). La France a décliné cette recommandation et expérimente une « Garantie Jeunes » dans 10 départements en 2014.

En outre, un fonds européen de 6 milliards d'euros, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) est mis en place pour des actions ciblant des jeunes sans emploi, ni formation, dans 8 régions et 3 départements avec un taux de chômage des jeunes supérieur à 25%.

Une meilleure définition du cadre interinstitutionnel de copilotage du décrochage est donc nécessaire.

3.3.2. Des partenariats hétérogènes aux échelons académiques, départementaux et régionaux

L'absence d'impulsion interministérielle claire au niveau national se ressent aux niveaux académique et départemental : la situation est assez hétérogène en fonction des territoires.

Les relations entre régions et académies peuvent soit être constructives, soit entretenir des conflits de territoire⁹².

De nombreuses conventions et dispositifs partenariaux sont mis en place aux niveaux régionaux ou départementaux, avec de fortes variations quant aux sujets traités et aux acteurs associés : académies, collectivités, préfectures, DRAAF, URML, etc.

Par exemple, la région Ile-de-France et les 3 académies concernées (Créteil, Paris, Versailles) ont signé une convention dont plusieurs sujets concernent directement la lutte contre décrochage scolaire : internats de la réussite, outils numériques pour l'intégration des jeunes en situation de décrochage, accompagnement des transitions, lien avec les entreprises, sécurisation des parcours, etc.

Un constat généralisé ressort néanmoins : **les instances existantes au niveau régional ou départemental⁹³ ne traitent que partiellement de la question du décrochage**. Selon les régions, le décrochage peut faire l'objet de commissions ou groupes de travail dédiés dans le cadre du CCREFP, constituer l'un des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles ou CPRDFP, être abordé au travers du pacte régional de réussite éducative ou ne pas être traité.⁹⁴ Au niveau des autres collectivités territoriales, les situations sont hétérogènes : le Projet Educatif Territorial (contrat entre la commune et l'Education nationale), peut donner lieu à un travail partenarial formalisé sur le décrochage. En Seine-Saint-Denis, l'académie de Créteil, la Région Ile-de-France et le Conseil général ont signé une convention portant sur des expérimentations autour de la liaison 3^{ème} – 2^{nde} / lycée professionnel. Pour autant, ce type de conventions n'est pas généralisé sur le territoire.

De même la gestion des crédits FEJ a pu donner lieu à un pilotage partenarial dans certaines régions.

Au niveau local, la mise en place des PSAD a renforcé la qualité du partenariat, notamment entre acteurs de l'Education nationale et Missions Locales (cf. partie 2). Les modifications des modalités de pilotage des plates-formes prévues par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 (pour plus d'informations, lire l'article [ici](#)) représentent un enjeu majeur pour le positionnement et le fonctionnement des plates-formes.

⁹² Marc DUPONT, Agnès JEANNET, Note IGAS sur la mission MAP sur le décrochage scolaire : éléments de bilan et proposition de poursuite des travaux, mars 2014.

⁹³ Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou CCREFP, Centre de Recherche en Education de Nantes, Conseil Départemental de l'Education nationale ou CDEN.

⁹⁴ Mission IGAS Décrochage scolaire, La prise en charge du décrochage scolaire par les régions, bilan au 5 février 2014.

3.3.3. Des acteurs importants absents du pilotage

Le nombre très important d'acteurs concernés par la politique de lutte contre le décrochage scolaire rend nécessaire, dans un souci d'efficacité, l'implication de ces derniers dans la construction mais aussi le pilotage de la politique. Or plusieurs acteurs incontournables sont actuellement absents du dispositif de pilotage.

Tout d'abord les **élèves et leurs familles**.

Ils sont pourtant les premiers concernés et ils pourraient être représentés par des structures telles que les CAVL/CVL et les fédérations de parents d'élèves.

L'implication des parents dans l'Ecole dépasse le sujet du décrochage, mais a des conséquences très concrètes sur le décrochage.

Les parents ne sont pas toujours associés à certains choix cruciaux pour le parcours scolaire de leur enfant : par exemple, au primaire, si des possibilités d'appel sont prévues pour les décisions de redoublement (qui devraient devenir exceptionnelles dans le cadre de la loi de refondation de l'école), le dialogue avec les parents reste insuffisant et demande à être systématisé.

De plus les parents ne rentrent pas dans l'école de manière régulière surtout à partir du collège et n'ont pas toujours la possibilité d'avoir un regard sur la scolarité de leurs enfants : ils sont parfois prévenus seulement lorsque la situation est déjà préoccupante.

Ensuite les **enseignants et les corps d'inspection** (en particulier disciplinaires) sont peu associés à la politique et à son pilotage. Comme vu précédemment (point 2.2.2), l'implication de la filière pédagogique au sens large est aujourd'hui peu importante ou du moins peu visible dans la lutte contre le décrochage, pour des raisons liées à l'organisation et la conception générale du système et de la formation des personnels. Or ceux-ci sont fortement partie prenante à toutes les étapes du processus, qu'il s'agisse des enseignants dans la classe en lien direct avec l'élève et les apprentissages ou des corps d'inspection des premier et second degrés qui ont vocation à accompagner les enseignants.

Enfin les **entreprises**, qui peuvent contribuer de façon significative à une meilleure connaissance du monde professionnel et à une orientation mieux choisie ainsi qu'à des dispositifs de raccrochage, restent insuffisamment impliquées comme partenaires de la politique.

3.4. Un pilotage au sein du ministère de l'Education nationale à développer et conforter

3.4.1. Au niveau national, un pilotage qui pourrait tirer davantage parti des outils existants

Si le décrochage scolaire est un sujet considéré comme majeur et suivi de près au niveau politique, **les modalités de pilotage et d'animation restent à stabiliser.**

La fixation des objectifs académiques 2013 dans le cadre des réseaux FOQUALE a été réalisée par itérations entre la DGESCO et les académies. Les contrats d'objectifs entre l'administration centrale et les académies évoquent systématiquement le sujet du décrochage et incluent même pour certains des indicateurs spécifiques sur le décrochage.

Toutefois, le sujet de la lutte contre le décrochage peine à acquérir une visibilité suffisante au sein de la masse des indicateurs traités.

De plus, les outils de pilotage et d'évaluation existants gagneraient à être davantage formalisés et systématisés dans le cadre du dialogue de gestion avec les académies.

Explication de la méthode utilisée pour fixer les objectifs de raccrochage dans le cadre de FOQUALE

Le dialogue préalable à la détermination d'objectifs académiques chiffrés de raccrochage s'est appuyé sur les indicateurs suivants :

- les données académiques sur le nombre de jeunes identifiés lors de la dernière campagne SIEI ;
- l'« objectif théorique de raccrochage » en fonction du poids relatif de l'académie par rapport au nombre total de jeunes décrocheurs.

Ainsi, pour une académie représentant par exemple 12% des décrochés SIEI au national, ce ratio a été appliqué à l'objectif des 20 000 pour déterminer un « objectif théorique de raccrochage » qui constitue en quelque sorte la limite supérieure de l'objectif pour l'académie.

Une deuxième série d'indicateurs a permis aux académies de déterminer la limite inférieure de leur objectif en tenant compte notamment de la « déperdition » observée lors du traitement des listes SIEI :

- le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une solution de re-scolarisation pour la période 2011/2012 (résultats de l'enquête sur l'activité et la performance des plates-formes conduite auprès des responsables départementaux) ;
- l'estimation des ressources disponibles (places en lycée et dispositifs spécifiques).

Par ailleurs, en raison notamment de moyens limités, **l'animation nationale** des réseaux et des personnels contribuant à la lutte contre le décrochage reste modeste.

3.4.2. Au niveau académique/régional, des modalités de pilotage hétérogènes

Des objectifs à atteindre par académie ont été déclinés à partir des objectifs nationaux (20 000 retours en formation en 2013), du nombre de jeunes décrocheurs identifiés lors de la campagne SIEI du 25 octobre 2012, du résultat des plates-formes pour la période 2011-2012 concernant les solutions de retour en formation initiale sous statut scolaire, et d'un dialogue avec les académies.

Au-delà de ces objectifs quantitatifs, de nombreuses académies ont récemment intégré le décrochage comme un axe important de leur projet académique et ont, pour certaines, élaboré des feuilles de route dédiées au sujet.

Néanmoins, une visite de 10 académies⁹⁵ a permis de constater que les **politiques académiques sur le décrochage restaient peu structurées** et que les acteurs étaient **en attente d'un message de cadrage de niveau national**.

En particulier, les **modalités de pilotage restent à consolider** sur plusieurs points.

Tout d'abord le pilotage est encore très **axé sur la remédiation**, notamment sur le suivi des chiffres des PSAD : l'activité des chargés de mission académiques sur le décrochage semble ainsi porter essentiellement sur les plates-formes et peu sur les actions des établissements (là où s'ancre la prévention).

De plus la procédure de contractualisation entre l'académie et les établissements (via le projet d'établissement et le contrat d'objectifs) ne semble pas réellement utilisée dans le cadre du pilotage de la lutte contre le décrochage : les **contrats d'objectifs** évoquent souvent le sujet du décrochage, mais sans **l'articuler systématiquement à un pilotage académique de la lutte contre le décrochage en établissements**.

Enfin le sujet est traité dans les plans académiques de formation, mais mériterait d'être approfondi selon les services⁹⁶.

3.4.3. Au niveau des établissements, un suivi à systématiser

De nombreux établissements évoquent la question du décrochage dans **leur projet d'établissement et dans leur contrat d'objectifs** avec l'académie. L'action des PSAD semble avoir contribué à sensibiliser les établissements qui portent désormais une attention croissante au décrochage et à la réduction des exclusions. 3 116 référents décrochage viennent d'être nommés dans 23 académies selon la répartition suivante : 1 788 en collège, 743 en lycée professionnel et 585 en lycée général et technologique.

Toutefois, le suivi du décrochage au sein des établissements n'est pas systématique et peu d'entre eux ont formalisé des plans d'actions pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le pilotage de la politique au sein du MEN reste donc à consolider. Il s'agit de concilier un pilotage lisible y compris dans ses aspects interministériels au niveau national, une animation et un appui nationaux aux acteurs de terrain tout en facilitant des déclinaisons territoriales. L'esprit doit être clarifié et la lettre simplifiée car des recteurs font également part d'un manque de souplesse dans la réglementation qui complique la prise en compte réactive et adaptée du public des décrocheurs.

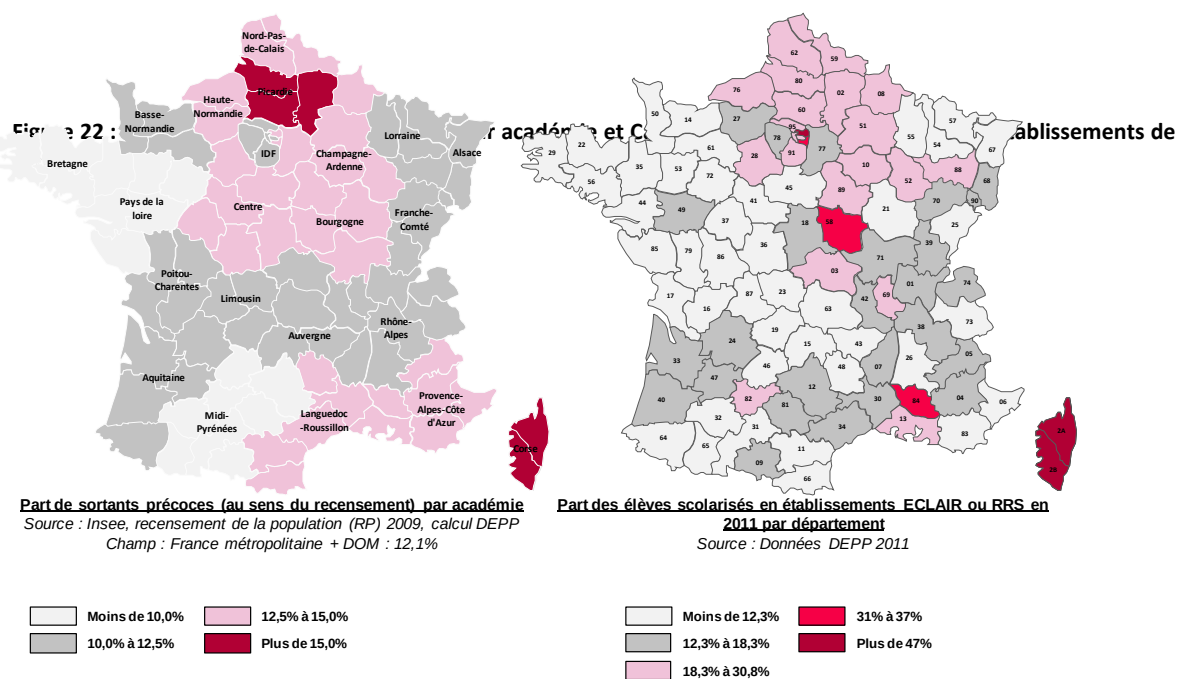
⁹⁵ DGESCO, Note de synthèse des visites en Académie, Mise en œuvre des mesures de lutte contre le décrochage scolaire, Octobre à décembre 2013. Voir annexe 13 pour une synthèse de ces visites.

⁹⁶ Mission Réussite Educative, Formation réussite éducative, résultats d'un questionnaire adressé aux académies à propos des sujets abordés dans les plans académiques et départementaux de formation, 2014.

3.5. Une cohérence avec d'autres politiques éducatives qu'il est nécessaire de renforcer

3.5.1. La politique d'éducation prioritaire et la politique de lutte contre le décrochage scolaire présentent des points de convergence

Le périmètre en termes de bénéficiaires n'est pas le même. La politique d'éducation prioritaire concerne les établissements et réseaux écoles-collèges marqués par la concentration la plus importante de difficultés socio-économiques, alors que la politique de lutte contre le décrochage scolaire porte sur l'ensemble du système éducatif, et ce même si certains facteurs augmentent le risque de décrochage, comme vu précédemment (en 1.2). La politique d'éducation prioritaire est caractérisée par le ciblage sur la plus grande difficulté, destinée à « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin » afin de lutter contre le déterminisme social si prégnant en France, comme l'ont montré à nouveau les résultats récents de l'étude PISA. Les chiffres de l'absentéisme sont ainsi plus élevés dans les collèges d'éducation prioritaire.



Cependant, les convergences sont évidentes dans le domaine des leviers d'action.

Ainsi un enseignement plus explicite, ou la mise en œuvre d'une école bienveillante, exigeante et ouverte aux partenaires et aux parents, principes d'action prônés dans le référentiel de l'éducation prioritaire⁹⁷, sont particulièrement nécessaires en éducation prioritaire mais contribuent à la persévérance scolaire dans l'ensemble du système scolaire.

⁹⁷ Voir le site Education prioritaire du ministère.

http://www.educationprioritaire.education.fr/fileadmin/docs/pdf/referentiel_education_prioritaire.pdf

3.5.2. Des points d'articulation à trouver entre la politique de réussite éducative et la prévention du décrochage scolaire

La politique de réussite éducative portée en majeure partie par le ministère délégué à la Ville (notamment par le biais des Programmes de Réussite Educative, PRE) et par le ministère délégué dédié depuis sa création en 2012 recouvre 7 thématiques : l'accompagnement scolaire, les relations école-familles, l'ouverture culturelle et sportive, la santé, la persévérance scolaire ou lutte contre le décrochage, l'école bienveillante et la lutte contre les discriminations.

Ayant pour principal objectif d'inciter la communauté éducative et notamment les enseignants à **appréhender l'enfant et le jeune dans le cadre d'une approche globale et interprofessionnelle**, elle vise également à construire et faire vivre les partenariats, assurer cohérence et continuité des actions de réussite éducative et les évaluer, croiser les pratiques professionnelles à l'intérieur de l'école (entre équipes enseignantes, éducatives, médico-sociales, etc.). Sur ces dimensions, cette politique se rapproche de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, notamment dans son volet prévention.

Aujourd'hui, même si un comité de pilotage national de la réussite éducative rassemble les principaux partenaires (ministères de la Ville et de la Famille, Collectivités, ACSé, ANARé, CAPE, ANDEV, etc.), **la co-construction stratégique de la politique nationale doit pouvoir être renforcée.**

3.5.3. Le temps scolaire : une contribution possible à la prévention du décrochage ?

Le temps scolaire est une des composantes de l'organisation et du climat scolaire dont la bonne qualité influe positivement sur la persévérance scolaire et la réussite de chacun. L'organisation des temps de pause et de récréation peuvent avoir un impact sur les apprentissages. Le fait d'intégrer les devoirs dans le temps scolaire plutôt qu'à la maison, avec l'existence de salles d'étude, un travail en groupe d'élèves et une entraide entre pairs pourraient contribuer à la lutte contre le décrochage.

3.5.4. Des objectifs assignés au Conseil supérieur des programmes et aux nouveaux programmes cohérents avec une politique de prévention du décrochage

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a institué le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), installé début octobre 2013⁹⁸. Le ministre a demandé au CSP de lui remettre des propositions pour les apprentissages des trois cycles d'enseignement devant mener à la maîtrise du socle, et qui se traduisent pour les programmes par les objectifs suivants :

⁹⁸ Le CSP est chargé d'émettre des avis et de formuler des propositions sur, entre autres, la conception générale des enseignements dispensés aux élèves, ainsi que le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles.

- être organisés de façon plus cohérente et plus progressive, et permettre à tous les élèves d'acquérir des bases solides et de **poursuivre leurs études** ;
- contribuer à résorber les difficultés pointées par l'OCDE dans sa récente étude PISA ;
- permettre de **respecter le rythme d'apprentissage de chacun** ;
- fonctionner comme des **leviers de transformation des pratiques pédagogiques**.

L'atteinte de ces objectifs pourra contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire, notamment lorsque celui-ci est lié à la difficulté scolaire. Et ce dans la mesure où la priorité pour les enseignants ne serait plus de parvenir à « finir le programme » à la fin de l'année mais de faire réussir tous les élèves en favorisant l'acquisition des compétences et connaissances du socle tout en respectant le rythme de chacun.

3.5.5. Les outils du numérique éducatif au service d'une approche plus interactive et personnalisée des apprentissages

Dans le cadre de la stratégie du ministère visant à faire entrer l'école dans l'ère du numérique, les élèves et leurs parents disposent de nouveaux services numériques qui peuvent contribuer à la réussite scolaire des élèves et donc à la lutte contre le décrochage.

Ces services visent tout d'abord à **favoriser les apprentissages**, notamment des fondamentaux de l'école primaire. Ils contribuent à **personnaliser l'accompagnement des élèves en difficulté**, avec le service d'accompagnement interactif personnalisé D'COL par exemple, sur proposition de leur établissement et avec l'accord des parents.

Ils aident à **suivre le parcours des élèves** : ainsi les **e-portfolios (web classeur, FOLIOS)** qui favorisent l'implication et l'appropriation des élèves tout en organisant l'accompagnement par les différents membres de l'équipe éducative. De plus « FOLIOS » a vocation à s'articuler avec le « passeport orientation formation tout au long de la vie ».

Enfin, ces services contribuent à donner de l'information et à maintenir le lien avec les élèves et leurs parents. Ainsi, **"Ma seconde chance"** est un site mis en ligne par l'Onisep en mars 2013 et qui vient compléter le service **« Mon Orientation en Ligne »**.

S'adressant plus particulièrement aux élèves en situation de décrochage ou déjà décrochés, « Ma seconde chance » doit permettre aux jeunes sortis du système de formation initiale sans diplôme de trouver le lieu d'accueil et de formation le plus proche et le mieux adapté à leurs besoins. Il propose les services des informations à destination des jeunes et de leurs familles (site et page Facebook), un service de géolocalisation des points d'accueil et de solutions de formation pour les jeunes décrocheurs et une plate-forme de "tchat" pour échanger de façon anonyme avec un conseiller (accessible également sur smartphone).

Ce service rencontre **un certain succès en termes de fréquentation** : 230 000 visiteurs sur le site entre mars 2013 et fin janvier 2014, 300 téléchargements de l'application mobile depuis septembre 2013, environ 3 300 contacts sur le tchat entre mars 2013 et fin janvier 2014 : parmi eux, 40% sont en phase de décrochage ou de réorientation, 25% sont de jeunes décrochés.

Pour autant, des **marges de progrès** existent :

- compléter les solutions proposées par l'outil de géolocalisation avec les dispositifs portés par des partenaires tels que les régions, les communes, les missions locales, etc. ;

- mettre en ligne des pages régionales permettant de décrire les dispositifs régionaux ;
- assurer un lien entre le tchat et les PSAD ou FOQUALE pour les jeunes qui le souhaiteraient ;
- retravailler la ligne éditoriale de la page Facebook pour la rendre moins institutionnelle.

Bien que l'usage du numérique se développe, la question du parcours numérique des élèves et de leurs parents reste aujourd'hui peu abordée : quels services proposer en ligne, lorsque le parent ou l'élève cherchent des informations sur le web ?

3.6. Un contexte interinstitutionnel en évolution

Le rôle de la région en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation est important, notamment en ce qui concerne la coordination territoriale pour la formation professionnelle via le CPRDF, l'apprentissage (plan régional d'apprentissage, etc.), le co-pilotage et le co-financement des missions locales et structures de raccrochage (E2C, EPIDE, etc.).

Plusieurs conseils régionaux ont élaboré des plans régionaux de lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les services académiques, à titre d'exemples :

- la région Alsace a élaboré un plan régional pour des expérimentations d'actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans « perdus de vue » ;
- la région Ile-de-France a voté un plan d'action de lutte contre le décrochage et a signé une convention avec les trois académies de Paris, Versailles, et Créteil ;
- la région Nord Pas-de-Calais co-pilote le projet PARTAJ (Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes) avec la préfecture et le rectorat ;
- la région Rhône-Alpes a mis en place un plan régional de lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification, en lien avec les rectorats, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), et l'Union Régionale des Missions Locales (URML) ;
- la région Centre met en place l'opération « Assure ton avenir » en coordination avec le rectorat; elle vient en appui aux plates-formes de lutte contre le décrochage, et implique l'Etat, la région, les Missions locales et le monde économique ;
- la région Poitou-Charentes a lancé des actions de lutte contre le décrochage scolaire, avec la mise en place de Conseillers Tuteurs en Insertion et un observatoire du décrochage dans chacun des bassins de formation de la région ;
- la région Picardie traite la question du décrochage dans son plan d'action sur la réussite éducative ;
- la région Pays de la Loire a lancé un appel à projet dans les établissements afin d'imaginer des solutions pédagogiques innovantes pour lutter contre le décrochage.

Cependant, comme le relève l'Ifé, « les processus sont encore trop souvent plus coordonnés dans les discours que dans les pratiques collectives »⁹⁹. A ce titre, la possibilité laissée aux collectivités territoriales de prendre part au **contrat d'objectifs** entre l'établissement et l'autorité académique (**contrats tripartites**) devrait permettre d'améliorer le dialogue et le travail partenarial.¹⁰⁰

La loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale promulguée le 5 mars 2014¹⁰¹ vient renforcer le rôle de la région en matière de **formation professionnelle, d'orientation et d'apprentissage**.

La région devient compétente vis-à-vis **des personnes ayant quitté le système scolaire** pour organiser les actions de lutte contre l'illettrisme et les formations permettant l'acquisition des compétences clés, en complément de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme conduite par l'Etat. La région acquiert également la possibilité d'habiller des organismes pour la mise en œuvre d'actions de formation en direction de publics en difficultés (jeunes et adultes rencontrant des difficultés particulières d'apprentissage ou d'insertion).

La gouvernance est simplifiée aux niveaux national et régional en fusionnant les conseils formation professionnelle et emploi : Conseil national de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (CNEOFP); Comités de coordination régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (CCREOFP).

En matière d'apprentissage, les compétences de la région se voient renforcées avec des outils de pilotage plus nombreux pour couvrir les besoins en apprentissage du territoire et une décentralisation complète des centres de formation d'apprentis.

L'organisation du **service public régional de l'orientation tout au long de la vie** est dévolue à la région¹⁰². Elle assure notamment à cet effet la mise en réseau de tous les dispositifs et structures et qui concourent sur son territoire à ce service.

Dans le domaine de la **lutte contre le décrochage scolaire** plus précisément, **le rôle de coordonnateur de la région en lien avec les autorités académiques** sur la partie remédiation est légitimé selon l'organisation suivante : le dispositif de collecte et de transmission des données sera mis en œuvre et coordonné au niveau national par l'Etat.

Les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel classé au répertoire national des certifications

⁹⁹ Ifé, dossier d'actualité et veille d'analyse n° 83, Décentralisation et politiques éducatives, avril 2013 ([lien vers le dossier](#))

¹⁰⁰ Article 61 de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

¹⁰¹ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

¹⁰² Cette disposition est insérée dans l'article 22 de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

professionnelles seront mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région en lien avec les autorités académiques.

La contribution des différents acteurs et leur implication, notamment celles des autorités académiques, sera nécessaire pour assurer ces transitions dans l'intérêt des usagers. La deuxième phase des travaux de cette évaluation devrait permettre d'émettre des recommandations pour leur mise en œuvre.

Cette loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale institue également le **compte personnel de formation (CPF)** dans une perspective de formation « tout au long de la vie » et d'une sécurisation et d'une discontinuité possible des parcours (alternance entre périodes de formation et d'emploi) et favorise ainsi le retour en formation des jeunes ayant décroché.

Le texte comprend aussi des mesures de soutien à l'apprentissage et complète la décentralisation aux régions des compétences qui appartenaient à l'Etat en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

Le compte personnel de formation (CPF)

Les jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif, en particulier ceux pris en charge par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et le service public de l'emploi **pourront bénéficier via le CPF d'une formation initiale différée** (sous statut scolaire pour les jeunes ne bénéficiant pas d'un premier niveau de qualification professionnelle reconnue) **ou accéder à une formation de la région** dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle. Les jeunes bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage auront droit à des heures de CPF, comme tout salarié, pour alimenter leur compte.

Le compte sera créé administrativement dès la fin de la scolarité obligatoire, sur la base du NIR, le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Dès l'entrée dans la vie active, le CPF sera activé (capitalisation des heures, consultation du compte, etc.). Selon les cas, l'activation du compte sera automatique (via la DADS pour les salariés et la DSI pour les indépendants) ou individuelle en cas d'abondements. Dès qu'une personne aura finalisé un projet de formation (avec l'aide d'un conseiller en évolution professionnelle le cas échéant), elle pourra mobiliser son compte.

L'abondement par les pouvoirs publics dépendra du projet de formation. Il pourra être accordé en particulier aux jeunes décrocheurs, aux demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une formation du programme régional lorsque le projet aura été validé par le conseiller en évolution professionnelle. L'abondement se fera en priorité dans le cadre de formations collectives lorsqu'elles existent : le compte sera complété par le volume d'heures nécessaire pour suivre la formation qualifiante retenue.

La gouvernance quadripartite des politiques d'orientation, de formation et d'emploi au niveau régional s'organisera au sein du bureau du **futur CREFOP** (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) réunissant Etat, Région, partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel, c'est-à-dire, les financeurs des dispositifs de formation. L'objectif est de se coordonner et d'élaborer les listes de formations éligibles au CPF des demandeurs d'emploi, de veiller au déploiement du CEP, de s'accorder sur les actions relatives à l'accompagnement des mutations économiques sur les territoires, etc.

La mise en place du CPF est suivie par un comité quadripartite, et constitue donc une opportunité de travail partenarial¹⁰³.

¹⁰³ http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/actualites/Projet_cahier_charges_CPF_concertation_1012.pdf

Conclusion : synthèse des constats et pistes d'évolution pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire plus efficace

A l'issue des travaux menés en concertation avec l'ensemble des partenaires de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, le diagnostic de la politique fait ressortir **cinq constats principaux** :

Le décrochage scolaire est un processus multifactoriel complexe. La très grande diversité des interactions possibles entre facteurs internes et externes au système scolaire produit autant d'histoires et de cas différents que de jeunes en situation de décrochage. Le phénomène du décrochage interroge plus largement la responsabilité du système éducatif, notamment sa capacité à faire réussir les populations les plus défavorisées.

La mesure du décrochage scolaire est perfectible. Deux indicateurs, de flux (*taux de sortants sans diplôme du second cycle du secondaire*) et de stock (*taux de sortants précoces*), servent aujourd'hui à mesurer l'ampleur du phénomène. Ils présentent toutefois des limites notables en termes de périmètre, de déclinaison au niveau académique et de marge d'erreur.

La politique de lutte contre le décrochage scolaire est en construction, centrée aujourd'hui sur la remédiation et l'intervention. La prévention est peu structurée et ne fait pas l'objet d'une politique nationale, même si de nombreuses actions de prévention se développent localement.

Les moyens consacrés à la politique sont relativement modestes, quoique difficiles à évaluer car il existe peu de données consolidées sur les dispositifs, et les expérimentations menées ne sont pas toujours exploitées. L'allocation de ces moyens doit également être optimisée : les moyens aujourd'hui alloués aux actions de remédiation ne sont pas toujours efficaces, ces actions intervenant trop tardivement pour des élèves déjà très avancées dans le processus de décrochage.

Si le travail partenarial a notablement progressé en matière de remédiation et d'intervention aux travers des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, **le pilotage de la politique reste embryonnaire et inégal selon les territoires.** Il existe peu de pilotage national interinstitutionnel dédié au décrochage, le sujet étant le plus souvent traité dans des cadres connexes. Aux niveaux académique, régional et départemental, les partenariats sont souvent hétérogènes. Des acteurs incontournables (élèves et leurs familles, enseignants, corps d'inspection, entreprises) sont également insuffisamment impliqués dans le pilotage de la politique.

Face à ces constats, le temps est désormais à la co-construction de **pistes d'évolution** de la politique de lutte contre le décrochage.

De premières orientations structurantes se dégagent à la lumière de ce diagnostic :

Les solutions et les réponses apportées aux décrocheurs doivent tenir compte de la très **grande diversité des cas rencontrés** et partir **des besoins** pour construire une offre structurée.

Une politique globale et intégrée de lutte contre le décrochage scolaire doit être mise en place sur les trois volets de prévention / intervention / remédiation. Cette politique doit mettre plus fortement l'accent sur la prévention.

La politique de prévention doit s'appuyer sur la mise en œuvre plus systématique **d'alliances éducatives au sein de l'école et de la classe**, en faisant collaborer des équipes éducatives et pédagogiques. Elle doit également accorder une place plus importante aux parents, en les impliquant davantage dans le projet pédagogique et éducatif de l'élève.

La politique de prévention doit proposer, au-delà des dispositifs pour les élèves, **des actions vers les personnels de l'Education Nationale**, en particulier les enseignants et les corps d'inspection pour le premier comme le second degré. **L'accompagnement et la formation des enseignants et des corps d'inspections** sont des leviers majeurs pour améliorer la réussite des élèves.

La définition d'un cadre partenarial clair de la politique, avec des chefs de file selon les domaines, est nécessaire ainsi que des évolutions autour de la prise en charge partenariale notamment des 16-18 ans. Elle doit favoriser la formation tout au long de la vie se déclinant de façon concrète dans des modalités de qualification progressives et des alternances et combinaisons formation / emploi variées.

La mesure du décrochage scolaire doit progresser à travers la stabilisation et l'articulation des objectifs, indicateurs et outils.

Le partage et la fiabilité des données sont à renforcer, à travers l'amélioration du fonctionnement du SIEI, mais aussi en cherchant à articuler ces données avec les travaux en cours autour de l'Identifiant National Elève (INE) et du Compte Personnel de Formation (CPF).

La diffusion d'une culture de l'expérimentation en matière de lutte contre le décrochage et **le recours plus systématique à l'évaluation** doivent permettre de mesurer les résultats des actions mises en place, d'éclairer les choix politiques et d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'ensemble des élèves.

Enfin, la politique de lutte contre le décrochage doit bénéficier d'un **portage bien identifié et concilier objectifs affirmés**, autonomie dans les déclinaisons locales, soutien et appui des acteurs engagés et souplesse réglementaire.

Les travaux de l'évaluation de la politique de lutte contre le décrochage scolaire vont se poursuivre, toujours dans une **dynamique partenariale**, au travers notamment de visites terrain, de séances de travail avec les représentants nationaux et du comité de pilotage national.

Les objectifs de cette nouvelle phase consistent à valider **le niveau d'ambition de la politique** de lutte contre le décrochage scolaire, **construire et préciser** avec les acteurs concernés **des pistes de réforme** compatibles avec les réalités rencontrées au quotidien, et en cohérence avec les grandes réformes actuelles et les évolutions institutionnelles : politique de l'éducation prioritaire, politique de réussite éducative, rythmes scolaires, refondation de l'orientation, numérique éducatif, loi sur la formation professionnelle.

Il s'agira également d'identifier les leviers à mobiliser au service de cette ambition et les modes opératoires possibles pour arriver à des mesures concrètes et opérationnelles de mise en œuvre.

Liste des annexes

Annexe 1 – Lettre de mission	2
Annexe 2 - Fonds documentaire utilisé	5
Annexe 3 - Liste des acteurs ayant contribué aux travaux de l'évaluation de la politique de lutte contre le décrochage scolaire	12
Annexe 4 – Glossaire	15
Annexe 5 – Principaux dispositifs/établissements/réseaux/outils de la politique de lutte contre le décrochage scolaire	17
Annexe 6 – Cartographie des partenaires de la politique de lutte contre le décrochage scolaire	23
Annexe 7 – Estimation des moyens alloués en 2013 à la lutte contre le décrochage scolaire	24
Annexe 8 – Résultats des dispositifs de prévention et lutte contre le décrochage scolaire	30
Annexe 9 – Synthèse des travaux des groupes de travail	49
Annexe 10 – Présentation détaillée d'une comparaison entre 4 pays	53
Annexe 11 – Note relative à la pérennisation des missions des personnels MLDS	66
Annexe 12 – Enseignements de l'étude de la Commission Européenne	67
Annexe 13 – Note de synthèse des visites en Académie	68

Annexe 1 – Lettre de mission



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Le directeur général de
l'enseignement scolaire
Jean-Paul Dolahaye

DGESCO
Téléphone
01 55 55 12 70

Courriel
Jean-Paul.dolahaye
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 16 octobre 2013

OBJET : lettre de mission de Frédérique WEIXLER, chargée de mission décrochage.

La réussite de chaque élève est un devoir pour la République.

Or chaque année 140 000 jeunes en France quittent le système scolaire sans avoir obtenu un niveau de qualification correspondant au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité professionnelle classé au niveau V ou IV de la nomenclature des niveaux de formation.

La réduction du taux de décrochage scolaire est un des cinq objectifs définis dans la « stratégie Europe 2020 » pour une économie durable, intelligente et inclusive. Elle constitue un enjeu humain- le préjudice moral du décrochage étant important en termes d'estime de soi et souvent de qualité de vie- et un enjeu social et économique.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive et le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Le Président de la République a fixé l'objectif de diviser par deux au cours de la mandature le nombre de décrocheurs.

Afin d'atteindre cet objectif il est nécessaire de mener une évaluation des dispositifs existants afin d'identifier les leviers d'amélioration.

Vous serez la directrice de projet et la coordonnatrice de cette évaluation. Avant de proposer des évolutions, il nous paraît indispensable de mettre en œuvre une évaluation partagée avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés afin d'envisager toutes les pistes d'amélioration. Elle s'effectuera dans le contexte de la démarche d'évaluation partenariale lancée lors du séminaire gouvernemental du 18 décembre 2012, consacré à la modernisation de l'action publique.

Vous conduirez vos travaux sous l'autorité conjointe des Directeurs de cabinet et du Directeur général de l'enseignement scolaire.

L'objectif de l'évaluation que vous piloterez est d'améliorer les stratégies mises en œuvre dans le second degré aussi bien dans le domaine de la prévention que dans celui du rattrapage qu'il s'agisse d'un retour en formation ou d'insertion ; elle portera donc sur l'ensemble des politiques et dispositifs ayant pour finalité de repérer et d'accompagner les jeunes « décrocheurs » en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins. Vous vous intéresserez également aux actions et évolutions nécessaires pour prévenir le décrochage.

Les mesures qui en résulteront doivent permettre d'améliorer l'efficacité de la politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Votre travail d'évaluation devra instruire plusieurs thématiques constitutives de la politique de lutte contre le décrochage scolaire dans les domaines de la prévention et de la compensation. Il s'agira :

- ▶ d'établir un état des lieux de la politique de lutte contre le décrochage scolaire (GPDS, MLDS, plates-formes, réseaux FOQUALE, dispositifs relais, structures innovantes ...)
- ▶ d'examiner l'efficacité et la cohérence de ces dispositifs par exemple l'articulation et les relations entre les plates-formes et les missions locales ou entre les plates-formes et les réseaux FOQUALE d'identifier les besoins non couverts (ex : Intégrer un volet prévention au projet d'établissement ...);
- ▶ d'identifier des modalités de financement garantissant la pérennité des actions mises en œuvre (financement des investissements, de la maintenance des outils (SIEI) et des plates-formes notamment) ;
- ▶ d'évaluer la contribution des moyens humains et financiers (personnels de la MLDS et d'orientation en particulier) ;
- ▶ d'envisager la nécessité de renforcer l'accompagnement et la formation des acteurs opérationnels ;
- ▶ d'optimiser l'articulation et la cohérence d'action entre les acteurs de l'éducation nationale et les partenaires extérieurs dans une dynamique territoriale notamment pour les zones très rurales, d'éducation prioritaire et ultra-marines (cf programme BEST aux Pays Bas);
- ▶ de proposer des scénarios d'amélioration et un plan de mise en œuvre structuré y compris dans l'approche en termes pédagogiques et au regard de solutions mises en œuvre dans d'autres pays

Vous tiendrez compte du contexte dans lequel s'inscrit la thématique du décrochage et notamment :

-du projet de loi de décentralisation qui prévoit un nouveau partage de compétences entre l'Etat et les régions en matière de décrochage ;

- du droit à la formation qualifiante prévu dans la loi pour la refondation de l'école et du compte personnel de formation. Il sera ainsi nécessaire d'évaluer l'articulation entre formation continue et formation initiale dans une perspective de formation tout au long de la vie, de proposer des améliorations dans la coordination des acteurs (région, état...) et la mobilisation des ressources de formation existantes au bénéfice des jeunes décrocheurs.

Vous vous appuyerez sur les rapports et analyses consacrés à ce sujet et tout particulièrement le très récent rapport IGEN/IGAENR.

Votre évaluation devra permettre de faire toutes les propositions nécessaires à l'amélioration de cette action. Vous ferez des propositions en matière de conduite du changement afin de faire partager par les différents partenaires de cette politique les objectifs et l'adhésion au projet de modernisation de l'action publique.

Une équipe projet sera mise à votre disposition pour la durée de la mission. Elle sera composée de consultants internes, d'inspecteurs généraux et de représentants des services concernés. Des consultants du SGMAP travailleront en relation étroite avec l'équipe projet que vous aurez constituée.

Nous souhaitons que vous puissiez nous présenter les conclusions de votre mission en mai 2014. Dès février 2014 nous souhaitons disposer du diagnostic partagé avec l'ensemble des membres du comité de pilotage que vous réunirez régulièrement. Ce travail de diagnostic permettra ensuite de formuler différents scénarios qui pourront être présentés à nos partenaires.



Le directeur général de l'enseignement
scolaire



Jean-Paul Delahaye

Annexe 2 - Fonds documentaire utilisé

Académies, à titre d'exemples :

- « Du décrochage au raccrochage », Les dossiers thématiques de l'Académie de Nantes, octobre 2013.
- « Lettre express : Prévenir le décrochage 31 », Académie de Toulouse, mai 2013.
- « Vade mecum de la rescolarisation des élèves exclus définitivement par conseil de discipline », Inspection académique de Haute-Garonne.
- « La réussite scolaire et la lutte contre le décrochage : Points de repères, définitions, exemples d'initiatives prises par les établissements et activité des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs », Académie de Lyon, Bilan 2011 – 2012.

ACSé :

- Programme des interventions 2014

AEF :

- Dépêche n°192848 du 24 janvier 2014

AFSA Cédric :

- « Qui décroche ? », *Education & Formations* n°84, décembre 2013.

Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique :

- Etude sur le décrochage scolaire en Martinique, VEV Consulting, février 2011.

BATARD Pierre-Edouard, SAILLARD Emmanuel :

- « Le chômage des jeunes : quel diagnostic ? », *Trésor-Eco* n°92, septembre 2011.

BAUTIER Elisabeth, RAYOU Patrick :

- *Les inégalités d'apprentissage. Programmes, pratiques et malentendus scolaires*, Presses Universitaires de France, 2013.

BCG/MENJVA :

- « Lutte contre le décrochage scolaire : Coûts et bénéfices associés à la lutte contre le décrochage scolaire », 2012.

BEN ALI Linda :

- « La scolarisation à deux ans », *Éducation & formations* n° 82, Décembre 2012, p.26.

BERNARD Pierre-Yves :

- Rapport final de la recherche « Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage », CREN, avril 2008.
- *Le décrochage scolaire*, Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2011, 128 pages.

- « Le décrochage scolaire : l'émergence de la construction d'un problème scolaire », *Administration et éducation*, « Décrochages, raccrochages », n°137, mars 2013.

BERNARD Pierre-Yves, MICHAUT Christophe :

- « « Marre de l'école : les motifs de décrochage scolaire », *Notes du CREN* n°17, mars 2014.

BLAUG, Mark :

- « Que faire des « décrocheurs » ? Un commentaire », *Formation professionnelle*, n°22, avril 2001.

BLAYA Catherine :

- *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Editions De Boeck, 2010, 192 pages.

BLOCH Marie-Cécile, GERDE Bernard :

- *Les lycéens décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse*, Lyon, Chronique sociale, 1998.

BONNERY Stéphane :

- « Le décrochage scolaire de l'intérieur : interaction de processus sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers », *Les Sciences de l'Education – Pour l'ère nouvelle*, vol. 36, n°1, 2003.
- *Comprendre l'échec scolaire. Elèves en difficultés et dispositifs scolaires*, La Dispute, (Coll. L'enjeu scolaire), 2007.

BOUDESSEUL Gérard :

- « Ruptures et sécurisation des parcours scolaires : vers une politique modulaire de lutte contre le décrochage ».

BROUX Nathalie, DE SAINT DENIS Eric :

- *Les Microlycées - Accueillir les décrocheurs, changer l'école*, Cahiers pédagogiques, 2013.

COUDRIN Caroline :

- « Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième », *Note d'information – DEPP*, n°06.11., 2006.

CEREQ :

- « Quitter l'université sans diplôme: Quatre figures du décrochage étudiant », N. Beaupère, G. Boudesseul, *Bref*, n° 265, 2009, 4 p.
- « Décrochage scolaire : vers une mesure partagée », G. Boudesseul, C. Vivent, *Bref*, n° 298-1, 2012, 4p.
- « Sécuriser les parcours des apprentis », J. Bourdon, C. Guégnard, C. Michot, *Bref*, n° 301, 2012, 4 p.
- « Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ? » G. Boudesseul, Y. Grelet, C. Vivent, *Bref*, n° 304, 2013, 4 p.
- « Gestion de l'absentéisme en lycée professionnel : de la règle à la pratique », S. Divay, *Bref*, n° 305, 2013, 4 p.
- « Evaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire », P. Rouaud, *Bref*, n° 307, 2013, 4 p.

- « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 – Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », C. Barret, F. Ryk, N. Volle, *Bref*, n°319, 2014, 8 p.

CGSP :

- « Que disent les recherches sur l' « effet enseignant »? », *Note d'analyse* n°232 , juillet 2011.
- « Quelle organisation pour le soutien scolaire ? » *Note d'analyse* n°315, janvier 2013.
- « Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative », *Note d'analyse* n°313, janvier 2013.

Clisthène :

- Rapport d'étape 2005-2010 Document de travail (réactualisé le 14 septembre 2012).

Commission européenne :

- *Reducing early school leaving : Key messages and policy support*, Final Report of the Thematic Working Group on Early School Leaving, Novembre 2013.

Conseil de l'Union européenne :

- Recommandation du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire, Journal officiel n° C 191 du 01/07/2011 p. 0001 – 0006.

Cour des Comptes :

- Référé relatif à l'égalité des chances et la répartition des moyens dans l'enseignement scolaire, 11 Juillet 2012.

DAAC :

- Note sur la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, 2013.

DARES :

- « Elements statistiques sur les ruptures et abandons de contrats d'apprentissage », 2014.

DELAHAYE Jean-Paul :

- *Le collège unique pour quoi faire ? : Les élèves en difficulté au cœur de la question*, Retz Eds, Défis d'Education, 2006.

DEPP :

- « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* 12.15, septembre 2012.
- « Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en dispositif relais », *Les dossiers enseignement scolaire*, N°202, avril 2013.
- « Mesurer le décrochage : quels indicateurs ? », novembre 2013.

DGESCO :

- « Mobilisation contre le décrochage scolaire : Bilan de l'action entreprise sur l'année 2013 et perspectives pour l'année 2014 », *Dossier de presse*, 8 janvier 2014.
- « Bilan de l'activité des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pour la période de janvier à novembre 2013 », février 2014.
- « Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage », CPC études n°1, 2012.

Eduscol :

- « Les classes sans note », 2012.

ESTERLE-HEDIBEL Maryse :

- « Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes », *Déviance et Société* 2006/1 (Vol. 30).
- *Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans*, Presses universitaires du Septentrion (Métiers et pratiques de formation, 1018), 2007.

FEJ :

- Rapport d'activités 2012, juillet 2013.
- « Premiers enseignements des expérimentations en matière d'alternance », *Note thématique*, août 2013.
- « Premiers enseignements des expérimentations en matière d'orientation scolaire et professionnelle », *Note thématique*, août 2013.
- « Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire », *Note thématique*, septembre 2013.

FORTIN Laurier, ROYER Egide, POTVIN Pierre, MARCOTTE Diane, YERGEAU Eric :

- « La prédiction du risque de décrochage scolaire au secondaire : facteurs personnels, familiaux et scolaires », *Revue canadienne des sciences du comportement*, 36(3), 2004.

GILLES Jean-Luc, POTVIN Pierre, TIECHE CHRISTINAT Chantal :

- *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*, Peter Lang, 2012.

GLASMAN Dominique :

- « Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle », *VEI Enjeux*, 2000.

GLASMAN Dominique, OEUVRARD Françoise :

- *La déscolarisation*, La Dispute, 2011.

Groupe d'experts franco-qubécois sur la persévérance scolaire et la réussite éducative :

- *Persévérance scolaire, réussite éducative et innovation : pilotage de la coopération franco-qubécoise. Rapport final*, Paris et Saguenay : VISAJ et Anaré, 2013.

HANKIVSKY Olena :

- « Cost estimates of Dropping Out of High School in Canada », *Canadian Council on learning*, 2008.

IFE :

- « Enseignement primaire : les élèves à risque (de décrochage) », A. Feyfant, *Dossier d'actualité Veille et Analyses*, n°80, 2012.
- « Décentralisation et politiques éducatives », O. Rey, *Dossier d'actualité Veille et Analyses*, n°83, 2013.
- « Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs », R. Thibert, *Dossier d'actualité Veille et Analyses*, n°84, ENS de Lyon, Mai 2013.

- « Le retour c'est l'affaire de tous : Phase 2 de la recherche-action sur le retour de l'élève après une session en atelier relais », L. Heurdier-Deschamps, M. Chéreau, ENS de Lyon, septembre 2011.

IFRAP :

- « 10 idées fausses sur l'enseignement public – privé », Charlotte Uher, 26 janvier 2011.
- « Education : l'enseignement public beaucoup plus cher que le privé », *Société civile* n°114, 29 juin 2011.

IGAS :

- *Le décrochage des jeunes : une réalité angoissante*, établi par Pierre de Saintignon, rapport N°RM2011-032P, mars 2011.
- *La prise en charge du décrochage scolaire par les régions*, bilan au 5 février 2014.

IGEN :

- *Le traitement de la grande difficulté scolaire au collège et à la fin de la scolarité obligatoire*, présenté par André Hussenet, en collaboration avec Philippe Santana, rapport n°13, novembre 2004.

IGEN / IGAENR :

- *Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée*, présenté par Anne Armand, Philippe Lhermet et Claude Bisson Vaivre, rapport n° 2013-059, juin 2013.
- *L'école maternelle*, présenté par Viviane Bouysse, Philippe Claus et Christine Szymankiewicz, rapport n°2011-108, octobre 2011.

IGF :

- *Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, établi par Julien Seneze, Philippe Pascal, Matthieu Guerlain, Pierre-Emmanuel Thiard, sous la supervision de Jean-Baptiste De Foucauld, rapport n°2010-M-019-02, juillet 2010.

INSEE :

- Enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2010
- Enquêtes emploi 2009
- Recensement de la population 2010, exploitation principale
- « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », A. Dardier, N. Laïb, I. Robert-Bobée, *France, portait social*, novembre 2013.

JANOSZ Michel, LE BLANC Marc :

- « L'abandon scolaire à l'adolescence : des déterminants communs aux trajectoires multiples » in Gilles Brandibas et Raymond Fouraste (éds.), *Les Accidentés de l'école*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.67-97.

LECLERCQ Dominique & LAMBILLOTTE Thierry :

- « A la rencontre des décrocheurs. Plaidoyer pour une pédagogie du cœur ». *Le point sur la Recherche en Education* n°4, 1997.

LEVIN Henry M., BELFIELD Clive R. :

- « The economic losses from high school dropouts in California », *California dropout research project report 1*, August 2007.

MELIN Valérie :

- « Le raccrochage scolaire : une épreuve biographique dans le processus de subjectivation d'anciens décrocheurs en situation de raccrochage », Université Paris 13/Nord, 2012.

MILLET Mathias, THIN Daniel :

- *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Presses Universitaires de France, 2005.

OCDE :

- Principaux résultats de l'enquête PISA 2012

ONISEP Lyon/Grenoble :

- Prévenir le décrochage scolaire, mars 2009

ROBERT-BOBEE Isabelle :

- « Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours », *Education & Formations* n°84, décembre 2013.

RUMBERGER Russell W.:

- *Dropping Out: Why Students Drop Out of High School and What Can Be Done About It*, Harvard University Press, October 2011, 400 pages.

SMEDLEY Thomas & SHYERS Larry

- Home School Researcher (Volume 8, n° 3)

SMYTH Emer & McCOY Selina :

- « Investing in Education : Combating Educational Disadvantage », Research Series, Economic and Social Research Institute (ESRI), number RS006, November 2009.

TANON Fabienne :

- *Les jeunes en rupture scolaire : du processus de confrontation à celui de remédiation*, Paris : L'Harmattan, 2000.

Terra Nova :

- « Pour une formation obligatoire jusqu'à 18 ans ? », D. Tardieu, septembre 2010.

Textes de références :

- Articles 22 et 23 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- Articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation
- Décret n° 2010-1781 du 31-12-2010
- Instruction interministérielle n° 09-060 JS du 22-04-2009
- Circulaire DGEFP n° 2010-04 du 21-1-2010

- Circulaire DGESCO n° 2010-38 du 16-3-2010
- Autorisations n° 1443532 à 1453538 issues de la délibération de la Cnil du 2-12-2010 sur le fondement de l'article 25-I-5° de la loi du 6-1-1978 modifiée
- Journal officiel de l'Union européenne du 1-7-2011 : recommandations du conseil du 28-6-2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire
- Circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011 sur l'organisation et mise en oeuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation
- Circulaire n° 2012-039 du 8-3-2012 sur l'orientation de la mission générale d'insertion

VERGNE Francis :

- *Décrochage et décrocheurs : comprendre et agir : rapport sur le décrochage scolaire*, Service Académique d'information et d'orientation de l'Académie de Clermont-Ferrand, sept.-oct. 2010, 60 pages.

WEHLAGE Gary G., RUTTER Robert A. :

- « Dropping out : how much Do Schools Contribute to the Problem ? », in Natriello (ed.), *School Dropouts. Patterns and Policies*, New York, Teachers College Press, 1986, p.70-88.

Annexe 3 - Liste des acteurs ayant contribué aux travaux de l'évaluation de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

I/ Pilote de l'évaluation : Ministère de l'Education Nationale

II/ Contributeurs

1. Administration Centrale du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Inspection générale de l'Education Nationale (IGEN)
- Inspection générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR)
- Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
 - Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
 - Sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaire et de l'orientation
 - Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle
 - Bureau des écoles
 - Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie
 - Bureau des lycées professionnels et de l'apprentissage
 - Service du budget, de la performance et des établissements
 - Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives
 - Bureau des écoles et des établissements, de la vie scolaire, des relations avec les parents d'élèves et de la réglementation
- Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH)
 - Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Direction des Affaires Financières (DAF)
- Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP)
 - Sous-direction des synthèses

2. Niveau académique et régional

Académie d'Aix-Marseille :

- Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (CSAIO)
- Chargée de mission MLDS

Académie de Créteil :

- Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (CSAIO)
- Chargé de mission décrochage
- Coordinateur « sécurisation des parcours » pour la région Ile-de-France

Académie de Lille :

- Chef du Service Académique de l'Information et d'Orientation (CSAIO)
- Chargée de mission au sein du Pôle de Prévention et de Lutte contre le Décrochage (PPLD)

- Coordinatrice académique MLDS
- Conseillère d'orientation psychologue

Académie de Lyon :

- Chef du Service Académique de l'Information et d'Orientation (CSAIO)
- Chargé de mission décrochage au rectorat

Académie de Nantes :

- Recteur
- Coordinateur académique MLDS-PSAD

Académie d'Orléans-Tours :

- Coordinateur académique de la MLDS

3. Etablissement public

- Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

4. Autre

- Délégation nationale à la vie lycéenne (DNVL)

III/ Partenaires

1. Administrations d'Etat

- Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Ministère de l'intérieur
- Ministère délégué à la réussite éducative
- Ministère délégué à la ville, secrétariat général du comité interministériel des villes

2. Collectivités

- Association des Départements de France (ADF)
- Association des Régions de France (ARF)
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Conseil Régional du Centre
- Conseil Général de l'Allier
- Conseil Général de Seine Saint-Denis

3. Agences

- Agence du Service Civique (ASC)
- Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP)

- Conseil National du Numérique (CNN)

4. Associations de parents

- Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)
- Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)
- Association des parents d'élèves de l'école libre (APEL)

5. Représentants d'élèves

- Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL Paris)

6. Autres

- Union Nationale des Missions Locales (UNML)
- Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC)
- Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE)
- Réseau des Ecoles de la 2e Chance (E2C)

IV/ Acteurs de la recherche

- Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications (CEREQ) – Gérard BOUDESSEUL, chercheur en sociologie de l'éducation
- Université de Lille 3 – Valérie MELIN, docteur en sciences de l'éducation
- Université de Nantes – Pierre-Yves BERNARD, chercheur en sciences de l'éducation

V/ Plateformes de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)

Académie d'Aix-Marseille :

- Plateforme d'Istres – Martigues
- Plateforme de Manosque
- Plateforme de Marseille Littoral Nord

Académie de Créteil :

- Plateforme de Chelles
- Plateforme d'Ivry-sur-Seine
- Plateforme de Saint-Denis

Académie de Lille :

- Plateforme de Douai
- Plateforme de Saint-Omer
- Plateforme de Valenciennes

Académie de Lyon :

- Plateforme du Beaujolais-Val de Saône
- Plateforme de Loire Centre
- Plateforme Lyon-Sud Est

Annexe 4 – Glossaire

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
ACTE : Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus
AEF : Agence Education Formation
ANARé : Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative
ANDEV : Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes
ANI : Accord National Interprofessionnel
APC : Aide Pédagogique Complémentaire
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPE : Collectif des Associations Pour l'Ecole
CAVL : Conseil Académique de la Vie Lycéenne
CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CEP : Conseil en Evolution Professionnelle
CEREQ : Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CGSP : Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective
CIJ : Comité Interministériel pour la Jeunesse
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIPD : Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance
CLE : Collège Lycée Expérimental
CLEPT : Collège Lycée Egalitaire Pour Tous
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CPE : Conseiller Principal d'Education
CPF : Compte Personnel de Formation
CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CREFOP : Comité Régional Emploi, Formation, Orientation Professionnelle
CREN : Centre de Recherche en Education de Nantes
CSP : Conseil Supérieur des Programmes
CVL : Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne
DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales
DAF : Direction des Affaires Financières
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire
DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DSI : Déclaration Sociale des Indépendants
EN : Education Nationale
DRH : Direction des Ressources Humaines
EPIDE : Etablissement Public d'Insertion de la DEFense
EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement
EPP : Evaluation des Politiques Publiques
ESPI : Etablissement Scolaire Public Innovant
ETP : Equivalent Temps Plein
E2C : Ecole de la Deuxième Chance

FEJ : Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
 FESPI : Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants
 FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
 FOQUALE : Formation QUALification Emploi
 GAIN (devenu GPDS) : Groupe d'Aide à l'INsertion
 GPDS (ex-GAIN) : Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire
 HLM : Habitation à Loyer Modéré
 IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes
 IFE : Institut Français de l'Education
 IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
 IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
 IGEN : Inspection Générale de l'Education Nationale
 INE : Identifiant National Elève
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 JDC : Journée Défense et Citoyenneté
 LATI : Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé
 LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technique
 LP : Lycée Professionnel
 MAP : Modernisation de l'Action Publique
 MEN : Ministère de l'Education Nationale
 MENJVA : Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
 MERS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 MGI (devenue MLDS) : Mission Générale d'Insertion
 ML : Mission Locale
 MLDS (ex-MGI) : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
 NIR : Numéro d'Inscription au Répertoire
 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 ONISEP : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
 PAI : Projet d'Accueil Individualisé
 PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles
 PISA : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
 PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
 PNF : Programme National de Formation
 PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative
 PRE : Programme de Réussite Educative
 PSAD : Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
 QI : Quotient Intellectuel
 RIO : Répertoire d'Information et d'Orientation
 RIP (ex-RIS) : Réunion Inter-Partenaires
 RIS (devenue RIP) : Réunion Inter-Services
 RNIPP : Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques
 RRS : Réseau de Réussite Scolaire
 SDO : Suivi De l'Orientation
 SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
 SG : Secrétariat Général
 SGMAP : Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique
 SIEI : Système Interministériel d'Echanges d'Informations
 URML : Union Régionale des Missions Locales

Annexe 5 – Principaux dispositifs/établissements/réseaux/outils de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
PREVENTION	Accompagnement éducatif	Dispositif /action	Elèves volontaires en Education Prioritaire	Accueil des élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive	MEN
	Aide personnalisée (remplacée par les activités pédagogiques complémentaires)	Dispositif /action	Elèves de primaire	60 heures sur l'année scolaire consacrées par l'enseignant pour accompagner de petits groupes d'élèves	MEN
	Conseil Ecole-Collège	Dispositif /action	Elèves de CM2 et de 6e	Instance réunissant les directions et des enseignants des collèges et écoles du secteur, et élaborant un programme d'action visant à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège	MEN
	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)	Dispositif /action	Elèves de plus de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage	Découverte d'un ou plusieurs métiers dans le cadre d'une formation en alternance, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences	MEN
	Ecole Ouverte	Etablissement	Jeunes qui ne peuvent partir en vacances	Ouverture des établissements volontaires des quartiers défavorisés ou des zones rurales pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis afin d'offrir à des jeunes un programme riche d'activités organisé par des professionnels de l'éducation	MEN et Ville
	Mallette des Parents en 6e	Dispositif /action	Parents d'élèves de 6e	Rencontres débat entre les parents et les acteurs du collège, au sujet de l'aide qu'ils peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement	MEN

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
	Mallette des Parents en 3e	Dispositif /action	Parents des élèves de 3e les plus faibles scolairement	Réunions d'information et d'échange entre le principal et les parents des élèves pour aborder l'orientation des enfants	MEN
	Programmes de Réussite Educative (PRE)	Dispositif /action	Enfants de 2 à 16 ans présentant de signes de fragilité et résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville	Construction de parcours personnalisés d'accompagnement social et éducatif, reposant sur des équipes pluridisciplinaires	ACSé
	Programme ACSé Soutien à la parentalité	Dispositif /action	Familles en difficulté dans les quartiers prioritaires des CUCS	Actions d'information, d'écoute, d'accompagnement des parents, de création de liens parents-professionnels et organisation d'activités communes parents-enfants	ACSé
INTERVENTION	ACTE	Dispositif /action	Elèves exclus du collège pour de courtes durées (<5 jours)	Prise en charge des collégiens exclus pour favoriser une continuité scolaire et éviter que l'exclusion ne se traduise par un décrochage. Les élèves exclus sont accueillis hors du collège pour un accompagnement scolaire et socio-éducatif, réalisé essentiellement par des éducateurs spécialisés : la compréhension de la sanction et le retour au collège font l'objet d'une attention particulière	CG 93 et MEN
	CNED - D'Col	Dispositif /action	Elèves en difficulté scolaire	Dispositif de soutien scolaire en ligne (français, maths, anglais) combinant un accompagnement en présence, des ressources numériques éducatives et un tutorat en ligne par un enseignant du CNED	MEN - CNED
	Dispositifs relais	Etablissement	Elèves présentant des problèmes scolaires et des problèmes comportementaux, souvent entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire	Encadrement éducatif, scolaire et périscolaire renforcé, visant un réinvestissement des apprentissages, une appropriation des règles de vie sociale et scolaire pour un retour en formation de droit commun	MEN

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
	ERS	Etablissement	Elèves ayant fait l'objet d'exclusions multiples, mais ne relevant ni de l'enseignement spécialisé et adapté, ni d'un placement dans un cadre pénal	Scolarité aménagée sur au moins 1 an, avec le plus souvent un hébergement en internat dans des locaux annexes permettant une prise en charge suivie de l'élève	MEN
	GPDS	Dispositif /action	Elèves présentant des signes de décrochage (essentiellement collège et lycée)	Equipe rassemblant autour du chef d'établissement tous les acteurs de la communauté éducative (enseignant, CPE, COP, assistante sociale...) pour analyser la situation des jeunes et trouver des accompagnements appropriés	MEN
	LATI	Etablissement	Elèves présentant des signes de décrochage	Dispositif d'accueil et de prise en charge pédagogique/éducatif/psychologique, au sein de l'établissement	MEN
	MAAF - Réseau insertion/égalité des chances	Réseau	Elèves présentant des signes de décrochage	Accompagnement des établissements dans la mise en place d'actions de lutte contre le décrochage aux niveaux régional et local	MAAF
	MLDS	Réseau	Elèves présentant des signes de décrochage (essentiellement collège et lycée)	Entité ayant un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation auprès des établissements et CIO pour la mise en place d'actions de repérage, de prévention, de remobilisation, de réparation aux examens	MEN
	Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)	Dispositif /action	Elèves en difficulté scolaire, à l'école élémentaire ou au collège	Plan coordonné d'actions élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève	MEN
	Réseau d'Aide Spécialisé aux Elève (RASED)	Réseau	Elèves en difficulté (scolaire ou adaptation à l'école) au primaire	Aides spécialisées en ou hors classe, dispensées par des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "maîtres G"	MEN

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
				(difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues scolaires	
	Stages de remise à niveau	Dispositif /action	Elèves en difficulté scolaire au primaire	Stages se déroulant pendant les vacances scolaires, en groupes restreints d'élèves et ciblant les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont proposés aux familles et animés par des enseignants volontaires, qui sont rémunérés en heures supplémentaires	MEN
REMEDIATION	Atelier pédagogique de Nanterre	Dispositif /action	Jeunes entre 10 et 18 ans, déscolarisés ou en voie de déscolarisation	Modalité souple de scolarité hors établissement, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile	Centre Hospitalier T. Roussel, MEN et associations
	CIVIS	Dispositif /action	Jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou demandeurs d'emploi	Dispositif d'une durée d'un an, visant à favoriser l'insertion professionnelle d'un jeune grâce à un accompagnement personnalisé, qui peut être doublé d'une allocation. Un dispositif renforcé (entretiens hebdomadaires les 3 premiers mois) est destiné aux jeunes des niveaux VI, Vbis et V sans diplôme	Emploi
	Clauses sociales	Dispositif /action	Jeunes décrochés	Dispositif expérimental consistant en l'insertion de clauses dans les marchés publics de l'Education Nationale pour permettre aux jeunes décrochés de faire un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise, complété par un suivi de la MLDS pour la construction d'un projet professionnel	MEN

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
	Ecoles de la 2e Chance	Etablissement	Jeunes volontaires ayant souvent des rapports difficiles avec l'école voire des problèmes de comportement	Structure de formation visant à élaborer un projet professionnel pour chaque jeune, en proposant notamment des parcours individualisés, des contacts nombreux avec le monde de l'entreprise et une remise à niveau des fondamentaux	Réseau des E2C
	Centres EPIDE	Etablissement	Jeunes de 18 à 25 ans en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire, ayant fréquemment des problèmes financiers, de santé ou avec la justice	Parcours pédagogique de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine. Le programme conjugue un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi	EPIDE
	Etablissements Scolaires Publics Innovants (ESPI)	Etablissement	Variable	Etablissements proposant des modalités de fonctionnement innovantes, mettant l'accent sur la réussite éducative, le décroisement enseignement/éducation, la construction d'un collectif et l'accompagnement individuel des élèves	FESPI
	FOQUALE	Réseau	Jeunes décrochés de l'Education Nationale	Réseaux regroupant les acteurs de l'Education Nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux jeunes décrocheurs	MEN
	Ma Seconde Chance	Outil	Elèves en situation de décrochage ou déjà décrochés	Site internet et application mobile permettant aux jeunes sortis du système de formation initiale sans diplôme de trouver le lieu d'accueil et de formation le plus proche et le mieux adapté à leurs besoins, grâce à des services d'information, de géolocalisation et de dialogue (tchat)	MEN - ONISEP
	Micro-lycées	Etablissement	Jeunes décrochés volontaires, aux parcours souvent complexes et sans solution de scolarité	Structures innovantes et expérimentales proposant la préparation du baccalauréat, avec un objectif de retour aux apprentissages, aux règles, à la socialisation et à l'estime de soi	MEN

Champ	Titre	Typologie	Public cible	Description synthétique	Porteur
	Missions Locales	Réseau	Jeunes de 16 à 25 ans présentant des problèmes d'insertion sociale et professionnelle	Espaces d'intervention au service des jeunes, assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement	Emploi
	Plateformes de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)	Réseau	Jeunes décrochés	Dispositif de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes visant à apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune sans diplôme et sans solution	Multipartenarial (notamment MEN et Emploi)
	Service civique	Dispositif /action	Jeune de 16 à 25 ans	Engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, doublé d'un suivi personnalisé du jeune décrocheur par un tuteur EN	Agence du Service Civique et MEN
	Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI)	Outil	Jeunes de plus de 16 ans ayant quitté les différents systèmes de formation initiale (actuellement : EN, Agriculture, privé sous contrat, CFA public)	Système informatique permettant de croiser les fichiers élèves et ainsi d'identifier, deux fois dans l'année, les jeunes sortis des différents systèmes de formation initiale	MEN et MAAF

Annexe 6 – Cartographie des partenaires de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

Annexe 7 – Estimation des moyens alloués en 2013 à la lutte contre le décrochage scolaire

Précaution méthodologique :

L'estimation des moyens alloués en 2013 à la lutte contre le décrochage scolaire a été réalisée en consolidant plusieurs données. Ne sont pas prises en compte : une grande partie des actions de prévention, des actions locales et des actions du monde associatif.

Périmètre couvert :

- Seuls les dispositifs ou actions généralisés à plusieurs académies ou au national ont été pris en compte
- En particulier, les actions locales (souvent à l'initiative des collectivités territoriales) ne sont donc pas incluses dans les estimations réalisées car il n'existe pas de données consolidées à ce niveau
- En matière de prévention, seuls les programmes ACSé sont inclus car les actions structurelles portées notamment par le MEN sont difficiles à évaluer (la part du temps de travail consacré à la prévention du décrochage scolaire par les équipes éducatives dans les écoles et EPLE est très compliquée à valoriser)
- Toutes les natures de dépenses ont été incluses (si les données étaient disponibles) : frais de personnels, coûts de fonctionnement, investissements, etc.

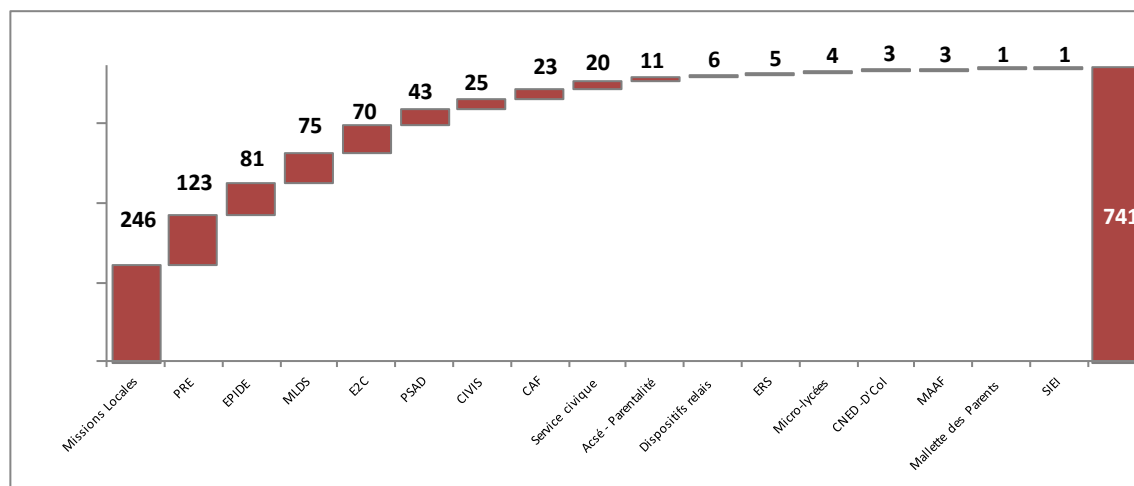
Hypothèses de calcul :

- L'année de référence est 2013 : dans la mesure du possible, les chiffres correspondant aux dépenses réalisées sur l'année 2013 ont été utilisés. Lorsque seules des données 2011 ou 2012 étaient disponibles, il a été fait l'hypothèse que les dépenses étaient restées stables dans le temps
- Pour les dispositifs s'adressant à un public plus large que les décrocheurs, un coefficient correspondant à la proportion de décrocheurs dans le public accueilli a été appliqué au coût total du dispositif
- Lorsque certains personnels concourent à plusieurs dispositifs (comme cela peut être le cas pour les personnels contribuant aux PSAD), les temps de travail « doublés » n'ont pas été comptabilisés

Principaux résultats :

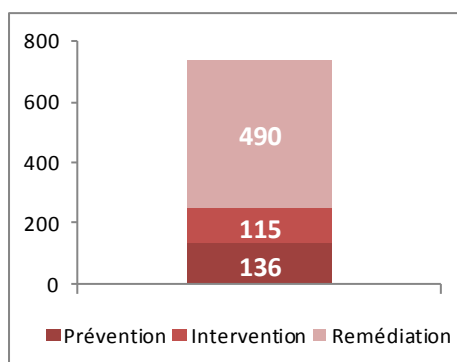
- En 2013, la France a dépensé, hors actions locales, actions du monde associatif et certaines actions de prévention, plus de 740 M€ dans la lutte contre le décrochage scolaire :

Estimations 2013 (en M€) :



- L'essentiel de ces dépenses est consacré à des actions d'intervention ou de remédiation (82%) :

Estimations 2013 (en M€) :



- 5 dispositifs (Missions Locales, PRE, E2C, EPIDE et MLDS) représentent 80% des dépenses

Détail des calculs - Prévention

Dispositif		Coût	Origine du financement	Hypothèse de calcul	Source
Dispositifs/ Actions	Mallette des Parents	1 451		- Coût moyen : 1250€ (rapport FEJ) - Nombre de collèges : 1161 en 2012-2013 (note AEF)	Rapport FEJ relatif aux expérimentations décrochage Dépêche AEF janvier 2014 sur la Mallette des parents
	MAAF - Recherche action	50	Etat - P143 (Enseignement Technique Agricole)		Eléments MAAF
	PRE	123 000	- Etat - Ville (ACSé) : 75,7 M€ - Communes et EPCI : 32,7 M€ - CG : 2,7 M€ - CAF : 1,7 M€ - Etat - Education : 0,5 M€	- Budget Acsé 2013 sur le PRE estimé à 75,7 M€ (Programme 2014) - Contribution directe 2012 des partenaires estimée à 29 M€ - Valorisation des contributions indirectes 2012 : 18,3 M€ - Hypothèse : contribution des partenaires similaire en 2013	Programme des interventions 2014 (Acsé) Enquête annuelle 2013 de suivi du programme de réussite éducative (Acsé)
	Programme Acsé Soutien à la parentalité	11 408	- Etat - Ville (ACSé - P147) : 2,9M€ Estimation pour les autres acteurs, à partir de la proportion de projets financés - Communes : 27% - CNAF/CAF : 15% - Conseils généraux : 14% - Etat - Education Nationale : 4% - Etat - Autre : 10%	- Budget Acsé estimé au quart du budget total (enquête 2012) - Budget Acsé 2013 estimé à 4,6 M€ (programme 2014) - Hypothèse : 62% des actions de ce programme concernent la lutte contre le décrochage (2755 actions correspondent à l'"accès à l'éducation", l'"accompagnement scolaire - CLAS" ou la "lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire" sur un total de 4472 actions - enquête 2012)	Programme des interventions 2014 (Acsé) Enquête annuelle 2013 de suivi du programme de réussite éducative (Acsé)

Détail des calculs – Intervention

Dispositif		Coût	Origine du financement	Hypothèse de calcul	Source
Dispositifs/ Actions	MLDS	75 180	- Dépenses de personnel (titre 2) : EN (P141)	- Rémunération des personnels MLDS : 48 M€ (PAP 2013) - Actions MLDS : 27 M€ (10 083 jeunes accompagnés entre janvier et novembre 2013 ; 37.36€ par heure ; 22 jeunes par action et coordonnateur ; salaires + CAS pensions des coordonnateurs : 65k€)	Estimation DGESCO - DAF PAP 2013 Enseignement scolaire
	CNED -D'Col	2 590		Coût incluant investissements et fonctionnement	DAF
	MAAF - Actions régionales et locales	150	Etat - P143 (Enseignement Technique Agricole)		Eléments MAAF
	MAAF – Accpagn. élèves (HS)	2 313	Etat - P143 (Enseignement Technique Agricole)		Eléments MAAF
	CAF	22 961	- 65% : cotisations - 18% : CSG - 15% : impôts et taxes affectés	Hypothèses : -100% des dépenses "Accompagnement à la scolarité" et "Assiduité scolaire" de la fonction "Accompagnement de la fonction parentale" participent à la lutte contre le décrochage - budget 2013 similaire au budget 2012 - Dépenses PRE (1,7 M€) et Soutien à la parentalité (1,7 M€) déjà comptées dans les lignes correspondantes	Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale 2012 - CNAF Rapport de la Cour des Comptes sur le financement de la branche Famille
Réseaux	MAAF - Réseau et délégués insertion	140	Etat - P143 (Enseignement Technique Agricole)		Eléments MAAF
Etablissements / Structures	Dispositifs relais	5 940	Etat - Education : P141, action "Besoins particuliers"	Reprise directe des chiffres du PAP	PAP 2013
	ERS	5 455	- Education Nationale - Etat - EN (P139 : Enseignement privé) : 450 k€ - Conseils Généraux	Hypothèse que les coûts sont similaires à ceux de 2011-2012 évoqués dans le rapport	Les ERS - Bilan et perspectives, rapport IGEN-IGAENR, juin 2012 PAP 2013

Détail des calculs – Remédiation

Dispositif		Coût	Origine du financement	Hypothèse de calcul	Source
Dispositifs/ Actions	Missions Locales	245 760	- Etat - Emploi (P102) : 39,3% - Communes et EPCI : 21,2% - Régions : 19,2% - Départements : 5,5% - FSE : 2,9% - FPSPP/ANI (donc taxes) : 30 M€	Hypothèse que 48% du public accueilli est décroché (48% est sorti sans diplôme d'après le rapport) Budget considéré comme similaire à celui de 2011 : 512 M€ (les fonds gérés ne concernent pas les décrocheurs)	CNML - Chiffres d'activité des ML 2011 (Source originale : Parcours 3 et ICARE) Rapport d'information pour l'Assemblée Nationale sur Pôle Emploi et le SPE, 2013
	Service civique	19 656	- Etat - Jeunesse (P163) : 91% - FEJ : 9%	3000 décrocheurs en 2013. Coût d'un volontaire de 819€/mois pendant 8 mois en moyenne	Estimation DGESCO - DAF PAP 2013 Jeunesse pour l'origine des crédits
Réseaux	FOQUALE			Les solutions (ASC, microlycées, MLDS) sont comptées par ailleurs	Travail DGESCO - DAF
	PSAD	43 200	- 949k€ proviennent du FEJ	Budget moyen de 120 k€ (sur les 12 PSAD visitées), appliqué aux 360 PSAD (hors MLDS et Missions Locales, qui sont comptabilisés dans des lignes spécifiques)	Charge de travail estimée par les plateformes en ETP annuels pour les différents acteurs de la PSAD (déclaratif) DAF pour les salaires moyens
	E2C	70 000	- Régions : 23,7 M€ - FSE : 11,6 M€ - Etat - Emploi : 14 M€ - Etat - Ville (ACSé) : 2,4 M€ - Départements et communes : 6,8 M€ - Taxe d'apprentissage : 4,7 M€	Hypothèse que le budget 2013 est similaire au budget 2012	Financements 2012 des Ecoles de la 2e Chance (Réseau E2C)
	EPIDE	81 200	- Etat - Emploi (P102) : 45 M€ - Etat - Subventions Ville (P147) : 23 M€ - FSE : 10 M€ - Taxe d'apprentissage : 750k€	Reprise directe des chiffres du CA (100% du public accueilli est décrocheur)	CR du CA du 21/11/13
	Micro-lycées	3 758	- Etat - Education	- 5 microlycées en phase d'ouverture : 6 ETP par microlycée (1 AED et 5 enseignants), 30 élèves, taux	Estimation DGESCO - DAF

				d'encadrement H/E =3 - 7 microlycées "installés" : 9,5 ETP par microlycée (1 AED, et 8,5 enseignants), 50 élèves, taux d'encadrement H/E =2,57)	
	SIEI	1 160	Etat - Education : P214 - Soutien		Estimation DAF
	CIVIS	25 000	Etat - Emploi (P102)	Part des décrocheurs dans les CIVIS : 50% (PAP donne part de non qualifiés à 50%) Allocations CIVIS 2013 : 50 M€	PAP 2013 et 2014 Travail Emploi (source originale : Parcours 3)

Annexe 8 – Résultats des dispositifs de prévention et lutte contre le décrochage scolaire

Sommaire

1.	Prévention	31
1.1.	Mallette des Parents en 6 ^e	31
1.2.	Mallette des Parents en 3 ^e	32
1.3.	Programmes de Réussite Educative (PRE).....	33
2.	Intervention.....	34
2.1.	Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE).....	34
2.2.	D’Col (CNED).....	35
2.3.	Dispositifs relais.....	36
2.4.	Etablissements de réinsertion scolaires.....	37
2.5.	LATI.....	38
2.6.	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	39
3.	Remédiation	40
3.1.	Plateforme de Soutien et d’Appui aux Décrocheurs	40
3.2.	Système Interministériel d’Echange d’Information (SIEI)	41
3.3.	FOQUALE (dont clauses sociales et service civique)	42
3.4.	Missions Locales	43
3.5.	CIVIS.....	44
3.6.	Microlycées	45
3.7.	E2C.....	46
3.8.	EPIDE	47
3.9.	Atelier Pédagogique de Nanterre.....	48

1. Prévention

1.1. Mallette des Parents en 6^e

Mallette des parents en 6 ^e	
Période évaluée : année scolaire 2008-2009	
Périmètre : environ 1000 parents volontaires, dans 37 collèges de l'Académie de Créteil, majoritairement en Zone d'Education Prioritaire	
Public cible : Parents d'élèves de 6 ^e	
Descriptif : Le projet consistait en l'organisation au premier trimestre de 3 rencontres débat entre les parents et les acteurs du collège, au sujet de l'aide qu'ils peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. A partir du 2 nd trimestre, des formations gratuites étaient proposées aux parents pour les aider à suivre la scolarité de leurs enfants.	
Résultats qualitatifs :	
• Meilleure implication des familles (participation aux réunions de parents d'élèves par exemple) • Amélioration des comportements, réduction de l'absentéisme • Amélioration des résultats des élèves	
Coût estimé : entre 1000 et 1500 euros par collège	
Source(s) :	
• FEJ, Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire, septembre 2013 • FEJ, Note de restitution finale du projet La Mallette des parents en 6e, Octobre 2011	

Ce dispositif de la *Mallette des parents en 6^e* a depuis été étendu à environ 1200 collèges sur l'année 2010-2011. Sur 2012-2013, 1161 collèges ont participé au dispositif.

1.2. Mallette des Parents en 3^e

Mallette des parents en 3 ^e	
Période évaluée :	année scolaire 2011-2012
Périmètre :	37 collèges de l'Académie de Versailles
Public cible :	Parents d'élèves de 3 ^e
Descriptif :	Deux réunions d'information et d'échange entre le principal et les parents des élèves les plus faibles scolairement, pour aborder l'orientation des enfants
Résultats qualitatifs :	• Ecart d'avancement scolaire qui reste fort même 2 ans après la fin du programme • Réduction des demandes de redoublement et orientation plus fréquente vers des filières professionnelles • Attentes des parents plus réalistes en matière d'orientation • Impact fort des efforts des chefs d'établissement auprès des familles
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	• Réduction de 8,8% à 5,1% des décrocheurs à l'issue de la classe de 3^e
Coût estimé :	-
Source(s) :	• FEJ, Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire, septembre 2013 • FEJ, Rapport intermédiaire d'évaluation du projet « Implication des parents et prévention du décrochage scolaire », février 2013

1.3. Programmes de Réussite Educative (PRE)

Programmes de Réussite Educative (PRE)	
Période évaluée : année scolaire 2012-2013	
Périmètre : 497 PRE (sur les 508 en cours sur cette période)	
Public cible : Enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et : • Présentant des signes de fragilité • Et/ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux	
Descriptif : Deux réunions d'information et d'échange entre le principal et les parents des élèves les plus faibles scolairement, pour aborder l'orientation des enfants	
Résultats qualitatifs : • Une forte capacité de mobilisation des partenaires, qui permet en amont de faciliter l'orientation vers le programme et, en aval, de diversifier les champs d'intervention	
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires : • 62% des bénéficiaires ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours personnalisé <i>Une évaluation ciblée sur les bénéficiaires et menée par l'ONZUS est en cours</i>	
Coût estimé : Environ 123 M€ (dont près de 80M€ de l'ACSé)	
Source(s) : • Enquête 2013 de suivi du programme de réussite éducative – Rapport national, ACSé • Programme des interventions 2014, ACSé	

2. Intervention

2.1. Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE)

Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE)	
Période évaluée :	année scolaire 2010-2011
Périmètre :	478 jeunes, scolarisés dans 20 collèges (dont 16 en Education Prioritaire)
Public cible :	Elèves exclus du collège
Descriptif :	Prise en charge des collégiens exclus pour de courtes durées (<5 jours), de façon à favoriser une continuité scolaire et éviter que l'exclusion ne se traduise par un décrochage. Les élèves exclus sont accueillis hors du collège pour un accompagnement scolaire et socio-éducatif, réalisé essentiellement par des éducateurs spécialisés : la compréhension de la sanction et le retour au collège font l'objet d'une attention particulière.
Résultats qualitatifs :	• Modifications positives dans le comportement des jeunes, réduction de la violence • Consolidation d'un réel partenariat entre éducation nationale et intervenants locaux, municipaux comme associatifs • L'importance de la préparation du retour du jeune dans son collège et la nécessité de mieux travailler ces moments avec l'établissement, les familles et les jeunes eux-mêmes • Faible participation des enseignants et des familles
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	• Plus de 70% des collégiens qui sont passés dans les dispositifs ACTE n'ont pas eu de nouvelle sanction ou exclusion tout au long de l'année
Coût estimé :	-
Source(s) :	• ACTE : un dispositif départemental, 3 années de construction, CG Seine-Saint-Denis, 2011

2.2. D'Col (CNED)

D'Col (CNED)
Période évaluée : étude en cours sur 2013-2014
Périmètre : une quarantaine de collèges de l'éducation prioritaire
Public cible : élèves en difficulté scolaire
Descriptif : Dispositif de soutien scolaire en ligne (français, maths, anglais) combinant un accompagnement en présence, des ressources numériques éducatives et un tutorat en ligne par un enseignant du CNED.
Résultats qualitatifs : -
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires : -
Coût estimé : 2,6 M€ en 2013 (investissement+fonctionnement), 1,3 M€ sur 2014
Source(s) : • Site internet du CNED • Estimation DAF pour le coût

2.3. Dispositifs relais

Dispositifs relais
Période évaluée : non indiqué
Périmètre : 393 réponses (125 ateliers, 268 classes relais) sur 447 dispositifs
Public cible : Elèves présentant des problèmes scolaires et des problèmes comportementaux, souvent entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire
Descriptif : Encadrement éducatif, scolaire et périscolaire renforcé, visant un réinvestissement des apprentissages, une appropriation des règles de vie sociale et scolaire pour un retour en formation de droit commun. Le dispositif repose sur 3 principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille.
Résultats qualitatifs : • Effets très positifs en termes de respect, d'estime de soi, de comportement en classe • Effets positifs en termes d'acquisition de connaissances, de motivation scolaire et de dialogue des élèves avec leur famille • Mais des limites identifiées : ○ Admission d'élèves en « trop grande difficulté », pour lesquels les dispositifs relais sont inadaptés ○ Equipes parfois peu formées et souvent précaires ○ Lien avec l'établissement d'origine et préparation du retour insuffisante : les bénéfices disparaissent au retour dans l'établissement d'origine
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires : • -
Coût estimé : 5,9 M€ en 2013 (hors titre 2)
Source(s) : • Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en dispositif relais, DEPP, avril 2013 • PAP 2013 Enseignement scolaire pour le coût

2.4. Etablissements de réinsertion scolaires

Etablissements de réinsertion scolaires (ERS)	
Période évaluée :	cohorte 2010-2011
Périmètre :	120 élèves
Public cible :	élèves ayant fait l'objet d'exclusions multiples, mais ne relevant ni de l'enseignement spécialisé et adapté, ni d'un placement dans un cadre pénal
Descriptif :	Scolarité aménagée sur au moins 1 an, avec, le plus souvent, un hébergement en internat dans des locaux annexes permettant une prise en charge suivie de l'élève
Résultats qualitatifs :	• Un absentéisme très faible (inférieur à 5%) • Mais des limites importantes : ○ Un engagement limité des départements ○ Absence de véritables projets pédagogiques et éducatifs ○ Faible implication des parents ○ Des exclusions qui restent fréquentes ○ Des établissements peu remplis (une dizaine d'élèves au lieu de 15/30 initialement prévus)
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	• Résultat du suivi de la cohorte 2010-2011, 4 mois après la sortie de l'ERS (janvier 2012) : ○ 38,8% sont scolarisés en classe supérieure ○ 25,4% sont sans solution ○ 11% ont intégré des dispositifs divers (MFR, classes relais...) ○ 14,2% ont été maintenus en ERS ○ 8% ont redoublé dans leur collège d'accueil ○ 3,1% sont en apprentissage
Coût estimé :	5,5 M€ sur 2011-2012
Source(s) :	• Les ERS - Bilan et perspectives, rapport IGEN-IGAENR, juin 2012

2.5. LATI

LATI Strasbourg
Période évaluée : non indiqué
Périmètre : 5 LATI de la Communauté urbaine de Strasbourg
Public cible : Elèves présentant des signes de décrochage
Descriptif : Dispositif d'accueil et de prise en charge pédagogique/éducatif/psychologique, au sein de l'établissement
Résultats qualitatifs : • Amélioration indéniable du climat scolaire au profit du collectif de l'établissement • Réduction sensible en trois ans des exclusions de cours, des rapports d'incidents, des conseils de discipline • Réduction sensible de l'absentéisme et des redoublements de la classe de troisième • Ressenti positif des bénéficiaires, qui ont eu la sensation d'être écoutés et reconnus
Résultats quantitatifs : • -
Coût estimé : -
Source(s) : • Agir contre le décrochage, rapport IGEN-IGAENR, juin 2013

2.6. Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)*			
Période évaluée : cohortes 2001/2002, 2002/2003 et 2003/2004			
Périmètre : Mission Générale d'Insertion des Pays de la Loire			
Public cible : 1500 élèves repérés (et pour la plupart accompagnés) par la MGI			
Descriptif : Entité ayant un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation auprès des établissements et CIO pour la mise en place d'actions de repérage, de prévention, de remobilisation, de re-préparation aux examens, etc.			
Résultats qualitatifs :			
Des bénéficiaires qui se jugent satisfaits vis-à-vis des dispositifs fréquentés, plus de 3 ans après			
Résultats quantitatifs :			
- Taux moyen de réussite à l'examen (pour ceux présentant un examen l'année de leur passage par la MGI) : 73,9% (admis/présents) - Situation 3 ans après le passage par la MGI :			
	En %	Cohorte 2001 (enquête 2005)	Cohorte 2002 (enquête 2006)
			Cohorte 2003 (enquête 2007)
	Poursuite d'études	12.5	14.1
	Emploi	53.1	53.1
	Formation, reprise d'études	8.6	10
	Chômage	18.3	17
	Autres	7.4	5
	Taille de l'échantillon	431	440
			442
Coût estimé : 75 M€ en 2013 (48M€ pour les personnels MLDS, 27 M€ pour les actions)			
Source(s) :			
- Rapport final de la recherche « Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage », Pierre-Yves Bernard, Avril 2008 - Pour le coût : PAP Enseignement Scolaire 2013 et Estimations DGESCO-DAF			

** Cette évaluation ne concerne pas à proprement parler la MLDS telle qu'elle existe et fonctionne aujourd'hui : les conclusions portant sur la MGI des Pays de Loire entre 2001 et 2004 sont instructives mais ne peuvent pas nécessairement être appliquées à la MLDS en 2013. Il s'agit du seul suivi de cohorte réalisé pour un dispositif MGI/MLDS.*

3. Remédiation

3.1. Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs

Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)	
Période évaluée :	pas d'évaluation
Périmètre :	Activité des 360 PSAD entre septembre 2012 et novembre 2013
Public cible :	Elèves décrochés
Descriptif :	Dispositif de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes visant à apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune sans diplôme et sans solution
Résultats qualitatifs :	• Bénéfices apportés par les PSAD : ○ Renforcement du partenariat, instauration d'une connaissance mutuelle et d'une confiance entre les acteurs (notamment CIO, MLDS et Mission Locale) ○ Implication croissante des établissements, qui ont moins tendance à se « décharger » vers la MLDS ○ Structuration des activités, professionnalisation des agents ○ Evolution des mentalités et de la réflexion autour du décrochage : diversification des solutions, acceptation des parcours non linéaires, réversibilité de l'orientation, etc. • Points d'amélioration identifiés : ○ Renforcer la participation des acteurs externes au MEN ○ Pérenniser les moyens : le fonctionnement actuel repose beaucoup sur la bonne volonté des personnes ○ Améliorer le découpage des périmètres des PSAD : ceux-ci sont parfois calés sur des limites administratives existantes qui ne sont pas forcément les plus pertinentes du point de vue du décrochage ○ Doter les plateformes d'outils de suivi/gestion performants (notamment pour suivre dans la durée les jeunes repérés) ○ Installer une animation entre plateformes (échelon géographique à définir) pour échanger et partager les bonnes pratiques
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	• Entre janvier et novembre 2013, 90 050 solutions trouvées (accompagnement, insertion, formation) : ○ 49% (i.e. 44 115) via les Missions Locales ○ 38% (i.e. 33 786) via le réseau FOQUALE ○ 13% (i.e. 12 149) via les autres partenaires (Régions, CFA, Emplois d'avenir, Contrat de génération, Contrat d'insertion, EPIDE, E2C...)
Coût estimé :	• Coût moyen total : 150 k€ par an • Coût moyen hors MLDS et ML : 120 k€ par an
Source(s) :	• Coût : éléments fournis par les 12 PSAD rencontrées dans le cadre du diagnostic (déclaratif) • Bilan de l'activité des PSAD pour la période de janvier à novembre 2013, DGESCO

3.2. Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI)

Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI)
Période évaluée : pas d'évaluation
Périmètre : Etablissements EN, Enseignement Agricole, Enseignement Privé sous contrat, CFA public
Public cible : Jeunes de plus de 16 ans ayant quitté les différents systèmes de formation initiale
Descriptif : Système informatique permettant de croiser les fichiers élèves et ainsi d'identifier, deux fois dans l'année, les jeunes sortis des différents systèmes de formation initiale
Résultats qualitatifs : - Par son caractère systématique, le SIEI a représenté une avancée majeure pour : - Donner une « image concrète du décrochage » et mesurer l'ampleur du phénomène - Mobiliser et responsabiliser les acteurs - Identifier certains jeunes que les acteurs n'auraient pu repérer sinon (changement d'académie notamment) - Mais il présente des limites importantes : - Une fiabilité limitée, ce qui empêche d'en faire un outil de suivi statistique - Une temporalité et une lourdeur d'utilisation qui n'en font pas un outil « opérationnel », ni « collaboratif » : pourtant certaines plateformes l'utilisent en tant que tel, et non pas comme une « photographie » du décrochage à un instant donné - Un périmètre incomplet : les listes SIEI n'incluent pas les apprentis, les lycées militaires, parfois les lycées agricoles...
Résultats quantitatifs : - Sur 200 588 jeunes sur les listes SIEI entre janvier et novembre 2013 : 23% (i.e. 45 484) étaient actifs ou déjà accompagnés par une mission locale 22% (i.e. 44 009) ne devaient pas être contactés (absence de mise à jour des bases, solution hors périmètre SIEI, évolution de la situation...) - Sur 123 559 jeunes à contacter (incluant les jeunes de la précédente liste non encore contactés) : 22% (i.e. 26 891) n'ont pas encore été contactés 25% (i.e. 30 337) avaient déjà une solution ou un accompagnement 27% (i.e. 33 475) ont été contactés sans résultat (injoignables, sans réponse, refus de prise en charge) 27% (i.e. 32 856) ont été pris en charge (accompagnement, insertion, formation) - Au final, sur les 200 588 jeunes sur les listes SIEI : - Moins de 40% sont de jeunes décrochés sans accompagnement ni solutions 15% sont in fine pris en charge
Coût estimé : 1,16 M€ (source : DAF)
Source(s) : - Echanges avec 12 PSAD - Indicateurs d'activité et de résultat des PSAD, septembre 2012 à novembre 2013, DGESCO

3.3. FOQUALE (dont clauses sociales et service civique)

FOQUALE
Période évaluée : pas d'évaluation
Périmètre : 34 000 jeunes pris en charge dans le cadre de FOQUALE
Public cible : Elèves décrochés
Descriptif : Réseaux regroupant les acteurs de l'Education Nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux jeunes décrocheurs
Résultats qualitatifs : -
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires : - Répartition des solutions trouvées : - Retour en formation initiale : 48% - Actions MLDS : 32% - Service Civique : 9% - Autres (microlycées, clauses sociales...) : 8% - Contrat d'apprentissage : 3%
Coût estimé : -
Source(s) : Mobilisation contre le décrochage scolaire, dossier de presse du 8 janvier 2014

3.4. Missions Locales

Missions Locales	
Période évaluée :	pas d'évaluation
Périmètre :	507 000 jeunes en premier accueil en 2012 au sein des 440 Missions Locales et 14 PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation)
Public cible :	Jeunes de 16 à 25 ans présentant des problèmes d'insertion sociale et professionnelle
	- Répartition des jeunes en premier accueil en 2011 par niveau de formation initiale : - Niveau IV sans diplôme : 9% - Niveau V sans diplôme : 14% - Niveau Vbis : 16% - Niveau VI : 9%
Descriptif :	Espaces d'intervention au service des jeunes, assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.
Résultats qualitatifs :	-
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	- Devenir des 507 245 jeunes en premier accueil en 2012 dans les 6 mois : - Emploi : 25,4% (emploi classique : 18,7% ; emploi aidé : 4,1% ; alternance : 3,5%) - Formation : 14,8% - Rescolarisation : 2,1% - Immersion en entreprise : 5,2%
Coût estimé :	512 M€ en 2011
Source(s) :	- Chiffres d'activité 2011 des missions locales, CNML, mai 2013 - Tableau de bord annuel 2012 - Activité des Missions Locales, Parcours 3, 2013

3.5. CIVIS

Contrat d'Insertion à la Vie Sociale (CIVIS)
Période évaluée : pas d'évaluation
Périmètre : 201 700 jeunes sortis d'un CIVIS signé en 2009 ¹ (niveau IV sans diplôme : 9% ; niveau V sans diplôme : 18% ; niveau Vbis : 19% ; niveau VI : 11%)
Public cible : Jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou demandeurs d'emploi
Descriptif : Dispositif d'une durée d'un an, visant à favoriser l'insertion professionnelle d'un jeune grâce à un accompagnement personnalisé, qui peut être doublé d'une allocation. Un dispositif renforcé (entretiens hebdomadaires les 3 premiers mois) est destiné aux jeunes des niveaux VI, Vbis et V sans diplôme.
Résultats qualitatifs :
• -
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :
• Répartition des 201 700 sorties des CIVIS signés en 2009 (tous CIVIS confondus, pas seulement niveaux VI, Vbis, V sans diplôme, IV sans diplôme)¹ : ○ Emploi durable : 28% (55900) ○ Emploi non durable : 7% (14000) ○ Formation : 8% (15400) • Taux de sortie vers l'emploi durable pour les jeunes ayant signé un CIVIS en 2009¹ : ○ Niveau IV sans diplôme : 21% ○ Niveau V sans diplôme : 17% ○ Niveau Vbis : 16% ○ Niveau VI : 14% • Répartition des 243 000 sorties 2011 (tous CIVIS confondus, pas seulement niveaux VI, Vbis, V sans diplôme, IV sans diplôme)² : ○ Emploi durable : 25,6% ○ Emploi non durable : 14,3% ○ Formation : 8,5% • Répartition des 135 000 sorties entre janvier et septembre 2013 (tous CIVIS confondus, pas seulement niveaux VI, Vbis, V sans diplôme, IV sans diplôme)³ : ○ Emploi durable : 25% ○ Emploi non durable : 15,1% ○ Formation : 8,3%
Coût estimé : -
Source(s) :
• ¹ Le CIVIS : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010, DARES, Janvier 2012 • ² Chiffres d'activité 2011 des missions locales, CNML, mai 2013 • ³ Tableau de bord mensuel CIVIS, Parcours 3, 2013

3.6. Microlycées

Microlycées				
Période évaluée : Suivis de cohorte entre 2000 et 2012				
Périmètre : Microlycées de Sénart, Val-de-Marne et La Courneuve				
Public cible : Jeunes décrochés volontaires, aux parcours souvent complexes et sans solution de scolarité. La majorité a décroché depuis plus d'1 an.				
Descriptif : Structures innovantes et expérimentales proposant la préparation du baccalauréat, avec un objectif de retour aux apprentissages, aux règles, à la socialisation et à l'estime de soi.				
Résultats qualitatifs :				
- Forte plus-value liée au climat scolaire, très apprécié par les jeunes : qualité du relationnel élèves/professeurs et élèves/élèves, convivialité, investissement des professeurs... - Remotivation, valorisation, retour de l'estime de soi, plaisir d'apprendre...				
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :				
80% de réussite au baccalauréat en 2012 pour les élèves présentés - Suivi des 255 élèves des 3 cohortes 2009-2012 du microlycée du Val-de-Marne : 35% poursuivent des études supérieures après le baccalauréat ou le DAEU 30% travaillent mais dans des emplois majoritairement précaires et souvent peu qualifiés 16% sont toujours en formation de toute nature, hors Microlycée 19% sont sans aucune solution mais certains ont obtenu le bac, sont hospitalisés ou en structures paramédicales ou sont suivis par la mission locale sans projet précis - Suivi des cohortes 2000-2006 du microlycée de Sénart, 3 à 5 ans après leur sortie (50% de taux de réponse) :				
	cohortes 2000-2003		cohortes 2003-2006	
	Nombre de jeunes	en %	Nombre de jeunes	en %
en emploi	30	60%	27	50%
<i>en CDI</i>	20	40%	21	39%
<i>en emploi à durée limitée</i>	10	20%	6	11%
en études	11	22%	15	28%
en formation professionnelle	0	0	5	9%
au chômage	4	8%	7	13%
autres	5	10%	0	0%
total	50	100%	54	100%
Coût estimé : Environ 7650€ par jeune en phase d'ouverture du microlycée, 6214€ par jeune en phase stabilisée (estimation DGESCO-DAF)				
Source(s) :				
Les Microlycées - Accueillir les décrocheurs, changer l'école, N. Broux, E. de Saint-Denis, 2013				

3.7. E2C

Ecoles de la 2 ^e chance	
Période évaluée :	pas d'évaluation
Périmètre :	13 000 jeunes accueillis en 2012 au sein des 107 sites des E2C (représente environ 8150 places occupées par an)
Public cible :	jeunes ayant souvent des rapports difficiles avec l'école voire des problèmes de comportement. La majorité n'a pas de diplôme V validé. Pas de sélection à l'entrée autre que la motivation.
Descriptif :	Structure de formation visant à élaborer un projet professionnel pour chaque jeune, en proposant notamment des parcours individualisés, des contacts nombreux avec le monde de l'entreprise et une remise à niveau des fondamentaux.
Résultats qualitatifs :	-
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	- En 2012 (sur environ 8600 sorties) : - Départs avant engagement de formation : 1784 (21%) - Sorties non maîtrisables (déménagement, maternité, incarcération...) : 877 (10%) - Sorties sans solutions : 2520 (29%) - Sorties positives : 3414 (40%) - Formation diplômante ou qualifiante : 1232 - Contrat de travail : 1149 - Contrat en alternance : 759 - Contrat aidé : 274 - Parmi les sorties négatives, 20% trouveraient une solution a posteriori (source : Réseau E2C)
Coût estimé :	70 M€ en 2012
Source(s) :	Financements 2012 des Ecoles de la 2^e chance, Réseau E2C

3.8. EPIDE

Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE)	
Période évaluée :	pas d'évaluation
Périmètre :	18 centres EPIDE (soit 2085 places) qui accueillent environ 3200 jeunes par an
Public cible :	Jeunes de 18 à 25 ans en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire (redoublement, illettrisme), ayant fréquemment des problèmes financiers, de santé ou avec la justice
Descriptif :	Parcours pédagogique de 8 à 24 mois (7,6 mois en moyenne), exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine. Ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.
Résultats qualitatifs :	-
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires :	- Bilan 2013 au 30 septembre : 44,7% de sorties positives (soit 960) réparties comme suit - Formation : 34% - CDD < 6mois : 20% - CDI : 18% - CDD > 6 mois : 11% - Contrat d'apprentissage : 9% - Contrat de professionnalisation : 5% - Contrat aidé : 3% - Le taux d'abandon en cours de parcours se situe entre 20 et 30%
Coût estimé :	81 M€ en 2013
Source(s) :	Compte-rendu du conseil d'administration de novembre 2013

3.9. Atelier Pédagogique de Nanterre

Atelier pédagogique de Nanterre	
Période évaluée : 2009-2011 (3 ans)	
Périmètre : 60 jeunes entre 10 et 18 ans, déscolarisés ou en voie de déscolarisation	
Descriptif : Modalité souple de scolarité hors établissement, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile	
Résultats qualitatifs : • Souplesse du cadre éducatif apprécié par élèves • Bonne perception par les parents • Réappropriation des règles de base (respect, horaires, etc.) • Acceptation des jeunes et des familles à s'engager dans un parcours de soin, dont la nécessité n'était auparavant pas reconnue	
Résultats quantitatifs – devenir des bénéficiaires : • Maintien/retour au collège : 34 % • Formation professionnelle : 14 % • Cursus MDPH : 7 % • Interruption du parcours : 24 % • Déménagement/grossesse : 21%	
Coût estimé : 642 k€ sur 3 ans	
Source(s) : • FEJ, Premiers enseignements des expérimentations en matière de décrochage scolaire, septembre 2013 • FEJ, Note de restitution finale du projet <i>Atelier Pédagogique</i>, Janvier 2012	

GT 1 « Objectifs, mesure, pilotage »

Synthèse en date du 23 janvier 2014



Principaux constats

Objectifs

- La France s'est saisie du sujet en affichant des **objectifs chiffrés ambitieux**, mais :
 - Ces **objectifs ne sont pas suffisamment lisibles** (confusion entre le flux et le stock, définitions imprécises et floues entre l'Europe et la France) et **pas toujours clairs quant au périmètre concerné** (l'objectif de diminution par deux du nombre de décrocheurs ne porte-t-il que sur le flux ?)
 - Ils **ne sont pas complètement partagés entre les acteurs concernés** : seule l'Education Nationale communique sur la réduction du décrochage, sans véritable concertation
 - La **terminologie employée est négative** (lutte contre le décrochage)

Mesure

- Deux indicateurs existent, calculés à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE, dont les libellés ne sont pas différenciant mais qui se complètent :
 - Les *sortants sans diplôme* : indicateur de flux estimé à 140 000 élèves par an
 - Le *taux de sortants précoces* : indicateur de stock estimé à 11,6% des 18-24 ans (il s'agit de l'indicateur retenu au plan européen par Eurostat)
- Ils **présentent toutefois certaines limites** :
 - Ils sont **perfectibles** : échantillon insuffisant de l'enquête INSEE
 - Ils **ne couvrent pas tout le périmètre** : moins de 16 ans, DOM...
 - Ils ne sont **pas déclinés au niveau académique**
- Par ailleurs, un **outil de gestion opérationnelle des décrocheurs (le SIEI)** a été développé sur la base d'un croisement des bases de données des partenaires. C'est un **outil de repérage** et non un outil statistique.
- Le **partage de données sur les élèves décrocheurs** est jugé nécessaire par tous, mais il est **complexe à réaliser** en raison de limites techniques des outils (SIEI) et des réticences de la société (crainte d'un fichage et/ou d'une stigmatisation)

Pilotage

- Le **pilotage interinstitutionnel est inégal** :
 - Au niveau national, il se limite à de la gestion de fonds interministériels (FEJ) et des réunions interservices
 - Aux échelons académiques ou départementaux, des **partenariats innovants** existent (ex : conventions Région-Académies, Projets Educatifs de Territoire...) et donnent parfois lieu à des évaluations partagées, mais ils méritent d'être confortés car la **dimension interpersonnelle est très présente**, ce qui en **fragilise la durée et la mise en œuvre**
 - Au niveau local, un pilotage partenarial a été initié via les PSAD, mais il doit être **adapté et élargi** dans le cadre du projet de loi sur la Formation Professionnelle
- L'impact des dispositifs est rarement **évalué**; et les dispositifs qui fonctionnent **ne sont pas forcément généralisés**



Messages clés

- Il n'existe pas aujourd'hui une véritable **politique partenariale fédératrice**, pourtant souhaitable étant donné le caractère **multifactoriel** du décrochage scolaire et **multi-partenarial** des solutions à mettre en œuvre tant dans le champ de la remédiation que dans celui de la prévention. Cette politique partenariale doit s'appuyer sur :
 - Des **objectifs lisibles et partagés**
 - Une **dynamique positive**, à l'image de la « persévérance scolaire » au Québec
 - Un **cadre national qui répartit clairement les compétences** entre acteurs, identifie des **chefs de file** aux différentes étapes et permet une **harmonisation de la qualité** des actions menées
 - Un volontarisme au niveau national, mais une **souplesse et une autonomie laissées sur le terrain pour la déclinaison locale**, de façon à prendre en compte le contexte territorial
 - Une **évaluation régulière et transparente**.
- L'**enjeu clé de la prévention** doit se traduire en termes d'objectifs et de pilotage, voire de moyens, mais surtout **en termes pédagogiques** : la prévention du décrochage scolaire relève ainsi d'abord de la responsabilité de l'école.
 - Enjeu d'efficience** : le coût de la prévention est bien inférieur à celui de la remédiation
 - Enjeu de coordination** : si le **travail partenarial** est déjà mis en place pour la prévention, cela facilite les coopérations plus en aval
- Au-delà du pilotage et du dialogue de gestion, **l'animation et l'accompagnement du niveau local semblent insuffisants** : les ressources existent mais doivent être mobilisées et mises en cohérence dans le cadre d'un pilotage installé et lisible.



Points de vigilance pour le diagnostic

- Attention à bien utiliser les **outils/indicateurs à des usages pour lesquels ils ont été prévus**
- En outre, les outils/indicateurs de pilotage ayant tendance à orienter la mise en œuvre opérationnelle de la politique, ils doivent être conçus au regard des enjeux suivants :
 - Un **pilotage qualitatif** de l'impact des actions menées (suivi dans la durée des décrocheurs, illettrisme, etc.);
 - Une **mobilisation aisée des informations**;
 - Un **partage d'informations facilité**.

GT 2 « Processus de décrochage et leviers »

Synthèse en date du 23 janvier 2014



Principaux constats

- Le **processus de décrochage** est complexe . Il résulte :
 - de la combinaison d'une **multiplicité de facteurs** externes et internes au système scolaire. Ces facteurs sont connus et partagés par les acteurs.
 - d'une succession de **dé liaisons** entre l'élève et le système éducatif (acteurs, lieux, activités,...)
- En raison de cette complexité, l'élaboration de **typologies** de décrocheurs est délicate. Les typologies induisent un risque de stigmatisation des populations de décrocheurs car elles se basent, pour la plupart, sur des symptômes plutôt que des causes. Dans ce cas, elles sont inopérantes dans la perspective d'une politique de prévention et de remédiation.
- A ce jour, les actions mises en œuvre au titre de la politique de lutte contre le décrochage portent principalement sur **la partie remédiation**. Ces actions de remédiation, récentes, restent à consolider et doivent être optimisées : développer des synergies avec les partenaires, renforcer les actions qui donnent le plus de résultats,
- En matière de prévention**, il existe des actions diverses en particulier au niveau local (instances de repérage dans les établissements, LATI, PRE, « mallette des parents », travail sur les exclusions temporaires -ex. CG 93-) mais qui apparaissent fragmentées et **ne font pas « système »**. Il n'existe pas à ce jour une politique de prévention du décrochage en tant que telle, qui articule ces différentes initiatives. Or les actions de prévention sont fondamentales car elles sont plus efficaces pour limiter le flux entrant d'élèves en situation de décrochage.
- La responsabilité du système scolaire dans ce processus est mise en lumière**. Elle fait débat et interroge la conception du système scolaire français depuis les origines (historique de tri des élèves, évaluation via la notation, conception des programmes d'enseignement, séparation entre les sphères pédagogique et éducative, conception de l'espace et des temps à l'école,...)
- Apparaît la **nécessité d'un changement d'état d'esprit** au sein de l'éducation nationale et dans la société pour créer une dynamique d'action
- Pour cela, de **nombreux leviers de changement** existent.



Messages clés

Levier	Modalités
Promouvoir des pratiques pédagogiques et éducatives, bienveillantes	- Considérer l'élève comme une personne - Construire, à partir des programmes, des progressions et des programmations répondant aux besoins de chaque élève. - Entrer réellement dans la logique des compétences (connaissances, capacités, attitudes) - Valoriser les compétences d'écoute, expression orale et travail en équipe - Faire de l'évaluation un encouragement aux progrès de l'élève, utiliser l'ensemble des outils d'évaluation (notes, évaluations de compétences, port folio,...) - Assurer la continuité d'enseignement auprès des élèves exclus, lorsque l'exclusion ne peut être évitée; promouvoir une approche intégratrice - Limiter la pratique du redoublement, à la fois coûteuse et stigmatisante pour l'élève
Travailler en équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles	- Adopter la logique "un élève / une équipe / un projet" - Développer le partage de l'information autour de l'élève entre professionnels, en particulier ceux qui ont des compétences clés sur le sujet du décrochage (équipes pédagogiques, éducatives, médico-sociales, acteurs de l'orientation, et de l'insertion, associations,...)
Reconsidérer le processus d'orientation	- Améliorer l'information sur les métiers et voies d'orientation possibles auprès des élèves et de leurs familles, développement des parcours en apprentissage / en alternance, stages de découverte en entreprise,... - Donner aux familles le dernier mot dans l'orientation de l'élève
Renforcer les relations parents-écoles	- Renforcer la présence des représentants des parents dans les établissements - Informier et accompagner les parents dans les démarches d'orientation - Développer les temps et lieux d'échange avec les parents
Développer la formation des enseignants au repérage et à la prévention du décrochage	- Intégrer des modules de formation dans les ESPE - Renforcer la formation continue des enseignants : relation maître-élève bienveillante et exigeante, posture d'écoute et d'encouragement,...



Points de vigilance pour le diagnostic

- Il paraît nécessaire de faire évoluer le regard sur les causes du décrochage auprès du grand public et d'engager un travail d'objectivation sur les populations concernées par le décrochage.
- De nombreux leviers ont été identifiés, toutefois :
 - Attention à bien prendre en compte ce qui est déjà réalisé par les équipes (de l'éducation nationale en particulier) en matière de prévention, même s'il s'agit d'actions fragmentées
 - Penser une mise en œuvre progressive avec une priorisation des actions en fonction de leur impact estimé
 - Intégrer les partenaires, notamment dans le développement d'actions / dispositifs / solutions de prévention
 - Mettre en évidence la part de responsabilité du système, tout en valorisant les actions déjà mises en œuvre et l'implication forte des acteurs de l'éducation nationale et en particulier des enseignants

GT 3 « Dispositifs et benchmark »- phase 1 :les constats

Synthèse en date du 23 janvier 2014

4 pays, 4 trajectoires de lutte contre le décrochage																								
	APPROCHE ADOPTÉE	EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE	AUTRES MESURES	CONTEXTE ¹																				
	Approche dite « globale » axée sur la prévention et basée sur « le triangle d'or » : la contractualisation entre l'état, la municipalité et l'établissement scolaire.	Mise en place d'équipes intercatégorielles (ou intersectorielles) dans les écoles (programme « BEST » ciblés sur les décrocheurs) Collaboration entre personnels scolaires et médico-sociaux au sein des établissements scolaires pour un accompagnement individualisé	- Extension de l'école obligatoire à 18 ans - Valorisation de la filière professionnelle - Transparence des chiffres et des moyens - Moyens financiers flexibles « No cure, no pay »	Un pays connaissant une baisse significative du taux de décrochage scolaire en partant de la moyenne européenne il y a dix ans. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th><th>2003</th><th>2009</th><th>2011/2012</th><th>France</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population scolaire (en milliers)²</td><td>3200</td><td>3400</td><td>3700 [2011]</td><td>12366 [2011]</td></tr> <tr> <td>Taux de décrochage</td><td>14,3 %</td><td>10,9 %</td><td>8,8% [2012]</td><td>11,6 % [2012]</td></tr> <tr> <td>Taux de chômage des - 25 ans</td><td>7,3 %</td><td>7,7 %</td><td>9,5 % [2012]</td><td>24,7 % [2012]</td></tr> </tbody> </table>	Indicateur	2003	2009	2011/2012	France	Population scolaire (en milliers) ²	3200	3400	3700 [2011]	12366 [2011]	Taux de décrochage	14,3 %	10,9 %	8,8% [2012]	11,6 % [2012]	Taux de chômage des - 25 ans	7,3 %	7,7 %	9,5 % [2012]	24,7 % [2012]
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France																				
Population scolaire (en milliers) ²	3200	3400	3700 [2011]	12366 [2011]																				
Taux de décrochage	14,3 %	10,9 %	8,8% [2012]	11,6 % [2012]																				
Taux de chômage des - 25 ans	7,3 %	7,7 %	9,5 % [2012]	24,7 % [2012]																				
	Approche holistique de l'éducation pour tous les élèves à savoir favoriser le bien-être individuel, social et économique et améliorer la qualité de vie.	Identification de compétences clés transversales Diffusion dans les modalités d'enseignement, d'évaluation des élèves et formation des enseignants	Développement des liens avec les parents / soutien aux familles	Un pays connaissant une baisse significative du taux de décrochage scolaire en partant de la moyenne européenne il y a dix ans. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th><th>2003</th><th>2009</th><th>2011/2012</th><th>France</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population scolaire (en milliers)²</td><td>1000</td><td>1100</td><td>1100 [2011]</td><td>12366 [2011]</td></tr> <tr> <td>Taux de décrochage</td><td>13,1 %</td><td>11,7 %</td><td>9,7 % [2012]</td><td>11,6 % [2012]</td></tr> <tr> <td>Taux de chômage des - 25 ans</td><td>8,7 %</td><td>24 %</td><td>30,4 % [2012]</td><td>24,7 % [2012]</td></tr> </tbody> </table>	Indicateur	2003	2009	2011/2012	France	Population scolaire (en milliers) ²	1000	1100	1100 [2011]	12366 [2011]	Taux de décrochage	13,1 %	11,7 %	9,7 % [2012]	11,6 % [2012]	Taux de chômage des - 25 ans	8,7 %	24 %	30,4 % [2012]	24,7 % [2012]
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France																				
Population scolaire (en milliers) ²	1000	1100	1100 [2011]	12366 [2011]																				
Taux de décrochage	13,1 %	11,7 %	9,7 % [2012]	11,6 % [2012]																				
Taux de chômage des - 25 ans	8,7 %	24 %	30,4 % [2012]	24,7 % [2012]																				
	Un système réformé vers une décentralisation du pilotage , une autonomie des établissements, la responsabilisation des parents . Un système d'évaluation favorisant la bienveillance .	Responsabilisation des parents Mesures coercitives Système de notation des élèves allant de 1 à 6 Décentralisation avec plus grande autonomie des établissements	- Extension de l'école obligatoire à 18 ans - Promotion de la qualité de travail d'enseignant au moyen des voies d'évaluation et de rémunération - Passerelles entre général et professionnel	Un pays représentatif des pays de l'Est et connaissant le taux de décrochage le plus faible depuis 10 ans. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th><th>2003</th><th>2009</th><th>2011/2012</th><th>France</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population scolaire (en milliers)²</td><td>9100</td><td>8000</td><td>7600 [2011]</td><td>12366 [2011]</td></tr> <tr> <td>Taux de décrochage</td><td>6 %</td><td>5,3 %</td><td>5,7 % [2012]</td><td>11,6 % [2012]</td></tr> <tr> <td>Taux de chômage des - 25 ans</td><td>41,9 %</td><td>20,6 %</td><td>26,5 % [2012]</td><td>24,7 % [2012]</td></tr> </tbody> </table>	Indicateur	2003	2009	2011/2012	France	Population scolaire (en milliers) ²	9100	8000	7600 [2011]	12366 [2011]	Taux de décrochage	6 %	5,3 %	5,7 % [2012]	11,6 % [2012]	Taux de chômage des - 25 ans	41,9 %	20,6 %	26,5 % [2012]	24,7 % [2012]
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France																				
Population scolaire (en milliers) ²	9100	8000	7600 [2011]	12366 [2011]																				
Taux de décrochage	6 %	5,3 %	5,7 % [2012]	11,6 % [2012]																				
Taux de chômage des - 25 ans	41,9 %	20,6 %	26,5 % [2012]	24,7 % [2012]																				
	Situation critique où de nombreux efforts sont effectués pour repérer les élèves décrocheurs et traiter les causes avec la famille (systèmes d'information, formation des enseignants).	Formation initiale des enseignants Cours de pédagogie générale, de didactique et de psychologie enfantine sur 3 semestres Accompagnement des équipes enseignantes sur chaque dispositif, par des chercheurs experts en abandon scolaire	Mise en place de SI d'enregistrement de la fréquentation scolaire au sein de chaque établissement et au niveau national, partage des données et prise de contact	Un pays, éloigné de la culture scolaire française mais qui obtient des résultats significatifs malgré des taux d'abandon scolaire importants. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th><th>2003</th><th>2009</th><th>2011/2012</th><th>France</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population scolaire (en milliers)²</td><td>15600</td><td>17500</td><td>19600 [2011]</td><td>12366 [2011]</td></tr> <tr> <td>Taux de décrochage</td><td>Non connu</td><td>44,3 %</td><td>39,6 % [2012]</td><td>11,6 % [2012]</td></tr> <tr> <td>Taux de chômage des - 25 ans</td><td>Non connu</td><td>22,7 %</td><td>15,7 % [2012]</td><td>24,7 % [2012]</td></tr> </tbody> </table>	Indicateur	2003	2009	2011/2012	France	Population scolaire (en milliers) ²	15600	17500	19600 [2011]	12366 [2011]	Taux de décrochage	Non connu	44,3 %	39,6 % [2012]	11,6 % [2012]	Taux de chômage des - 25 ans	Non connu	22,7 %	15,7 % [2012]	24,7 % [2012]
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France																				
Population scolaire (en milliers) ²	15600	17500	19600 [2011]	12366 [2011]																				
Taux de décrochage	Non connu	44,3 %	39,6 % [2012]	11,6 % [2012]																				
Taux de chômage des - 25 ans	Non connu	22,7 %	15,7 % [2012]	24,7 % [2012]																				

Messages clés
Plusieurs points communs aux politiques nationales ayant eu des effets positifs sur le décrochage, peuvent être soulignés : - Politique éducative souvent axée sur une prévention précoce (des le primaire notamment pour les élèves défavorisés), avec plusieurs axes : suivi personnalisé, approche globale de l'élève, valorisation de leurs compétences, révision du système d'évaluation et de notation tourné vers la progression et non la sanction, mise en place de dispositifs d'intervention et de remédiation du décrochage. Volet « prévention » des politiques nationales ciblant les élèves de primaire, notamment issus de milieux défavorisés. - Cadre national proposé, objectifs fixés par territoire et marge d'autonomie laissée au niveau local pour développer les synergies entre acteurs. Inspection mobilisée comme outil en particulier pour le repérage et la prévention des risques de décrochage Mesures incitatives introduites pour l'établissement et pour les enseignants par une valorisation plus stimulante de leur travail. Relations contractualisées entre l'école et les parents, en instaurant des compromis visant d'une part à donner aux parents un accompagnement et un soutien, indiquant que leur avis compte, tout en exigeant d'autre part une responsabilisation dans la vie scolaire de leur enfant. Développement durable de passerelles entre filières, notamment entre enseignement général et formation professionnelle pour fluidifier les parcours et limiter les risques d'orientation subie. - Etablissements installés dans une dynamique de travail collectif intercatégoriel. - Scolarité obligatoire étendue de 16 à 18 ans

Points de vigilance pour le diagnostic

- Mesurer la performance d'un pays en matière de lutte contre le décrochage scolaire ne peut se résumer au seul indicateur de taux de décrochage. Nécessité de le placer en regard d'autres, dont le taux de chômage des jeunes et si possible d'autres indicateurs de santé, d'épanouissement.
- L'échelle des grandeurs (population concernée) doit être prise en considération car elle conditionne la nature des mesures possiblement réalisables.
- Nécessité de s'interroger sur la transférabilité des mesures en France

GT 4 « Moyens mis en œuvre »

Synthèse en date du 23 janvier 2014

Principaux constats

Constats généraux

- Le phénomène du décrochage doit sa prise en charge **en tant que politique publique** à la « stagnation » de sa résorption depuis les années 90. A cela s'ajoute une **grande diversité d'acteurs concernés**, si bien que :
 - Les actions de lutte contre le décrochage et les moyens associés sont **très éclatés**, même si les **PSAD ont pu rapprocher les acteurs en local**
 - Ceux-ci ne sont **pas toujours fléchés en tant que tels**, car concernent une population plus large que les décrocheurs
 - Il est **difficile d'obtenir des données consolidées relatives à l'activité et aux moyens** des différents dispositifs de lutte contre le décrochage
- Il existe des **évaluations de certains dispositifs** (dans le cadre du FEJ, au MAAF...), mais **non systématiques** et la **question de l'efficience** est rarement abordée
- En l'état actuel des connaissances, de premières estimations partielles** (cf. point de vigilance) évaluent les moyens consacrés en 2013 à au moins **710 M€¹**.

Estimation des moyens 2013 (M€)

469	Remédiation (66%)
106	Intervention (15%)
136	Prévention (19%)

Prévention

- Peu de dispositifs nationaux identifiés en tant que lutte contre le décrochage concourent à la prévention. On peut néanmoins citer :
 - Les **Programmes de Réussite Educative (PRE)** pilotés localement
 - La **Mallette des parents**
- En revanche, **nombreuses sont les initiatives locales** en la matière, en particulier par les **Conseils Généraux** ou dans le cadre des projets d'établissement

Intervention

- Des actions sont d'ores et déjà menées en direction des élèves présentant un risque élevé de décrochage (absentéisme, difficultés scolaires, troubles de comportement...) :
 - Les **programmes MEN de lutte contre l'absentéisme et d'accompagnement éducatif**, associant parfois des **éducateurs spécialisés** (aide personnalisée, PPPE, tutorat, CNED, ...)
 - Les actions des **GPDS**
 - Certaines actions menées par les **MLDS** (en lien avec le réseau FOQUALE)
 - Les **dispositifs relais** (leur efficacité et efficience sont cependant discutées) et ERS

Remédiation

- La remédiation concentre **l'essentiel des moyens identifiés** :
 - Des dispositifs de **repérage, coordination et accompagnement** : SIEI, MaSecondeChance.fr, PSAD, Missions Locales, JDC...
 - Des **allocations** : CIVIS, FPSP...
 - Des **solutions** : formation des Régions, E2C, EPIDE, Service Civique, Places vacantes EN, CFA, clauses sociales, dispositifs innovants (micro-lycées...), CNED...

¹ Les dispositifs inclus dans cette première estimation des moyens consacrés à la lutte contre le décrochage sont des dispositifs nationaux ou relativement généralisés (les actions locales ne sont donc pas incluses car difficilement identifiables) :

- Prévention** : Actions ACSé (Programmes de Réussite Educative et de Soutien à la Parentalité), Mallette des Parents, recherche action MAAF
- Intervention** : MLDS, D'Col (CNED), Dispositifs relais, CAF, réseau, actions et accompagnement MAAF
- Remédiation** : Missions Locales, Service Civique, CRDP, PSAD, E2C, EPIDE, microlycées, SIEI, CIVIS

Messages clés

- Le **suivi des dépenses** en matière de lutte contre le décrochage scolaire **mais aussi l'identification des actions ciblant les « décrocheurs »** sont **actuellement insuffisants** pour permettre :
 - Une **identification fine des moyens** consacrés au décrochage, notamment pour la prévention
 - Une **évaluation de l'efficience** des actions de lutte contre le décrochage (pertinence peu claire de la 2^e campagne SIEI)
 - Une **allocation des ressources** vers les dispositifs les plus efficaces/efficaces (par généralisation par exemple)
- La **prévention** est caractérisée par une **grande diversité** en termes d'actions, mais également d'un territoire à l'autre, ce qui rend l'identification des moyens difficiles, alors qu'il s'agit :
 - D'actions pouvant être **peu coûteuses** (cf. Mallette des parents)
 - D'actions souvent **efficaces**, qui permettent d'éviter le décrochage le plus en amont possible sans nécessiter de dispositif de remédiation lourds et coûteux
- La lutte contre le décrochage scolaire est en train de se structurer, mais :
 - L'**articulation des moyens** n'est pas toujours simple, ni claire
 - Les moyens ne sont **pas toujours pérennes** (exemple du FEJ, dont le financement s'est arrêté mi 2013 et sur lequel certaines PSAD reposaient assez largement)
- Les **modalités d'articulation** des missions MLDS, réseaux FOQUALE et plateformes PSAD sont très **hétérogènes** et se situent dans un **cadre évolutif** (renforcement du rôle des régions par le projet de loi sur la Formation Professionnelle).
- Les missions des **agents du MEN** affectés à la lutte contre le décrochage (MLDS / FOQUALE / PSAD/référents décrochage) sont également **en évolution**, et nombre de ces agents ne sont **pas installés dans ces missions de façon pérenne**.

Points de vigilance pour le diagnostic

- La **distinction prévention/remédiation ne doit pas conduire à un fonctionnement cloisonné** de la part de chaque chef de file : la politique doit être partenariale de bout en bout.
- Etant donné la difficulté d'accès à des données fiables et/ou consolidées au sujet des moyens, les estimations réalisées dans le cadre du GT doivent être utilisées **avec précaution** :
 - Ces estimations sont utiles pour avoir un **ordre de grandeur** des moyens consacrés à la lutte contre le décrochage, et permettent certaines **analyses qualitatives macroscopiques**
 - Elles **ne permettent en revanche pas encore d'analyses fines** et devront être utilisées **avec précaution dans le fléchage des moyens LDS**
 - A ce stade, toute communication autour de ces chiffres est à éviter**

² Base de calcul : 650 000 décrocheurs, estimée à partir de l'indicateur Eurostat 2012 du taux de sortant précoces (11,6% des

Annexe 10 – Présentation détaillée d'une comparaison entre 4 pays

La lutte contre le décrochage scolaire aux Pays Bas

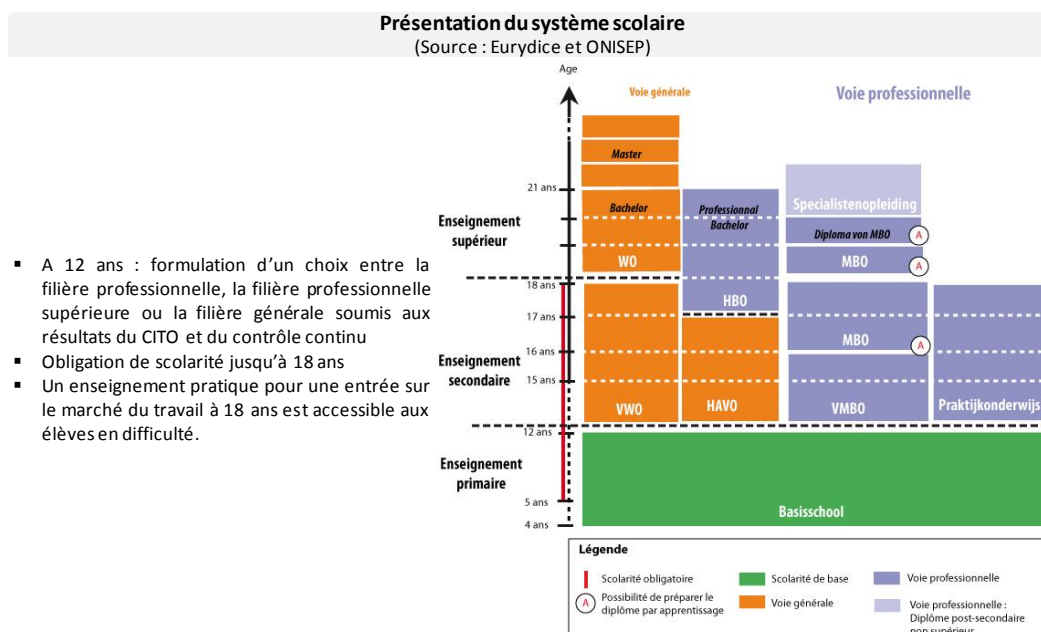
Les Pays-Bas ont une approche dite « **comprehensive** » (globale) axée sur la **prévention** et basée sur « le triangle d'or » : la **contractualisation** entre l'Etat, la municipalité et l'établissement scolaire.

Chiffres clés (Source : Eurostat)				
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France
Population scolaire (en milliers) ¹	3238,9	3402,2	3682,1 [2011]	12366,2 [2011]
Taux de décrochage	14,3 %	10,9 %	8,8 % [2012]	11,6 % [2012]
Taux de chômage des - 25 ans	7,3 %	7,7 %	9,5 % [2012]	24,7 % [2012]

1 Nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif. Population cible de la politique en matière d'éducation

Les mesures clés de cette approche sont les suivantes :

- L'intervention d'équipes pluridisciplinaires dans les écoles dans le cadre du programme « BEST » (Behaviour and Education Support Teams) avec des procédures de travail fixées :
 - Réalisation d'un diagnostic et d'un repérage précoce ;
 - Intégration des services scolaires et des services médico-sociaux pour travailler ensemble ;
 - Accent porté sur le bien-être, le développement, le comportement positif et le niveau scolaire ;
 - Mise en place de programmes de prévention.
- Une plus grande autonomie des établissements ;
- L'extension de l'école obligatoire de 16 à 18 ans ;
- La mise en place d'un « portail numérique d'absence » ;
- Des moyens financiers flexibles (locaux et nationaux) pour les établissements scolaires : « no cure no pay » et transparence des chiffres du décrochage ;
- Une responsabilisation de tous les acteurs : écoles, parents et élèves ;
- Le renforcement de l'orientation et la valorisation de la filière professionnelle (lien étroit avec l'entreprise, attractivité de la filière ...).



THEMATIQUES	PARTICULARITES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Orientation	▪ Valorisation de la filière professionnelle ▪ Adaptation de l'offre de formation à la demande du marché du travail, au fil de l'eau	▪ Valorisation des élèves et de l'ensemble des débouchés	
Transitions entre les cycles / les degrés / les filières	▪ Pré-orientation possible dès 12 ans dans l'enseignement professionnel ▪ Valorisation de la filière professionnelle	▪ Rapprochement avec les entreprises	
Contenu des programmes et méthodes pédagogiques (dont utilisation du numérique)	▪ Individualisation des accompagnements (« one child, one plan ») ▪ 90% des enseignants du primaire utilisent les outils numériques (plateforme d'apprentissage, Internet et logiciels de traitement de texte) en faisant manipuler les élèves au moins 8 h/semaine	▪ Valorisation des élèves ▪ Système inclusif ▪ Développement des capacités d'utilisation des outils numériques ▪ Intérêt accru des élèves dans les apprentissages.	▪ Coût de l'investissement <i>[modéré cependant]</i>
Evaluation / valorisation des élèves	▪ Prise en charge globale de l'élève, accent porté sur le bien être, le développement ▪ Mise en place du tutorat, de « coaching » pour accompagner l'élève dans son parcours	▪ Valorisation des élèves ▪ Système inclusif	
Pluridisciplinarité des équipes et croisement des pratiques professionnelles	▪ Programme « BEST » : équipes pluridisciplinaires (scolaires, médico-sociales, services locaux...) travaillant en étroite collaboration ▪ Formations inter catégorielles	▪ Volonté politique locale (proximité) inscrite dans une programmation globale et cohérente sur le territoire	
Compétences et formation des équipes d'enseignants et des acteurs partenaires	▪ Formations intersectorielles au repérage des élèves qui risquent de décrocher et au traitement des causes du décrochage	▪ Meilleure connaissance des rôles de chacun. ▪ Construction de programmes d'actions partenariales	
Place et rôle des familles	▪ Opportunité d'envoyer l'enfant dans l'établissement du choix des parents. Les parents s'impliquent du fait de la transparence vis-à-vis de la performance des établissements qui ont une autonomie importante	▪ Responsabilisation des parents	▪ Etablissements délaissés / trop demandés ?
Mesures incitatives / coercitives	▪ Approche basée sur le « triangle d'or » : contractualisation entre l'état, la municipalité et l'établissement scolaire	▪ Autonomie des établissements ▪ Cohérence des	

	/ Déjà réalisé [PEDT]	actions menées	
Cadre institutionnel (dont coopération avec les collectivités)	▪ Politique axée sur la prévention	▪ Diminution significative du taux de décrochage	▪ Consommateur de ressources
	▪ Contrats tripartites entre l'Etat, la municipalité et l'établissement scolaire	▪ Implication de l'ensemble des acteurs ▪ Pilotage par la performance	
	▪ Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans	▪ Ralentissement des sorties anticipées	
Collecte de données / suivi des indicateurs	▪ Définition d'indicateurs de mesures pour évaluer la politique ▪ Identifiant pour chaque élève reporté dans une base « BRON » ▪ Mise en place d'un « portail numérique d'absence »	▪ Suivi efficient permettant la mise en place d'actions efficaces	
Aspects financiers / coûts	▪ Flexibilité des moyens financiers (locaux et nationaux) pour les établissements scolaires. ▪ « No cure, no pay »	▪ Autonomie des établissements ▪ Transparence des chiffres du décrochage scolaires par établissement ▪ Incitation à l'action	

La lutte contre le décrochage scolaire en Irlande

L'Irlande a une approche dite **holistique** de l'éducation pour tous les élèves, à savoir **favoriser le bien-être individuel, social et économique et améliorer la qualité de vie.**

Chiffres clés (Source : Eurostat)				
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France
Population scolaire (en milliers) ²	1000,8	1076,4	1112,3 [2011]	12366,2 [2011]
Taux de décrochage	13,1 %	11,7 %	9,7 % [2012]	11,6 % [2012]
Taux de chômage des - 25 ans	8,7 %	24 %	30,4 % [2012]	24,7 % [2012]

1 Nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif. Population cible de la politique en matière d'éducation

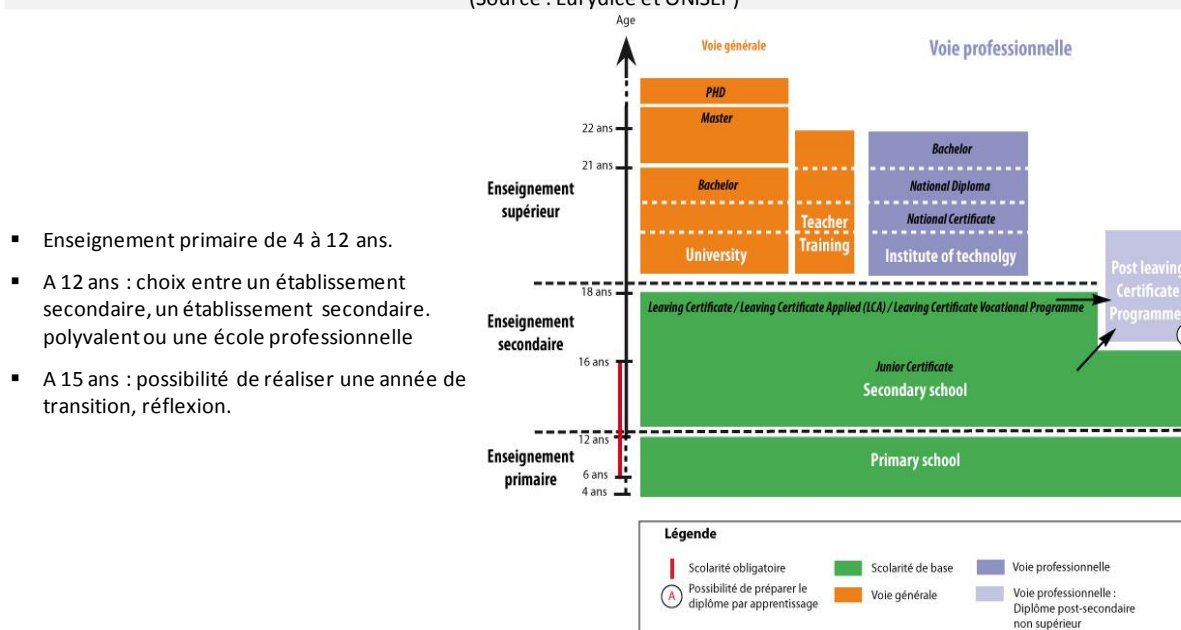
Les mesures clefs de cette approche sont les suivantes :

- Le développement des **liens avec les parents** et le soutien aux familles ;
- La mise en place en 2005 du DEIS (Delivering Equality of Opportunity in School), plan d'action pour l'inclusion scolaire des jeunes de milieux défavorisés [Coût : 40 M€, + 300 postes] ;
- Une attention accrue portée sur la « literacy » et la « numeracy » ;
- La réforme des Key Skills (« Compétences clés ») en 2006 consistant en :
 - Une identification de compétences clés transversales en collaboration avec les enseignants (par exemple se gérer soi même, rester en bonne santé, communiquer, être créatif, travailler avec les autres, gérer les informations et la réflexion ...) ;
 - La diffusion des Key Skills dans les modalités d'enseignement, d'apprentissage, d'évaluation des élèves, ainsi que la formation des enseignants ;
 - Des élèves devenus acteurs de leur démarche d'apprentissage.

Cette approche par compétences clés a été étendue à l'ensemble du parcours scolaire au Pays-Bas.

Présentation du système scolaire

(Source : Eurydice et ONISEP)



THEMATIQUES	PARTICULARITES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Transitions entre les cycles / les degrés / les filières	Mise en place de la « transition year » : à 15 ans, possibilité de prendre une année pour réfléchir, réaliser un stage...	▪ Développement personnel et développement de la compétence sociale ▪ Implication des écoles, des parents et du secteur économique locale dans la définition des objectifs	
Contenu des programmes et méthodes pédagogiques (dont utilisation du numérique)	Définition de compétences clés transversales axées sur le développement personnel et social. Souplesse de l'emploi du temps et des méthodes pédagogiques. Mise en place d'un programme de soutien pédagogique individuel.	▪ Construction avec les enseignants ▪ Ancrage dans les apprentissages, l'évaluation, la formation des enseignants ▪ Elèves acteurs de leur démarche d'apprentissage	Coût élevé du programme
Evaluation / valorisation des élèves	Le « leaving certificate » permet aux élèves de choisir au moins 5 matières parmi 34, chacune étant proposée à 2 niveaux. Souplesse également du Leaving Certificate Applied, et du Leaving Certificate Vocational Programme. Valorisation des compétences non académiques des élèves .	▪ Personnalisation des parcours ▪ Valorisation des acquis : sortie systématique avec un nombre de points	
Pluridisciplinarité des équipes et croisement des pratiques professionnelles	Mise en place de coordonnateurs à temps plein qui travaillent avec les élèves, les parents, les enseignants et les communautés locales	▪ Implication de l'ensemble des acteurs	
Compétences et formation des équipes d'enseignants et des acteurs partenaires	Formation des enseignants à la transmission et l'enseignement des compétences clés	▪ Rend efficace et effectif l'apprentissage des compétences clés par les élèves	
Place et rôle des familles	Mise en place du « Home School Liaison Programm » en 1990 : un enseignant est détaché à temps-plein pour occuper le rôle d'officier de liaison. Après une formation il devient la personne de référence pour tout parent.	▪ Approche positive, axée sur les solutions plutôt que sur les problèmes ▪ Les parents ne sont pas stigmatisés mais soutenus dans leur rôle, à leur demande	Le coût, puisqu'il s'agit d'engager un enseignant à temps-plein L'ouverture des familles face à un projet qui se base sur une relation de confiance

	Inscription dans la constitution irlandaise de 1937 : les parents sont « les éducateurs naturels et premiers de l'enfant »	■ Implication et responsabilisation des parents	
--	--	---	--

Cadre institutionnel Réduction des effectifs par classe
(augmentation du nombre d'enseignants)

La lutte contre le décrochage scolaire en Pologne

En l'espace de 10 ans, le système éducatif polonais a connu **2 réformes importantes (1999, 2012)** qui ont introduit de profonds changements dans la **structure scolaire** et les **programmes d'études**.

Chiffres clés (Source : Eurostat)				
Indicateur	2003	2009	2011/2012	France
Population scolaire (en milliers) ²	9077,3	8007,6	7570,1 [2011]	12366,2 [2011]
Taux de décrochage ⁴	6 %	5,3 %	5,7 % [2012]	11,6 % [2012]
Taux de chômage des -25 ans	41,9 %	20,6 %	26,5 % [2012]	24,7 % [2012]

Entrée de la Pologne dans l'UE en 2004

1 Nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif. Population cible de la politique en matière d'éducation

La réforme de 1999 a permis d'adapter le système éducatif à certains critères européens. Grâce au déblocage des fonds FSE, les réformes structurelles ont pu être engagées :

- Décentralisation du système scolaire permettant une réelle proximité et une adaptation locale ;
- Promotion de la qualité de travail d'enseignant au moyen des voies d'évaluation et l'introduction des écarts de salaires adéquats ;
- Augmentation du budget alloué à l'éducation ;
- Extension de l'école obligatoire de 16 à 18 ans ;
- Renforcement des liens avec les familles et la communauté ;
- Responsabilisation accrue des parents.

La réforme de 2012 avait pour objectifs majeurs de :

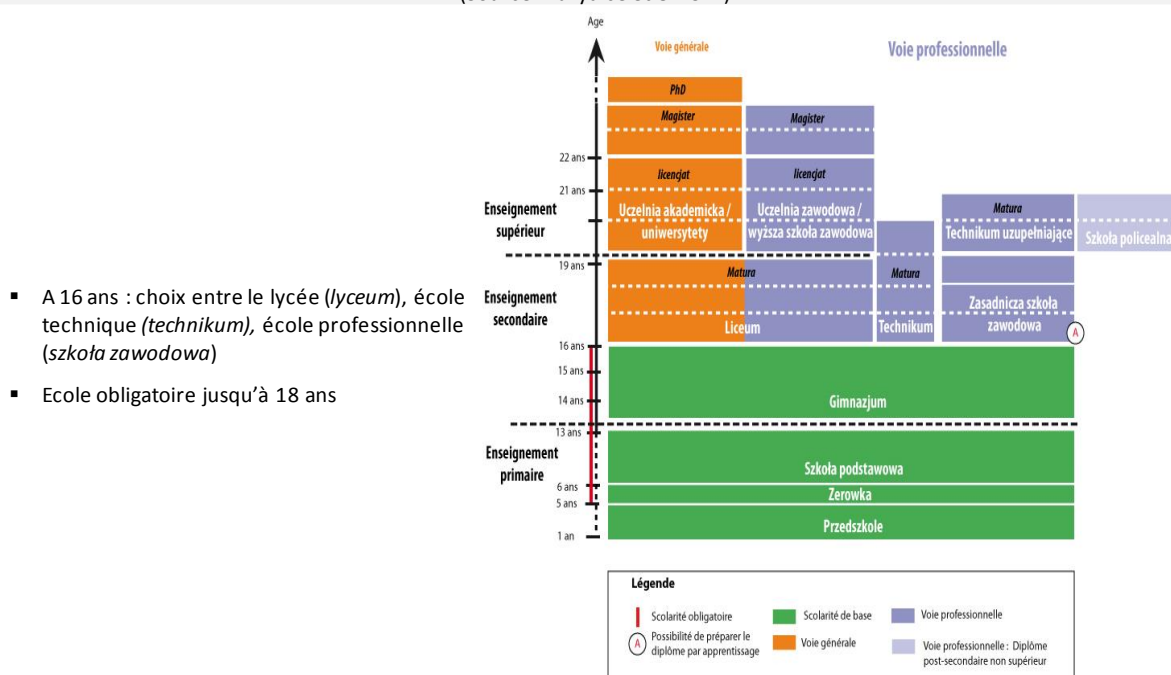
- Favoriser la flexibilité ;
- Améliorer la mobilité tout au long de la carrière professionnelle.

Le système éducatif présente cependant des points faibles :

- Un taux de redoublement important ;
- Un taux de chômage des jeunes très important et un système inégalitaire ;
- Un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur faible ;
- Un système de formation professionnelle initiale en apprentissage atrophié.

Présentation du système scolaire

(Source : Eurydice et ONISEP)



- A 16 ans : choix entre le lycée (*lyceum*), école technique (*technikum*), école professionnelle (*szkoła zawodowa*)
- École obligatoire jusqu'à 18 ans

THEMATIQUES	PARTICULARITES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Orientation	A la suite de la réforme du 1er cycle du secondaire, par instauration du gymnasium, l'offre éducative ouvre l'éventail des choix d'orientation, notamment pour l'acquisition d'une qualification professionnelle	- Passerelles renforcées entre le général vers le professionnel - Offre de formation par les « profiled lycea » qui, à côté des écoles techniques et du lycée général, offrent la double possibilité d'un enseignement général avec accès au « Matura » équivalent du Bac, et d'un enseignement professionnel	Quid des ressources institutionnelles en orientation pour les jeunes ? Il est peu fait mention du rôle de services dédiés à l'orientation au plan national régional local. Pas de mesures d'information des jeunes sur les évolutions du marché du travail et des métiers. Pas de formation particulière des enseignants sur ces questions d'orientation ou celle d'insertion.
Transitions entre les cycles / les degrés / les filières	Mise en place du gymnasium, que tout élève doit suivre et réussir, constituant un « sas » pour murir le processus d'orientation vers le second cycle du secondaire (lycée)	Tronc commun, le gymnasium (à 5 niveaux) garantie à tous l'acquisition de compétences de base	Accès jugé inégalitaire à l'offre de formation, selon les ethnies ou l'origine sociale
Contenu des programmes et méthodes pédagogiques	Implication des entreprises. Mise en place de nouveaux curricula : compétences sociales et personnelles		
Evaluation / valorisation des élèves	Notation de 1 à 6 en points entiers (la note minimale requise pour le baccalauréat est 2). Note de comportement (socialisation, morale, respect du règlement intérieur) jusqu'au bac.	Valorisation du jeune, relativisation de l'échec	
Pluridisciplinarité des équipes et croisement des pratiques professionnelles	Prégnance des échelons décentralisés et recherche d'amélioration de la coordination territoriale, notamment entre les acteurs éducatifs et le monde du travail	Proximité des actions par rapport aux publics	
Compétences et formation des équipes d'enseignants et des acteurs partenaires	Profonde modification des curricula, notamment introduction d'un tronc commun d'enseignement dans le premier cycle du secondaire. Autonomie renforcée du principal du collège. Pas d'information sur les nécessités en formation qui en ont découlé.	Autonomie d'action du principal pour aborder les questions de gestion plus décentralisée	Absence de descriptif et d'informations fiables sur les actions spécifiques en direction des enseignants Pas d'information sur le type de formation pour enseignants qui en a découlé ; mais les besoins ont du être consistants
Place et rôle des familles	Mesures juridiques responsabilisant davantage les	Implication exemplaire des parents	Stigmatisation possible et « double peine » (cf. la

	parents dans le suivi de leurs enfants tout au long de la scolarité obligatoire (civilement responsables du comportement de leur enfant, obligation de rendre compte)		mise sous condition des allocations familiales)
Mesures incitatives / coercitives	Promotion de la qualité du travail des enseignants au moyen des voies d'évaluation et de rémunération. Mesures coercitives envers les parents afin d'assurer une scolarisation des enfants jusqu'à 18 ans.	▪ Professionnalisation des enseignants ▪ Implication exemplaire des parents	
Cadre institutionnel (dont coopération avec les collectivités)	Décentralisation de la gouvernance du système éducatif	▪ Autonomie des échelons locaux et établissements ▪ Efficacité due à la proximité	Absence de coordination au niveau national. Inadaptation au marché du travail
	Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans	▪ Ralentissement des sorties anticipées	
Rôle de l'inspection (individuelle et collective)	Inspection non institutionnalisée en corps, décentralisée, réalisée à l'échelon communal ou de district. Quels moyens de contrôle ? Rôle auto régulateur du chef d'établissement et des enseignants		Peu institutionnalisé. Quelle définition de critères objectifs de jugement des actions ?
Collecte de données / suivi des indicateurs	Faible taux de décrochage qui pose la question de la mesure du phénomène. Faiblesse des procédures de repérage des décrocheurs et de remontée des informations au niveau central pour obtenir des chiffres agrégés fiables.	▪	Question posée au système d'observation et de suivi des décrocheurs, peu fiable dans un contexte de forte décentralisation.
Aspects financiers / coûts	Fort soutien du FSE pour accomplir les réformes éducatives. Problème posé pour une continuité de l'action après que les sources de financement communautaire se soient tarées. Système décentralisé porté par les municipalités et des « districts ». Capacité de financement variable selon la richesse produite localement, ce qui limite le principe d'égalité des chances d'accès.	▪ Gouvernance décentralisée répondant aux nécessités de proximité pour réaliser les arbitrages par rapport aux besoins.	Quid de la pérennité des sources financières après le financement européen ? Pas de péréquation territoriale des finances pour garantir une équité de traitement régional.

La lutte contre le décrochage scolaire en Turquie

Le système scolaire turc est centralisé.

Certaines mesures semblent être efficaces dans la lutte contre l'abandon scolaire :

- Mise en place d'un système informatique d'enregistrement de la fréquentation scolaire centralisé au niveau national : E-school.
- Mise en place d'un système d'enregistrement informatique quotidien de la fréquentation scolaire au sein de chaque établissement, partageant les informations avec l'e-school et permettant d'assurer un traitement des causes de l'absentéisme.
- Formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et des enseignants des établissements de zones sensibles avec l'aide de chercheurs.

Chiffres clés (Source : Eurostat)

Indicateur	2003	2009	2011/2012	France
Population scolaire (en milliers) ²	15564,9	17471,4	19546,8 [2011]	12366,2 [2011]
Taux de décrochage	Non connu	44,3 %	39,6 % [2012]	11,6 % [2012]
Taux de chômage des - 25 ans	Non connu	22,7 %	15,7 % [2012]	24,7 % [2012]

1 Nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif. Population cible de la politique en matière d'éducation

Particularités du contexte politique et culturel

- 5 ministres différents se sont succédés à l'Éducation au cours des 11 dernières années, ce qui se traduit par une **discontinuité des politiques éducatives menées**.
- Pourtant le budget accordé à l'éducation a plus que triplé au cours des 10 dernières années et constitue le **3^{ème} budget de l'Etat Turc**.
- La Turquie se trouve face aux défis **d'assurer un accès équitable à l'éducation** pour tous les enfants indépendamment de leur genre (les filles décrochent plus que les garçons) et de **réduire les disparités régionales**.
- Le décrochage scolaire en Turquie peut ne pas avoir les mêmes répercussions sur le plan humain, social et économique que dans les pays étudiés précédemment car nombreux sont ceux qui décrochent pour travailler (souvent dans l'économie souterraine) et apporter un revenu supplémentaire à leurs familles
- **L'âge moyen du décrochage est autour de 11 ans.**

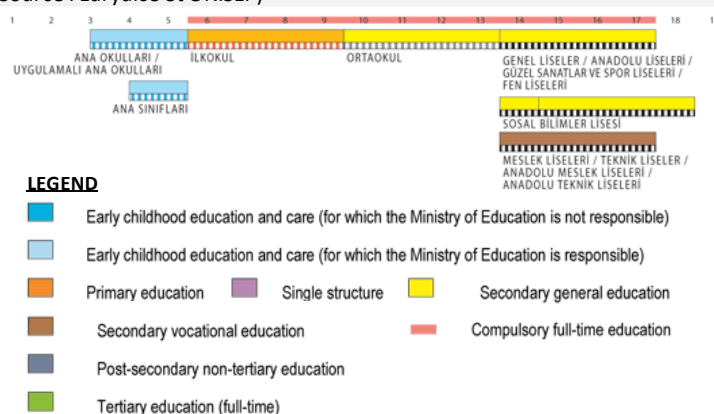
Présentation du système scolaire

(Source : Eurydice et ONISEP)

Depuis mars 2012 la législation dite « 4+4+4 » définit:

- L'enseignement primaire de 6 à 10 ans
- L'enseignement secondaire inférieur (obligatoire) de 10 à 14 ans
- L'enseignement secondaire supérieur (non obligatoire) de 14 à 18 ans

3 types de lycées : lycées d'enseignement général (anatoliens et scientifiques) et lycées d'enseignement professionnel et technique



THEMATIQUES	PARTICULARITES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Orientation	Orientation guidée qui a lieu au sein de la classe et qui commence à l'âge de 10 ans à raison d'une heure par semaine	Prise en compte des intérêts et des compétences de l'élève au moment du passage crucial du primaire au secondaire inférieur	Choix orienté en majorité vers la filière professionnelle => orientation précoce ne permettant pas le développement d'une ambition ?
Pluridisciplinarité des équipes et croisement des pratiques professionnelles	Collaboration étroite avec des chercheurs universitaires experts sur le sujet de l'abandon scolaire au sein des établissements scolaires des zones sensibles	- Résultats positifs : un enseignement formé peut empêcher l'abandon scolaire - Adaptation au phénomène grâce aux progrès de la recherche	
Compétences et formation des équipes d'enseignants et des acteurs partenaires	Formation des enseignants au sein des établissements scolaires des zones sensibles par les chercheurs universitaires experts sur le sujet de l'abandon scolaire (formation sur le repérage et le traitement des causes) / « Catch up education Program"	- Résultats positifs : un enseignement formé peut empêcher l'abandon scolaire - Adaptation au phénomène grâce aux progrès de la recherche	
Mesures incitatives / coercitives	Interdiction d'obtenir le permis de conduire tant que le diplôme national n'est pas acquis		
Cadre institutionnel (dont coopération avec les collectivités)	Système scolaire centralisé : l'administration centrale prend les décisions, répartit le budget et assure un contrôle important des actions menées. L'administration centrale est en contact avec l'administration régionale mais le niveau local est peu dynamique.	Convient pour insuffler une politique nouvelle pour le pays	Disparités régionales dans l'accès à l'éducation
Collecte de données / suivi des indicateurs	E-school : système informatique d'enregistrement de la fréquentation scolaire centralisé au niveau national (comptabilise les élèves inscrits et non inscrits dans le système éducatif). PNAM (Progressive Non-Attendance Management) : système d'enregistrement informatique quotidien de la fréquentation scolaire au sein de chaque établissement, partageant les informations avec la e-school.	- Mise en place d'administrateurs au niveau central qui assurent un suivi quotidien et contactent les familles - Suivi efficient permettant la mise en place d'actions efficaces - Volonté nationale forte	Les actions ne sont pas aussi efficaces dans les régions où le niveau d'instruction des parents est faible et le territoire peu développé
Aspects financiers / coûts	Le budget accordé à l'éducation a plus que triplé au cours des 10 dernières années. Budget Education correspondant au 3ème budget de l'Etat.		

La politique de persévérance et de réussite scolaires au Québec : une mobilisation concertée de toute la société

Le ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec a fait de la persévérance et de la réussite scolaires une de ses priorités.

Trois actions menées au niveau national sont relayées au niveau régional :

Tous ensemble pour la réussite scolaire : « L'école, j'y tiens ! »

Il s'agit d'un programme de prévention du décrochage scolaire visant à :

- Partager une vision commune et proposer une collaboration étroite des parents, de la communauté éducative et du milieu de l'emploi. En effet, l'école ne peut plus assumer toute la responsabilité de hausser le niveau de persévérance et de réussite scolaires car les raisons de l'abandon sont souvent extérieures à l'école.
- Valoriser davantage l'éducation en mettant en évidence le niveau élevé de la formation acquise, et offrir aux élèves des activités et des projets qui pourront susciter leur plein engagement et leur réussite.

Un plan de communication qui permet de valoriser l'éducation dans la société québécoise

Informier

- Des **affiches et publicités** dans les médias pour **sensibiliser** la société québécoise.
- Des **vidéos courtes** pour présenter un dispositif, demander des financements, faire participer des personnes connues.

Valoriser

- Des **campagnes thématiques** portant sur la persévérance, la profession enseignante et l'accès à la formation professionnelle.
- Des **site Web** mettant à l'avant-plan la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire.

Mobiliser

Des messages visant la mobilisation de la société civile dans les médias électroniques et écrits : des conseils sont donnés aux acteurs pour aider les jeunes selon leur rôle (parents, enseignants, directions d'école, personnels professionnels et de soutien, partenaires, employeurs, médias, municipalités, décideurs locaux et régionaux, groupes sociaux et associations...).

Encourager

Une sémantique positive :

- Persévérance
- Réussite scolaire
- Messages d'encouragement
- Valorisation du jeune et des enseignants

Un programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

Mené en partenariat par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), ce programme a pour objectifs de :

- Favoriser le développement des connaissances,
- Susciter la création de partenariats (notamment entre les chercheurs et les intervenants du milieu de l'éducation)
- Permettre au personnel scolaire de s'appropriier et de mettre en application les résultats de la recherche.

Le programme finance des projets qui répondent à des priorités annuelles. Plus d'une centaine de projets de recherche financés pour une période de un à trois ans. Plus de 10 millions de dollars ont été investis depuis 2002.

Des journées de la persévérance scolaire organisées dans 14 régions

Ces journées

visent à rappeler aux élèves, aux parents, aux employeurs, au monde municipal et à l'ensemble des acteurs régionaux l'importance de relever ensemble le défi de la persévérance et de la réussite scolaires (*voir encart*).



Depuis 2010 au Québec, la 3e semaine de février est consacrée aux Journées de la persévérance scolaire (JPS). Toutes les régions du Québec se mobilisent pour promouvoir la réussite et la persévérance scolaires.

Un événement organisé en réseau dans toutes les régions du Québec par les instances régionales de concertation (IRC)

- L'objectif consiste à sensibiliser et mobiliser la société québécoise (jeunes, parents, milieux scolaires, communautaires, institutionnels et des affaires) pour les jeunes afin de leur parler d'efforts, de persévérance, des risques du décrochage scolaire et des avantages d'un diplôme car la réussite des jeunes est l'affaire de tous.
- Du matériel promotionnel est distribué pour rappeler l'importance de cet enjeu, et des activités sont organisées dans chaque région du Québec.
 - Il peut s'agir de spectacles, de matchs d'improvisation visant à favoriser un échange sur le sujet avec les jeunes, de suivis personnalisés, de diners, de concours, de cartes virtuelles ...

Un événement supporté par un solide plan de communication

- Un site Internet dédié avec des liens sur le réseau (les sites de chaque région) : www.perseverancescolaire.com
- Une couleur symbolique le vert et un logo le ruban vert et blanc relayés par les réseaux sociaux.
 - Porter le ruban de la persévérance scolaire, c'est afficher son engagement à soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire (250 000 rubans sont distribués dans tout le Québec).
 - Adopter l'image du ruban sur les médias sociaux: incitation à remplacer sa photo de profil Facebook et Twitter par un ruban vert et blanc afin de démontrer son engagement pour la persévérance scolaire.
- De fortes retombées médiatiques dans la presse écrite, la radio, la télévision, le web.



Annexe 11 – Note relative à la pérennisation des missions des personnels MLDS

Effectifs des personnels enseignants consacrés à la MLDS :

L'identification et le suivi des personnels enseignants consacrés à la MLDS continue de se faire à partir de catégories datant des années 90 (notes de service MGI) et non adaptées aux nouvelles missions des MLDS :

- La fonction FIJ (Formation insertion des jeunes), correspondant globalement à la prise en charge directe des jeunes en établissements scolaires ;
- La fonction INJ (Coordination insertion jeunes), correspondant globalement à la prise en charge de l'organisation, de la coordination, de l'ingénierie des dispositifs, en services académiques au sens large (y compris CIO).

Un recensement à partir de la base EPP a fourni les effectifs suivants¹ :

Personnes physiques (ETP)	Total	Titulaires	Non titulaires
Fonction FIJ	547 (465)	29%	71%
Fonction INJ	407 (278)	-	-
Total	834 (743)	341	493

A noter que les disparités entre académies sont assez fortes, ce qui peut traduire des modalités d'organisation très différentes, mais peut aussi être le reflet de modalités de comptage différentes dans EPP.

Financements de la MLDS :

Le financement de la MLDS provient des sources suivantes :

- En majorité, des crédits budgétaires engagés sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du 2nd degré », ventilés selon 4 chapitres budgétaires (personnels et fonctionnement), qui ne sont plus vraiment adaptés à l'évolution des missions de l'ex-MGI vers la MLDS
- Des cofinancements européens via le FSE, qui n'ont pas de caractère pérennes
- Des subventions d'origine locale, en particulier des Régions, qui dépendent du contexte local

Pistes de travail/recommandations :

1. **Remettre à plat les missions et fonctions des personnels MLDS**, suite à la refonte du dispositif de la MGI et sa transformation en MLDS :
 - Préciser la **typologie des personnes** accueillies et les activités à destination des **moins de 16 ans**.
 - Orienter les personnels MLDS vers **les actions d'ingénierie et d'accompagnement**. Ils doivent diffuser une **démarche de « projet » ayant pour point de départ le besoin des jeunes**, démarche à laquelle tous les enseignants ne sont pas nécessairement habitués.
 - Revoir les modalités d'identification et de suivi des moyens consacrés aux MLDS
2. **Identifier les compétences** correspondant à ces missions et définir les **exigences en matière de professionnalisation** des personnels MLDS
3. **Décliner ces éléments en termes de :**
 - a. Perspectives de carrière
 - b. Régime de durée du travail
 - c. Obligation réglementaire de service
 - d. Régime de rémunération accessoire
 - e. Protocole d'inspection

¹ Certains agents partagent leur service entre les deux fonctions, si bien que la somme dépasse le total

Annexe 12 – Enseignements de l'étude de la Commission Européenne

Reducing early school leaving: Key messages and policy support, Final Report of the Thematic Working Group on Early School Leaving, Novembre 2013

Le rapport présente les résultats des principales activités du groupe de travail de la commission européenne entre 2011 et 2013 :

Les Etats membres travaillent sur la cible Europe 2020 afin de réduire le taux de décrochage en dessous de 10 % d'ici 2020. De nombreux progrès ont été faits, mais les évolutions sont différentes selon les pays.

Le décrochage est un phénomène complexe et multi facettes causé par un processus cumulatif de désengagement. Le rapport souligne que la réussite d'une politique de lutte contre le décrochage scolaire ne peut être obtenue que si une stratégie globale est définie sur la base d'un engagement politique et financier fort et continu, et sur l'implication des acteurs à tous les niveaux dans sa mise en œuvre.

Les établissements jouent un rôle important dans la lutte contre le décrochage scolaire mais ils ne peuvent pas et ne doivent pas travailler en vase clos. Des approches globales avec des partenaires doivent être mises en place, plaçant le jeune au cœur des actions.

Le rapport montre également l'importance de coordonner les actions et de trouver un juste équilibre entre la mise en place de mesures nationales et locales, mais aussi de mesures sur la prévention, l'intervention et la remédiation.

Annexe 13 – Note de synthèse des visites en Académie

Mise en œuvre des mesures de lutte contre le décrochage

(Lyon, Aix-Marseille, Nice, Grenoble, Dijon, Caen, Rennes, Montpellier, Toulouse)

Octobre à décembre 2013

L'engagement contre les sorties non-diplômées apparaît être un investissement indispensable de la lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi. C'est également lutter contre la fracture sociale encore plus prégnante dans notre contexte économique.

Les premiers éléments de bilan du SGMAP, suite à son accompagnement effectué en 2011 (DGME à l'époque), relatif à la mise en place des plates-formes de suivi d'accompagnement aux décrocheurs (PSAD), mettaient en avant la nécessité de poursuivre l'animation de ce réseau. Ces plates-formes mises en place en avril 2011 répondaient alors à la volonté d'identifier les décrocheurs et de leur proposer des solutions (approche qualitative et quantitative). Elles ont été pour cela outillées du SIEI qui leur permet d'identifier des jeunes décrocheurs de 16 à 24 ans.

Le Président de la République s'est engagé à diminuer de moitié le nombre de jeunes quittant le système éducatif sans diplôme ni qualification. Cette ambition appelle une mise en œuvre précoce au cours de la scolarité, notamment au travers de la loi portant sur la refondation de l'école qui institue les bases dès le premier degré d'une école bienveillante.

Cet engagement national est porté par le ministre de l'éducation nationale avec l'objectif de raccrocher 20 000 jeunes au cours de l'année 2013. Pour y parvenir, la circulaire de 29 mars 2013 institue la fédération des actions de l'Education nationale (réseaux FOQUALE). Cette circulaire recentre l'activité de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) sur la prévention de l'abandon scolaire précoce.

La DGESCO a souhaité organiser des rencontres en académie afin de mieux comprendre la stratégie et l'organisation mises en œuvre au niveau local (académies-bassins-départements-établissements) et d'échanger avec les différents acteurs impliqués. Au-delà de la prise de connaissance de la concrétisation des mesures, ces visites ont aussi pour objectif d'établir un état des lieux national de la lutte contre le décrochage puis de parvenir à un partage des méthodes les plus efficaces et des pratiques les plus innovantes.

Le Directeur général de l'enseignement scolaire a adressé dans un premier temps aux recteurs des académies de Lyon, Aix-Marseille, Nice, Rennes, Caen, Grenoble, Dijon, Montpellier et Rennes), un courrier pour leur faire part de la démarche en leur précisant que les échanges qui se tiendraient durant ces rencontres devaient « nourrir la réflexion nationale ».

L'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif ont été rencontrés : recteurs, DASEN, CSAIO, DAFPIC, doyens IEN ET-EG et IEN-IO, coordonnateurs académiques MLDS, chargés de mission réussite scolaire, chargés de mission PSAD, directeurs de CIO, animateurs de PSAD, personnels de direction (proviseurs et principaux), coordonnateurs de la MLDS. Lors de ces déplacements la DGESCO était a minima représentée par une personne de la DGESCO (sous-directrice A1, chef du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle, adjoint ou un membre de l'équipe) et d'un collaborateur occasionnel spécialisé sur la question de la lutte contre le décrochage oeuvrant en académie.

Le chargé de mission sur les dispositifs innovants de lutte contre le décrochage qui fait partie de l'équipe du Département de la recherche, du développement de l'innovation et de l'expérimentation (DRDIE) de la DGESCO a pu participer à deux visites. Il rencontre parallèlement les CARDIE.

La note présente six grands thèmes:

1. Approche globale de la politique de lutte contre le décrochage
2. Raccrochage : les réseaux FOQUALE et la MLDS
3. Repérage et aiguillage : les PSAD
4. Les actions spécifiques : service civique, actions innovantes
5. Les outils
6. Eléments de conclusion

1) POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un axe fort de la stratégie académique qui nécessite une coordination plus affirmée.

Le plus souvent, c'est le volet « raccrochage » qui trouve une traduction opérationnelle dans l'organisation académique. Le volet « prévention », sans doute en raison de sa complexité, ne bénéficie pas de la même formalisation et repose sur l'initiative des chefs d'établissement. Le premier degré est encore très peu impliqué dans une prévention formellement identifiée.

Une académie a mis en place un comité de pilotage de la lutte contre le décrochage comprenant le CSAIO, un DASEN, les Doyens, le DAEP et le DAFPIC.
Sur la question de la gouvernance, une autre académie s'est engagée à définir un plan d'actions sur cette thématique.

Les projets présentés montrent que beaucoup d'initiatives se font isolément, sans référentiel et avec peu d'accompagnement. Le partage de pratiques a lieu à l'occasion de manifestations ou bien dans le cadre des réseaux d'acteurs engagés.

La circulaire (FOQUALE-MLDS) est mise en œuvre, de façon hétérogène suivant le contexte local, notamment sur le périmètre d'intervention (prévention, intervention, raccrochage) et le lien et le positionnement entre ces différents champs.

2) RACCROCHAGE : LES RESEAUX FOQUALE ET LA MLDS

2.1 Les réseaux FOQUALE

2.1.1 Leur mise en place

La majorité des académies a ressenti la nécessité d'impulser la mise en œuvre de ces réseaux en mettant en place des réunions départementales et/ou académiques pour expliciter le réseau FOQUALE.

Ces réunions se sont révélées très utiles. Elles ont permis aux différents acteurs de partager une définition collective et de développer une culture commune néanmoins une réflexion reste encore à

mener pour tendre vers une approche collective. Par ailleurs, les personnes rencontrées souhaitent bénéficier de plus d'informations du niveau national.

Ces rencontres mettent en évidence un engagement et une motivation très forte des différents acteurs prêts à s'impliquer dans ce nouveau cadre de travail proposé par le réseau FOQUALE.

La grande majorité des territoires a désigné comme responsable FOQUALE une personne différente de l'animateur PSAD, généralement un proviseur.

Il apparaît difficile pour les acteurs rencontrés d'établir des relevés d'indicateurs sur l'activité du réseau FOQUALE dans la mesure où la circulaire date du mois d'avril 2013.

2.1.2 Les premiers travaux réalisés

Sur les zones territoriales des réseaux FOQUALE, en cohérence avec les PSAD, se mettent progressivement en place des réunions d'information conduites par le responsable FOQUALE. Ces réunions installent progressivement les comités de réseau. Ces phases de sensibilisation permettent d'envisager ce qu'il est possible de faire notamment pour des « réponses innovantes ». Dans cette perspective, un état des lieux des solutions et des prises en charge possibles a été entrepris.

Dans ce cadre, les places disponibles, sont identifiées comme des ressources importantes. Un outil dédié serait utile afin d'identifier ces places sur l'ensemble des niveaux des lycées et remédier à la gestion complexe de cette ressource, une académie a d'ores et déjà développée cet outil.

L'arrivée d'un jeune décrocheur sur une place disponible doit être préparée et son accueil organisé. Pour ce faire deux académies ont mis en place des phases préparatoires pour positionner et intégrer progressivement ces jeunes afin de faciliter leur retour en formation.

Ces places disponibles sont repérées comme des ressources pour des retours à temps plein. Toutefois, il pourrait être envisagé une exploitation de ces temps de formation (enseignement général ou professionnel) pour des réintégrations partielles ou même des tests dans le cadre des parcours innovants.

L'implication des corps d'inspection est essentielle afin d'établir des modalités locales d'intégration progressive et/ou partielle des jeunes sur ces places disponibles.

2.1.3 Projection/ Perspectives

Les réseaux FOQUALE responsabilisent les établissements qui préparent le retour de ces jeunes en parcours de formation. Cette responsabilité nouvelle va pouvoir se développer au fil du temps. Les chefs d'établissement rencontrés ont très clairement compris qu'ils doivent mener un travail de sensibilisation auprès de leurs homologues ; cette nouvelle mission a été bien accueillie. De véritables dynamiques sont perceptibles. Certains réseaux FOQUALE ont même initié des actions dans le domaine de la prévention (sensibilisation et professionnalisation des acteurs).

Le réseau FOQUALE permet de dépasser le travail collaboratif déjà existant entre les CIO et la MLDS.

Il ne se situe pas uniquement en amont des PSAD mais doit pouvoir être mobilisé en aval comme force de propositions venant des acteurs de l'Education nationale. Si le réseau FOQUALE est mobilisé en amont, et que les jeunes n'ont pu être pris en charge par ce réseau le risque est qu'ils soient dirigés vers les PSAD en dernier recours. Cet état de fait obère ainsi le partenariat interministériel et prive le jeune d'un éventail de solutions le plus adapté à son profil dans le cadre de la PSAD.

Une distinction doit être établie entre la solution trouvée et la prise en charge dans les réseaux FOQUALE.

Selon les acteurs rencontrés, il apparaît nécessaire de stabiliser et de simplifier les outils (SDO, SIEI, RIO).

Par ailleurs, certains chefs d'établissement souhaiteraient que dans leur lettre de mission soit mentionné leur rôle de responsable de réseau FOQUALE.

2.2) La MLDS

2.2.1 Une évolution

Le passage de la MGI à MLDS est clairement intégré dans un souci, affiché de développer une approche préventive. Toutefois, au-delà d'une volonté exprimée, l'intervention des personnels ou des moyens MLDS ne se concrétisent pas facilement. En effet, on constate régulièrement que des personnels de la MLDS sont associés à des actions préventives essentiellement au sein de leur propre établissement support de la MLDS.

Des exceptions :

- une académie a montré comment la MLDS coordonnait une action préventive en classe de 4^{ème},
- une autre, comment elle mobilisait ses HSE-MLDS au bénéfice d'actions préventives au collège sur la base d'appels à projet.

La notion de « pôle » MLDS émerge de plus en plus. Cela se traduit par la volonté d'avoir un lieu qui rassemble et mutualise les moyens et les compétences afin de proposer des réponses plus élaborées. Ce pilotage mérite d'être conforté car il dépasse la logique d'une réponse souvent toute faite pour cibler une réponse qui se construit en fonction des jeunes reçus et au regard d'une offre étoffée, mobilisable et souple (« ingénierie de la réponse »).

2.2.2 Les personnels

Les missions des personnels MLDS sont variables selon les académies et le métier semble refléter une grande diversité de postures professionnelles; allant de formateur à coordonnateur en passant par conseiller auprès des chefs d'établissement. Les personnels de direction apprécient le soutien des coordonnateurs dans la construction d'une réponse apportée au sein de l'établissement. Ces différentes postures professionnelles soulèvent la question du référentiel de la « coordination pédagogique et ingénierie de la formation » pourtant reconnu dans le réseau.

La situation administrative de ces personnels est différente selon les académies, avec 50% des personnels qui sont sous contrat (CDD et CDI) et les autres qui sont titulaires avec une proportion de CPIF minoritaire.

Les obligations réglementaires de service sont, elles aussi, très diverses. On constate que parfois, certaines académies se réfèrent soit à la formation continue (1600 heures) soit à la formation initiale (1296 heures = 36 semaines * 18 heures * 2 heures périphériques : préparation, coordination, visite de stage, rencontre famille....) soit à un choix intermédiaire (1400 heures). Ces inégalités de traitement sont très mal perçues par les personnels et difficilement gérables pour les responsables rencontrés. La demande d'un arbitrage national est souvent exprimée.

2.2.3 Son périmètre

La MLDS, bien que présente dans toutes les académies, ne couvre pas systématiquement tous les territoires intra-académiques. Il a été constaté que les acteurs de ces territoires « non-couverts » déploient alors, sur leurs moyens propres, des dispositifs très proches des actions conduites dans le cadre de la MLDS.

Le périmètre d'intervention de la MLDS est lui aussi fluctuant selon les académies, ce qui n'est pas visible explicitement dans l'enquête nationale MLDS. Les acteurs n'ont pas la même définition des actions MLDS. Ainsi, les actions à temps partiel couvrent parfois une prise en charge combinée du type « classe et MLDS » et donc souvent préventive. Dans d'autres lieux, cela correspond à une prise en charge plus légère du jeune (accompagnement et stage) qui n'est pas nécessairement corrélée à une dimension de prévention.

Quelques académies ont renoncé à mettre en place un accueil pour des élèves en échec aux examens. Lorsque cet accueil existait, la MLDS était perçue, par certains responsables rencontrés, comme une réponse trop structurelle. Lorsque le recensement et l'accueil de ces jeunes ne sont plus assurés par la MLDS, ils risquent de se retrouver sans solution. Dans ce cas c'est le SIEI qui révèle certaines de ces situations ; bien souvent on constate que le jeune est en emploi et que-la question de la re-préparation de l'examen lui paraît lointaine.

Dans un certain nombre d'académies un(e) chargé(e) de mission décrochage ou réussite scolaire (parfois pris sur les moyens initiaux de la MLDS) vient en complément de la coordination habituelle de la MLDS (CSAIO-coordonateur). Par manque de temps, la question de leur articulation n'a pas été évoquée.

Les dispositifs MLDS sont, sauf dans deux académies, le plus souvent placés après le CIO et non en aval de la PSAD. La MLDS est, dans certains cas, destinataire de requêtes académiques portant sur des jeunes éventuellement sans solution. Le réseau MLDS, à l'image des PSAD, doit effectuer la prise de contact.

2.2.4 L'offre

L'accueil MLDS repose globalement sur les mêmes principes : remise à niveau, reprise de confiance en soi, émergence de projet, alternance et accompagnement. On ne constate pas une approche innovante sur le plan pédagogique, même si les jeunes pris en charge vont, dans leur majorité, reprendre le chemin de la formation initiale.

Alors que l'essentiel des responsables rencontrés veulent voir évoluer les dispositifs MLDS et les pratiques des personnels, aucun programme académique pédagogique d'animation de ce réseau formalisé n'a été évoqué. Les corps d'inspection sont d'ailleurs le plus souvent extérieurs au contenu construit par la MLDS. Peu d'académies ont mis en place un comité de sélection des projets MLDS. Peu nombreuses sont celles à ce jour qui ont installé les pôles MLDS dans un processus de projet : réponse à appel à projet, instruction, sélection, programmation et évaluation (exigences FSE).

2.2.5 Les moyens

Il convient de signaler qu'une grande hétérogénéité existe sur le ratio coordonnateur/élèves avec des écarts allant de 800 jeunes pour 46 ETP à 700 jeunes pour 20 ETP (soit de 15 à 35 jeunes pour un coordonnateur). Les académies ne semblent pas avoir de relation inter-académique sur ce sujet qui soulève des questions sur les modes d'organisation choisis.

Alors même que la lutte contre le décrochage est une priorité européenne, peu d'académies rencontrées ont eu recours au Fonds Social Européen (FSE). Les acteurs, sont peu familiarisés aux règles de gestion de celui-ci et sont généralement peu associés aux dialogues actuels conduits dans le cadre de la mise en œuvre de la prochaine programmation. Une seule académie s'est organisée et sa professionnalisation est remarquable. De manière générale les CSAIO sont assez en retrait par rapport au FSE jugé difficile et risqué (le plan de reprise de 2006 2 est encore dans certaines mémoires).

Les acteurs préfèrent ne pas avoir recours au FSE car sa gestion est compliquée les crédits Etat étant plus sécurisants.

C'est pourquoi, la prise en charge des coûts de la MLDS est, elle aussi, très variable selon les académies. Certaines ont géré une sortie du FSE en faisant un effort sur l'enveloppe académique. Au cours des échanges, le budget MLDS n'est jamais apparu comme insuffisant.

- La MLDS est un dispositif cadré par des orientations nationales et des circulaires. Cependant, les périmètres (prévention-raccrochage) et les modalités (métier des personnels MLDS) d'intervention sont différents d'une académie à une autre.

2.2.5 Les perspectives

Le réseau MLDS est une véritable force qui pourrait être davantage exploitée. Il est composé des seuls acteurs dont la lutte contre le décrochage est leur unique mission- L'animation et la professionnalisation des personnels de la MLDS seraient certainement un des leviers à mobiliser.

Des réponses novatrices tels que les « SAS places vacantes » et pas uniquement à la rentrée sont initiées. C'est aussi la mise en place de « tronc communs CAP » ou encore un travail sur le positionnement des jeunes via un bilan de compétences. Ces réponses montrent tout ce qui peut être développé dans le cadre de la MLDS.

3) REPERER ET AIGILLER : LES PSAD

3.1 Les indicateurs, les listes

Il apparaît que les remontées des indicateurs « raccrochage », considérés au sein des académies choisies comme étant « sous réalisés » ne montraient pas jusqu'ici toute la diversité des activités des PSAD. En outre, le périmètre des enquêtes d'activité PSAD est diversement interprété et les remontées ultérieures seront modifiées en conséquence. Il faut donc s'attendre à ce que leur objectif «raccrochage » soit rapidement atteint et même dépassé.

Hormis pour quelques académies, qui rendent opérationnelles les PSAD dès le début de l'année, la majorité d'entre elles est relancée par l'arrivée des listes SIEI. Ce travail de traitement des listes est unanimement réputé comme chronophage voire même « déraisonnable » tellement leur traitement est lourd alors que peu de jeunes décrocheurs sont ainsi révélés.

² En fin de programmation 2000-2006, la DGEFP a diligenté une mission de contrôle de l'ensemble des académies de France au regard du non-respect de certaines obligations : convention, preuves de dépenses De nombreuses pénalités ont été décidées.

Paradoxalement les données SIEI sont aussi jugées nécessaires. L'existence d'une liste est essentielle mais, à ce jour, son traitement « éloigne les opérateurs des jeunes les plus concernés » selon le témoignage d'une Directrice de CIO.

Tous portent l'espoir d'une amélioration progressive de la qualité des données. Les chiffres nationaux indiquent que seulement 16,6 % des jeunes identifiés dans RIO sont pris en charge par les PSAD, dans certaines académies cela va même en dessous de 10% (dont une avec 4,4%).

Un problème majeur reste la perte de contact avec ces jeunes issus du SIEI. Sur le plan national, 15% des jeunes restent injoignables et par ailleurs plus de 30% ne sont pas contactés (solution, erreur de croisement...). Sans pour autant avoir d'explication, ce repérage est véritablement inégal selon les territoires. Dans une académie seulement 4% des jeunes sont injoignables alors que dans une autre le pourcentage atteint 23% (taux le plus élevé rencontré). Cette situation s'explique pour cette académie qui a l'un des plus faibles taux de prise en charge avec seulement 7.8% des jeunes issus de la liste; le taux de prise en charge étant corrélé à l'obtention d'un contact.

3.2 Le financement

3.2.1 Les projets FEJ

Il n'a pas été constaté d'action dites « du aller vers » pour les jeunes dits « injoignables » ; c'est-à-dire une disposition permettant de se déplacer en direction des bénéficiaires (établir un lien) réputés pourtant comme injoignables ou non-recourant (pas intéressés).

Par ailleurs, dans une académie un protocole très précis a été établi (nombre de tentatives téléphoniques plus courrier) qui permet de dire qu'au-delà d'un certain nombre de tentatives de contacts, le jeune bascule dans « injoignable ». Les animateurs disent ressentir une forme de pression via les indicateurs PSAD car « il faut faire le tour de la liste ».

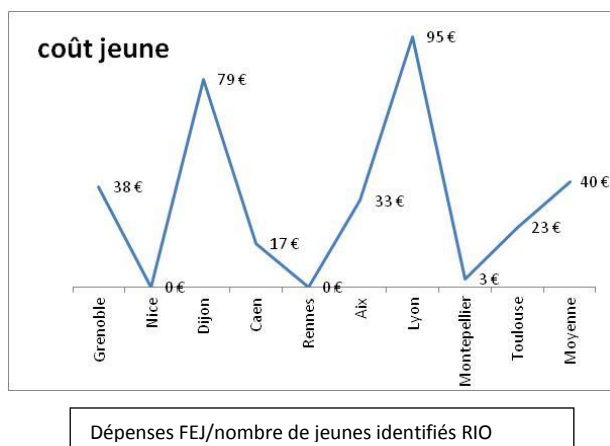
Hormis deux académies, elles ont toutes répondu à l'appel à projet FEJ lancé dans le cadre de la circulaire du 8 février 2011. Pour autant l'ambition des projets était variable, allant ainsi de l'équipement des PSAD à la création de modules d'accueil. Ces projets FEJ ont permis de financer 3 pôles de dépenses :

- 1) Soutien aux PSAD locales : appui administratif. Ce poste de dépenses est jugé indispensable dans certaines académies, il est volontairement absent ailleurs. Le but était de ne pas créer des besoins (anticipation d'une fin du financement). Majoritairement ce sont les DCIO qui ont alors assumé cette charge avec leur secrétariat.
Ce soutien aux PSAD s'est aussi concrétisé, et de manière assez répandue, par de l'achat de matériel,
- 2) Actions insertion (une seule académie) : création d'outils de positionnement et action de mobilisation de courte durée pour ouvrir vers le droit commun. Ce choix a permis d'accueillir, modestement, des jeunes, jugés en situation très complexes, soit issus du SIEI soit par des relais vers la PSAD. La fin du financement pose des problèmes aux acteurs de la PSAD qui se fédéraient autour d'une réponse qui leur était propre. Une de ces actions, portée en établissement, était coordonnée par une animatrice issue du réseau de l'éducation populaire via une mise à disposition onéreuse. Par ailleurs, un budget académique FEJ fait apparaître le financement de la mise à disposition de certains conseillers de la Mission Locale.

- 3) Aide à l'animation régionale : organisation de séminaires, mise en place du réseau, professionnalisation des acteurs. Les projets portaient sur le financement d'un poste académique.

3.2.1 Le coût

Deux académies n'ont pas souhaité s'appuyer sur le FEJ pour des raisons de non pérennité de ce fonds. Par ailleurs, depuis cette rentrée, il n'y plus de financement européen. Toutefois, deux académies ont pu, négocier auprès du Rectorat des moyens en emplois via des contrats aidés. En effet, l'assistance administrative aux PSAD revêt un caractère prioritaire pour les CIO dont les directeurs sont véritablement les piliers.



Allant de 3€ à 95€ par jeune, cet écart est représentatif de la dimension des projets déposés (cf. ci-dessus)

Toutefois, les résultats développés ci-dessous montrent que ce ne sont pas les projets le plus onéreux qui ont l'activité la plus efficiente

3.3 Le partenariat au sein des PSAD

Ces visites confirment que la présence et l'investissement des DCIO sont essentiels. Les DCIO ont véritablement porté ce dispositif partenarial. L'implication des Missions Locales est primordiale et dans une majeure partie des cas, il y a une co-animation DCIO-Directeur des Missions Locales. Cependant, leur présence est variable et le traitement des listes rebute certaines missions locales qui se désinvestissent. Le dispositif PSAD est perçu parfois comme étant trop marqué Education nationale. Deux raisons sont avancées par les acteurs ; non seulement les listes SIEI sont produites par le ministère mais également parce que l'activité des réseaux FOQUALE se fait par le biais des PSAD.

La dimension interinstitutionnelle du départ s'est peut être un peu essoufflée notamment à l'occasion de certaines communications où le réseau des missions locales est très peu utilisé. Il faut alors procéder à une information horizontale (académique, départementale, locale). Cette situation se retrouve également dans le projet service civique consacré aux décrocheurs. Dans le même ordre d'idée, seules 3 académies ont des comités de pilotage interinstitutionnels qui se sont tenus et dont l'ordre du jour dépassait les questions budgétaires liées au financement du FEJ.

La composition des PSAD est très variée selon les territoires et leur dynamique, toutefois un noyau dur existe quasiment partout composé du trinôme CIO, mission locale et MLDS. Elles peuvent être très présentes voire absentes.

A l'instar des conseils régionaux, les conseils généraux, compétents sur l'aide sociale, sont encore trop rarement associés. *Un rapprochement national avec les Associations des Départements de France pourrait être un levier.*

Les échanges autour des PSAD ont rarement permis de faire apparaître les liens avec les JDC.

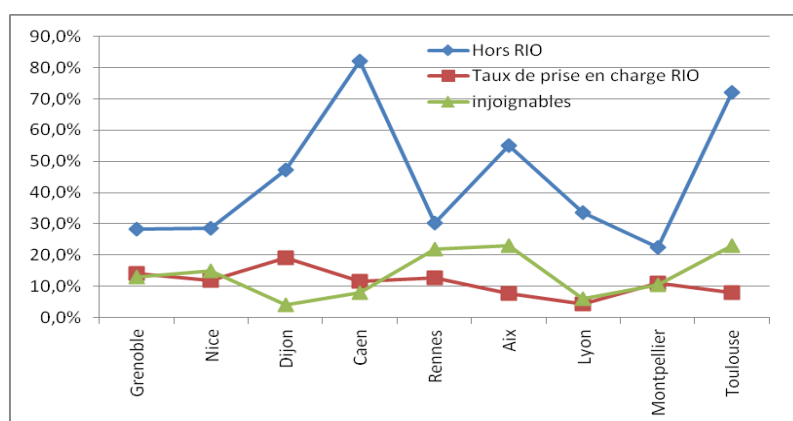
3.4 Le positionnement des PSAD

Très majoritairement les PSAD existaient au préalable sous des formes diverses. Les territoires travaillaient déjà dans une dynamique partenariale. Il semble que le positionnement des PSAD ne soit pas égal, il est parfois trop corrélé à un traitement de liste. Cette approche un peu réductrice du travail des PSAD se fait alors que les listes deviennent de plus en plus un moyen de contrôle et non un l'objet unique permettant la lutte contre le décrochage.

Le texte national des PSAD se veut plus ambitieux que ce qui existe sur certains territoires. En effet, cette organisation concerne tous les jeunes ayant décrochés auxquels il faut « ...proposer, sans délais et dans un cadre coordonné, des solutions de formation ou d'insertion... ».

Or, seulement deux académies traitent de manière interinstitutionnelle et en amont des prises en charge de l'ensemble des situations des jeunes sortis du système scolaire. Dans ces cas rencontrés, les PSAD travaillent de manière régulière ; une de ces académies a, même, imposé que toutes les situations fassent l'objet d'un diagnostic croisé avant l'aiguillage vers la PSAD. Le travail y est dynamique et stimulé par l'étude des situations de jeunes décrochés pour qui les acteurs arrivent à trouver des solutions ou des accompagnements. Dans d'autres situations, ce partenariat est provoqué (en présentiel ou à distance) pour étudier les situations les plus complexes et effectuer le croisement des listes ce qui peut plus facilement alourdir la charge des acteurs.

Au moment des visites, la moyenne nationale des indicateurs, fournie par les PSAD, montre que 50% des situations étudiées ne proviennent pas du SIEI. Les deux académies auxquelles il est fait référence ci-dessus sont au-delà de 70% car le positionnement des PSAD est en amont de toutes les prises en charge. Ces PSAD sont passées d'une logique de stock à une logique de flux sans a priori.



Le schéma ci-joint explicite bien que les académies de Caen et Toulouse ont des PSAD en amont de toutes les prises en charge avec les taux hors RIO les plus élevés.

En revanche les académies de Grenoble, Nice, Rennes, Lyon et Montpellier présentent des taux de prise en charge de jeunes, provenant ou non de la

Regard comparatif des données RIO

3.4 Perspectives

Dans la grande majorité des académies, les PSAD ne sont pas des instances pour l'ensemble du décrochage, mais uniquement pour des situations complexes et pour la liste SIEI. Cette situation réduit d'autant l'ambition initiale des PSAD. Pourtant, les PSAD représentent une véritable plus-value par la mise en place d'un partenariat systématisé au bénéfice du jeune qui se voit proposer la réponse la plus adaptée à sa situation (même s'ils ne l'acceptent pas).

Constat unanimement partagé, la mise en place des PSAD a développé (initié ou confirmé) le partenariat. Cette dynamique est parfois en décroissance mais toujours présente. La fin du FEJ a déstabilisé les partenaires. Là encore, une animation nationale en dehors des flux SIEI-indicateurs semble nécessaire.

Les indicateurs de PSAD alimentent l'analyse au niveau national. Cette réflexion nationale doit aider les acteurs locaux dans leur pratique.

La PSAD est parfois, de manière trop restrictive, perçue comme une instance de recherche des « perdu(e)s de vue » et de traitement des cas que le réseau FOQUALE (comprenant la MLDS) ne peut pas prendre en charge. Elle est implantée dans le paysage et représente une véritable plus-value reconnue de tous; une animation sans cesse renouvelée lui permettra de ne pas avoir le même destin que le RPIJ³ (réseau public insertion jeune dont la préoccupation était la prise en charge des jeunes les plus en difficulté) et dont personne ne fait maintenant écho.

4) **LES ACTIONS SPECIFIQUES : SERVICE CIVIQUE ET ACTIONS INNOVANTES**

4.1 Service Civique

Cette nouvelle mesure est connue, reconnue novatrice et même source de nouvelles perspectives. Cela dit, dans les académies rencontrées, il n'y a pas de « service civique combiné » concrétisé.

Il semble, pour partie, que cela soit aussi le fruit d'un certain retrait des DRJSCS⁴, qui, à l'image des emplois d'avenir, se posent des questions sur l'intégration par les associations d'un jeune décrocheur. Pour autant, au niveau départemental, leur implication est indispensable si cette réponse doit se développer aussi en dehors des grandes fédérations.

Dans la plupart des académies, il n'y a pas eu de réunion interinstitutionnelle sur le sujet, ce qui n'a pas permis d'impulser une dynamique locale. C'est un nouveau projet ambitieux qui lie plusieurs acteurs : EN, DDCS et associations. C'est pour cela qu'une animation forte doit être engagée par l'un des acteurs locaux.

Comme certains acteurs rencontrés l'ont exprimé, cette situation donne l'impression que chacun attend l'autre. Pourtant, la philosophie du projet est totalement acceptée.

³ Le RPIJ est réactualisé en février 2011, il exprime l'engagement du gouvernement en faveur des jeunes et en particulier en faveur des jeunes les plus en difficulté. Il est présidé par les préfets de région. Il reposait sur : « la coordination des services de l'Etat et des structures qui contribuent à l'accueil, à l'information et à l'orientation des jeunes à la recherche d'emploi afin de répondre à leurs besoins en vue de leur insertion professionnelle et sociale... Le public prioritaire est constitué par les 57 000 jeunes qui quittent chaque année le système éducatif sans avoir obtenu une première qualification... ».

Des contacts, ultérieurs à ces visites, ont permis d'échanger notamment via les supports des présentations. Il est certain qu'une montée en puissance va s'enclencher.

4.2 Actions innovantes

4.2.1 Leur mise en place

Elles sont souvent portées par l'impulsion d'un chef d'établissement qui mobilise son équipe. Dans la majeure partie des situations rencontrées, c'est le micro-lycée qui est présenté dans des variantes l'assimilant parfois à des MOREA ou à de l'éducation récurrente.

Les actions de ce type se mettent en place après une rupture scolaire. Elles comprennent un positionnement plus ou moins long et des intégrations progressives. Seule une académie a véritablement développé un micro-lycée. Il est à signaler qu'une académie a donné pour mission à un proviseur de mener cette année les travaux nécessaires à l'ouverture d'une structure type « lycée de la seconde chance ».

De tailles et d'expériences différentes les micro-lycées sont en expansion.

Les autres actions qui sont inscrites dans le quotidien des établissements sont elles plus modestes et bénéficient parfois d'un soutien à la fois du Rectorat mais aussi de la collectivité régionale. Cette dernière adopte dans ces cas une démarche d'appel à projet.

Ces projets, plus discrets et parfois peu connus des autorités académiques, portent sur l'engagement de la direction et un aménagement de l'organisation des établissements intégré dans l'ORS des enseignants ou via des HSE.

4.2.2 Leur organisation

Les actions qui nous ont été décrites ont pour ambition de montrer que le jeune reprenne confiance en lui mais aussi en l'école. Elles reposent sur de l'accompagnement que ce soit sur le plan pédagogique ou plus global. Un certain nombre de ces actions intègrent des entretiens individuels avec les élèves en début d'année; les retombées sont globalement positives et installent les élèves dans une situation où ils se sentent écoutés et considérés.

Alors même que le travail effectué par les équipes antérieures est rarement capitalisé, un lycée professionnel l'a fait en mettant en place un dispositif depuis la seconde jusqu'au bac sur ses propres moyens.

Par ailleurs, une seule initiative est construite avec les corps d'inspection, dans une logique de formation action ; elle propose une préparation progressive vers le monde économique (voie professionnelle). Un lien se construit avec l'Université.

4.2.3 Quelques remarques

Les actions préventives, surtout en collège, proposent le même contenu à tous les jeunes de l'établissement qui seraient susceptibles de décrocher. Il faut saluer déjà ce travail mais le décrochage est, on le sait, multifactoriel et les réponses doivent être plurielles et personnalisées.

Elles sont très différentes selon que l'on se situe en premier cycle ou en second cycle du secondaire. Les acteurs soulignent que pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} et surtout en milieu rural qu'il y a peu d'alternatives mobilisables.

Les actions de prévention sont très diversifiées mais ne prévoient presque jamais la mobilisation possible des quatre piliers reconnus comme indispensables dans un tel projet : jeune, famille, classe et établissement.

Au-delà de ces piliers, la réussite de ces projets innovants nécessite des principes de réussite :

- un fort engagement de la direction ;
- une inscription dans la durée ;
- une supervision ou une décentralisation des acteurs engagés ;
- une formation de ces acteurs ;
- un partenariat intégré dès le début.

4.3 L'utilisation du LYCAM

L'outil Lycam (le LYcée Cà M'intéresse) n'est certainement pas une nouveauté. Pour autant, dans la cadre d'une démarche de prévention du décrochage il est un plus. Dans un département, d'une des académies visitées, il est en passe de se généraliser à tous les LP. Base de la phase d'accueil, stratégique pour les établissements, le lycam permet de mobiliser et ou d'aider les équipes autour d'une meilleure appréhension de ces nouveaux élèves.

Cet outil, maîtrisé par les COP en LP, ne donne pas de solution ou d'action toute faite, il met en évidence les risques de rupture. Il appartient ensuite aux équipes de construire des stratégies au regard des résultats.

Il semble qu'une version électronique existe de cet outil, qui mériterait d'être redynamisé

5) LES OUTILS

5.1 Les outils nationaux

Le fonctionnement de SDO et SIEI est assez bien maîtrisé par les acteurs académiques et départementaux. Toutefois, la nature même de la composition de ces données est assez peu utilisée (quel croisement ?).

Les chefs d'établissement rencontrés se désintéressent de SDO car il est d'une trop grande complexité, et trop formaliste pour le suivi des jeunes éventuellement concernés. Pas assez spontané, il ne peut, à ce jour, être un outil d'un GPDS. Pour autant les acteurs rencontrés expriment le besoin de communiquer en interne sur ces parcours et ces accompagnements.

5.2 Les outils locaux

Dans ce contexte, des systèmes d'informations assez développés ont pu être mis en place localement; dont certains sont très pertinents :

- Extraction du nom des jeunes qui ont échoué à l'examen avec le relevé des notes pour enclencher des actions de type MOREA,
- Logiciel d'identification des places vacantes,
- Logiciel de suivi de l'activité des PSAD,

- Outil pour suivre un GPDS.

6) CONCLUSION

L'accueil réservé à cette mission a été réellement agréable; les échanges ont été très fructueux et de grande qualité. Les acteurs rencontrés ont aussi apprécié la démarche.

La limite de l'exercice a résidé dans le fait que les interlocuteurs attendaient aussi un retour, en direct, sur leur pratique. Ce fut cependant le cas et certaines idées ont pu être retenues.

Les acteurs se posent des questions mais la démarche ne reposait que sur le principe de conseil. C'était une posture d'écoute et de compréhension.

Les académies rencontrées ont toutes parlé du dialogue de gestion engagé avec la DGESCO-et les points portant sur la lutte contre le décrochage ont fait l'objet d'une grande attention.

Les académies sont toutes lancées dans une dynamique de lutte contre le décrochage mais, pour des raisons liées au contexte ou aux acteurs locaux, elles n'ont pas le même niveau de développement et donc de maturation concernant leur stratégie de lutte contre le décrochage scolaire. La maturité de certaines organisations (PSAD) et la rénovation d'autres (MLDS) n'est pas la même. Les rencontres effectuées indiquent qu'il en sera de même pour le réseau FOQUALE.

Ce constat est à prendre en compte lorsque des textes nationaux se fondent ensuite sur des dispositions et mises en œuvre très variées.

L'animation des réseaux, que ce soit la PSAD, le réseau FOQUALE ou la MLDS est identifiée comme un levier d'une action convergente.

Certes des guides de bonnes pratiques existent, mais les visites en académie ont suscité un intérêt. Si d'autres visites en académie doivent se mettre en place, l'objet même de ces visites soulève des questions pour aller peut-être vers de l'écoute-conseil. C'est en fait la mise en place de la phase deux, à savoir le décroisement par l'échange.

L'approche pédagogique ouvre de réelles marges de progression.

Les acteurs engagés et volontaires se posent toujours la question de savoir « s'ils font bien », s'ils vont dans la bonne direction.

Un accompagnement plus soutenu au plan national et local permettrait de fédérer les initiatives et d'assurer un lien entre ce qui appartient au repérage et ce qui relève de la poursuite du parcours.

Pour finir, la nécessité d'un projet académique (stratégie globale) de lutte contre le décrochage émerge fortement de ces déplacements. Au-delà des circulaires académiques, un plan stratégique ne serait pas simplement l'agrégation des actions qui peuvent être menées mais bien plus un cahier des charges où seraient déclinées les différentes facettes (transition, accueil, médiation, tutorat, repérage ...). Ils concerneraient : le collège, le LP, le lycée, les CIO, les PSAD, les réseaux FOQUALE, la MLDS et l'académie.

Sans pour autant mettre en place de référentiel ou de label (cf. lycée des métiers) le projet académique donnerait du sens et ne laisserait plus les acteurs agir seulement intuitivement et souvent de manière isolée, ils s'inscriraient dans une forme de démarche continue d'amélioration de la qualité.

Cette formalisation, qui demande un travail important, recenserait les attentes et expériences diverses.

7) LEVIERS

Au-delà du développement de plans académiques et d'une démarche de décroisement inter-académique, d'autres pistes se dégagent :

- nommer un référent académique de la lutte contre le décrochage (prévention-raccrochage), qui assurerait la coordination de ce plan académique. La lutte contre le décrochage serait sa mission unique, il serait sous la responsabilité de plusieurs responsables (DASEN, DAEP, CSAIO et DAFPIC). Il suivrait la mise en place du plan académique,
- constituer un comité national interinstitutionnel de pilotage des PSAD qui communique sur ses orientations et ses bilans via tous les réseaux,
- simplifier SDO. Le principe de SDO n'est pas remis en cause. Les critiques incriminent plus la « lourdeur » de l'outil. Le processus métier proposé dans SDO n'est pas toujours en adéquation avec ce qui est observable. La modification éventuelle de cet outil devra prendre en compte les référents décrocheurs,
- Identifier les places disponibles pour tous les niveaux faciliterait le travail des responsables FOQUALE qui ont bien compris l'importance de cette disposition pour le réseau FOQUALE-
- Développer des temps de positionnement pré ou post PSAD en vue d'un accès le plus rapide possible en solution et non en prise en charge.
- Redynamiser l'animation du réseau national des MLDS en revisitant « l'ingénierie de la réponse » pour assurer/sécuriser le retour en formation en y associant les corps d'inspection.
- Positionner les PSAD en amont de toutes les prises en charge. La PSAD peut être un lieu neutre d'aiguillage de la prise en charge et dépasser son travail du SIEI et des seules situations complexes.
- Développer avec les chargés de mission académiques la relation école-économie des projets spécifiques en faveur des jeunes décrochés ou en risque de l'être,
- Développer une ingénierie financière nationale et une veille sur les modalités de financement de ces actions. Alors que les objectifs de raccrochage sont ambitieux le recours à des ressources financières complémentaires est indispensable. Certes le FSE est contraignant, mais il est aussi vertueux.